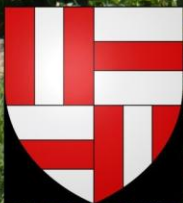


Une histoire, une région, une commune, une église

Saint-Bonnet de Salers



TOME I

GÉRARD PINSKI

Les populations qui ignorent l'histoire sont obligées de reproduire les erreurs du passé.

Winston Churchill

Ouvrez-moi une école, je fermerai une prison

Victor Hugo

La culture, c'est ce qui a fait de l'homme autre chose qu'un accident de l'Univers

André Malraux.



Une vie ne vaut rien, mais rien ne vaut une vie

André Malraux

Se donner du mal pour les petites choses, c'est parvenir aux grandes, avec le temps - Samuel Beckett

Quelle noblesse d'avoir un ami, mais combien plus noble d'être un ami - Richard Wagner

Qui néglige les marques de l'amitié finit par en perdre le sentiment - William Shakespeare

On peut juger de la grandeur d'une nation par la façon dont les animaux y sont traités

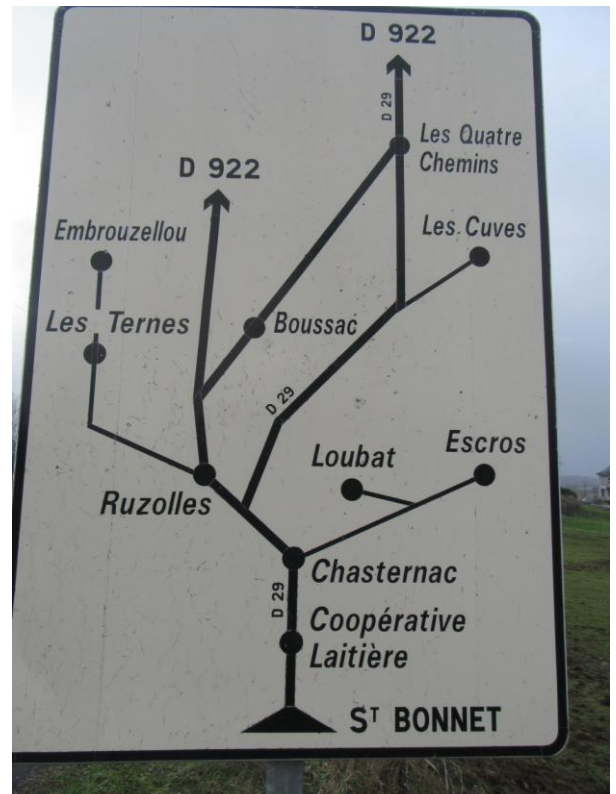
Gandhi

En politique, le choix est rarement entre le bien et le mal, mais entre le pire et le moindre mal

Nicolas Machiavel

Une pièce sans livre, c'est comme un corps sans âme.

Cicéron



UNE HISTOIRE, UNE RÉGION, UNE COMMUNE, UNE ÉGLISE

Ce livre est une synthèse de lectures au fil du temps. Certains paragraphes sont tirés d'ouvrages classiques comme : Le Dictionnaire de Deribier, Le Guide du Voyageur de Durif, les Archives Départementales du Cantal ; d'autres moins connus avec les écrits de l'abbé Chabaud, Lafarge, Serre, Yzorche, Tartaud-Gineste, Jules Raymond, Georges Rolland, Moulier, Yveline David, sans oublier les nombreux volumes de La Revue d'Auvergne avec l'excellent site internet de la Bibliothèque Nationale de France. Les paragraphes qui suivent n'ont d'autre but que de renseigner le lecteur sans confirmation de l'identité des acteurs, des lieux et des dates.

Au Moyen-Âge, la langue de l'Église est le latin. Elle détient le monopole du savoir. Le français moderne issu du francien, dialecte parlé dans l'Île de France n'est qu'une langue parmi d'autres comme le picard, le champenois, le wallon, le lorrain, l'anglo-normand sans oublier la langue d'oïl dont le territoire s'étend de la Belgique au Massif Central. Vers la fin du XIII^e siècle, le francien devient le français avec un essor qui va se poursuivre pendant des siècles. À contrario, les parlers provinciaux qui avaient permis la floraison de tant de chefs d'œuvre vont se dégrader et se transformer en patois. Lorsque, au V^e siècle, les barbares envahirent la Gaule, ils y trouvèrent une langue latine en pleine décadence. Elle s'épuisa et disparut, laissant émerger quelques jeunes langues pleines de vie que l'on nomma romanes. Elles ne tardèrent pas à se séparer en deux dialectes marquant la séparation de la Haute et Basse-Auvergne. L'un prit le nom de langue d'Oc, ce fut celui que l'on parlait en pays d'Oc et dans l'Aquitaine. L'autre s'appela, la langue d'Oïl et se parlait dans la Gaule celtique et dans la Gaule belge. La langue d'Oc prend ses racines dans le Grec et le Latin, la langue d'Oïl sans rudiment vient du langage des soldats. L'avenir de la langue d'Oc paraissait bien plus brillant que celui de sa rivale. Orgueilleuse des poèmes de la Table ronde, elle embellissait les cours élégantes du midi, malheureusement son essor fut brisé par les dissensions religieuses du XII^e siècle et étouffé dans le sang des Albigeois. À ce moment là, la langue d'Oïl grandit, pris de l'éclat, soutenue par l'influence des rois, elle s'épura, acquit de l'individualité et donna naissance à la langue française.

Exemples de traduction

FRANCAIS	LATIN	PATOIS
Baiser	Potas	Poutou
Chaise	Cathédra	Codièro
Eau	Aqua	Aigo

Ce n'est seulement au cours de la deuxième moitié du IV^e siècle que la coutume répand la nécessité de nommer les églises sous le nom d'un saint afin de mieux les distinguer mais aussi d'effacer les survivances des religions précédentes. Il faut remonter dans le temps où le christianisme était une maladie religieuse qui minait la société romaine. Cette religion, venue d'Orient apparaît en Gaule vers 150 après J.-C. avec une communauté de la vallée du Rhone¹. Il faut attendre les années 250 pour voir apparaître les évêchés à Trèves, Paris, Reims, Arles, Toulouse, Limoges. La cité devient alors diocèse.

À l'approche de l'an 1000, on redoute la fin des temps et la peur de la colère divine anime les hommes de peu de foi, ils offriront à l'Église leurs biens et une partie de leurs richesses. Ce qui permettra la construction de monuments, églises et cathédrales. Le terme cathédrale ne peut

s'employer que si l'édifice possède un siège réservé à l'évêque. Nos églises auvergnates ont comme caractéristique essentielle, une voûte de la nef contreboutée à l'aide de voûtes en demi-berceau, des bas-côtés ou des tribunes.

- 1) Madeleine = Marie-Madeleine = Marie de Magdala, disciple de Jésus. Après la mort du Christ, Marie de Magdala débarque à Marseille (Massalia) pour coloniser toute la vallée du Rhône jusqu'à Lyon.

QUELQUES REPÈRES DANS LE TEMPS

- 5000 ans avant J.-C. : les Ligures envahissent le territoire de l'Auvergne.
- 3000 ans avant J.-C. : civilisation de Glazel.
- 500 ans avant J.-C. : les Celtes repoussent les Ligures dans les montagnes et hors de France.
- 400 ans avant J.-C. : les Arvernes exercent une primauté politique sur l'ensemble de la Gaule.
- 380 avant J.-C. : les Gaulois tirent la barbe des sénateurs romains.
- 121 avant J.-C. : le roi Bituit se fait battre par les romains à Isara.
- 52 avant J.-C. : César envahit la Gaule et se fait battre à Gergovie. Vercingétorix sera lui-aussi battu à Alésia.
- 250 après J.-C. : Saint Austremonie entreprend l'évangélisation de l'Auvergne avec l'aide de Saint Mary son disciple.
- 406 après J.-C. : invasion des Vandales.
- 410 après J.-C. : invasion des Wisigoths.
- 488 après J.-C. : mort de Sidoine Apollinaire
- Du VI^e au XII^e siècle, les comtes d'Auvergne refusent l'autorité du roi de France construisent des forteresses.
- 761 après J.-C. : Pépin le Bref brûle la ville de Clermontus (Clermont).
- 894 après J.-C. : Saint Géraud fonde le monastère à Aurillac.
- 951 après J.-C. : le premier pèlerinage religieux en direction de Saint Jacques de Compostelle s'élanche du Puy en Velay.
- 960 après J.-C. : Guy, vassal du comte de Toulouse prend le titre de comte d'Auvergne.
- 999 après J.-C. : Gerbert né à Belliac, près d'Aurillac devient sous le nom de Sylvestre II, le premier pape français à l'âge de 61 ans.
- 1095 après J.-C. : le pape Urbain II prêche à Clermont la première croisade.
- 1213 après J.-C. : l'Auvergne est rattachée au royaume de France par Philippe Auguste.
- 1241 après J.-C. : l'Auvergne est administrée par Alphonse de Poitiers, frère de Saint Louis par l'intermédiaire d'un connétable résidant à Riom. Le Haut-Pays est confié au bailli des Montagnes, ce qui consacre la division de la Haute et de la Basse-Auvergne.
- 1416 après J.-C. : à la mort de Jean de Berry, le duché d'Auvergne passe à la maison de Bourbon.
- 1629 après J.-C. : voyage de Richelieu en Auvergne.

- 1630 après J.-C. : pour mettre fin à la rivalité entre Clermont et Montferrand, Louis XIII impose l'union de ces deux villes.
- 1633 après J.-C. : Richelieu fait raser les châteaux de Montaigu, Nonette, Usson, Vertaizon etc.
- 1665 après J.-C. : Louis XIV organise les Grands-Jours d'Auvergne.
- 1765 après J.-C. : la bête du Gévaudan sème la terreur.
- 1790 après J.-C. : le député de Clermont-Ferrand, Gauthier de Biauzat intervient pour que le département qui doit être créé en Basse-Auvergne ne soit pas baptisé Mont-d'Or, afin de ne pas attirer l'attention de l'administration fiscale sur ses concitoyens. Finalement, il sera entendu puisqu'on lui donnera le nom de Puy-de-Dôme.
- 1832 après J.-C. : Barbier et Daubrée fondent l'usine mère qui engendrera l'entreprise Michelin.
- 1870 après J.-C. : De Parieu, né à Aurillac devient président du Conseil d'Etat.
- 1882 après J.-C. : construction du Viaduc de Garabit.
- 1919 après J.-C. : création du journal La Montagne

QUELQUES REPÈRES POUR NOTRE COMMUNE

En 1309, existait une famille de St-Bonnet, noble dame Esclarmont, veuve de noble Eustache de Saint-Bonnet vendit des rentes au doyen de Mauriac. En 1341, Etienne de Neyrestang, bailli des Montagnes d'Auvergne, fut seigneur en partie de Saint-Bonnet. Au 16^{ème} siècle, existait la noble et puissante famille de Valens, dont un membre, Hugues de Valens, chanoine de Clermont était en 1551 seigneur curé de St-Bonnet. En 1618, Elise de Valens épousa M. Abel Delors de Salers et en secondes noces Guinot Rolland dont le père était garde des étalons du roi à Salers depuis 1630 ; pendant près de trois siècles, ce nom est resté dans la même maison, sans faillir à l'honneur. En 1570, les habitants de St-Bonnet furent sommés par noble Jean Laroche, enseigne de la compagnie du capitaine Croizet qui se rendit dans le bourg avec sept soldats de se cotiser, afin de payer les frais de garnison de cette compagnie dans la ville de Salers, mais ils s'y refusèrent énergiquement. Saint-Bonnet possède trois belles croix avec piédestal en pierre de taille, trois fontaines publiques donnant une eau pure et abondante, un superbe champ de foire appelé La Plaine, plusieurs gros tilleuls de l'époque Henri IV² « ***Deux d'entre eux très rapprochés, étaient très importants avec une circonférence de 6 mètres à la base et dont le tronc creusé par les siècles, servait de refuge aux enfants. Un jour pour s'amuser, l'un d'entre eux mit du feu dans le plus gros. Très vite les flammes prennent des proportions effrayantes et menace d'atteindre les habitations proches. Au son du tocsin, les hommes de bonne volonté abattent l'énorme masse et sauve le bourg d'un grand incendie. Plus tard, l'autre sera coupé et vendu aux enchères*** ».

Il est donc à peu près certain que les arbres actuels à côté de la maison de la famille Chambon ne peuvent pas être répertoriés de l'époque Sully mais il reste à trouver l'époque de la nouvelle plantation.

- 2) Henri IV avait comme conseiller Maximilien de Béthune, communément appelé Duc de Sully.

LA MONTAGNE PAR PIERRE ESTIENNE EN 1988

Une première cause de fragilité réside dans le faible poids démographique, comparativement au reste de la population française. La situation va en s'aggravant de moins en moins de montagnards, de moins en moins de contribuables ou d'électeurs. Avec une économie agricole capable de nourrir deux à trois fois sa population, la tentation est grande de ne sauver de la montagne que ce qui est indispensable à la vie touristique hivernal. On laissera tout le reste aller vers le dépeuplement. La création de quelques parcs naturels nationaux ou régionaux constituant des sortes d'écomusées pour l'instruction des générations futures. À la limite, les occupants traditionnels deviennent des gêneurs, s'opposant au libre parcours touristique. Ainsi la montagne est-elle laissée largement à elle-même face à ses soucis ne représentant plus un poids électoral qui soit de nature à susciter l'attention des politiques. Ceux qui gèrent les financements publics sont découragés par le prix de revient d'un kilomètre de route de montagne ; ceux qui gèrent un service public s'effraient du coût de fonctionnement comme par exemple, la tournée du facteur. Produits du sol et produits d'élevage sont desservis par la médiocrité des rendements surtout par rapport à la somme de travail fournie et dans leur mise sur le marché, ils sont grevés de frais de transport plus élevés et par des quantités produites trop minimes pour valoriser les circuits commerciaux. Ainsi pour n'importe quel type de production les revenus sont les plus bas. De plus les servitudes du relief, celles du climat qui condamnent par exemple l'élevage à une très longue stabulation hivernale donc à un fort stockage de foin, rendent cette économie peu élastique et peu facile à faire évoluer.

Lorsque les montagnards ont pris conscience de l'infériorité de leurs revenus, leur première réaction a été de condamner l'exercice de pareil métier pour leurs enfants. On favorise le départ des enfants pour une scolarisation aussi poussée que possible, source de nouveaux surcoûts non négligeables et rarement compensés. Cette poursuite quasi-généralisée de l'exode aboutie à un vieillissement croissant de la population autochtone.

Le milieu agricole qu'on croyait bien assuré sur ses bases grâce au dynamisme de ses exploitants se trouve fragilisé en quelques années ; tout permet de croire que cette tendance va s'aggraver témoignant de l'extrême difficulté à vivre de la montagne uniquement paysanne.



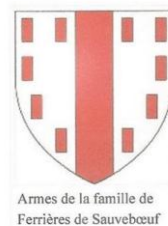
ANCIENNES FAMILLES DE LA PAROISSE DE SAINT-BONNET

- Rigaud de Ruzoles 1295 - Jean de Ruzoles - Begoir de Ruzoles 1384.

Guy de la Tour, damoiseau de Riom 1289 - Guy de Salers 1289. Louise de Salers, fille de François II, 1567 - François IV, baron de Salers, 1630 - Diane Magdèleine de Salers, 1640. Devalens, paroisse de Moussages, 1483 - Hugues de Valens, archiprêtre, Rochefort, curé Salers, 1519. Etienne Jacques de Valens, 1739 – Jean de Tournemire, seigneur de Leybros, 1534 – Jacques et Antoine Bonnet, 1534 – Antoine Courboulès, 1534 – Géraud Courboulès, 1534 – François Courboulès – Guillaume Rongier – Jean Bougeat, couturier à Saint Bonnet – Hélix Moussiez, veuve Antoine Courboulès – Pierre Durand de Roche – Baltazar Benaval – Jacques Joannis, veuve Guillaume Courboulès – Guillaume Rongier – Jean Arnal, prêtre de Chasternac, 1470 – Louis de Veyrav, St-Bonnet – François Delbos, St-Bonnet – Delphine Anglards, femme de Guinot Berghaud – Jean Garcelon de St Bonnet, 1635 – Marguerite Garcelon – Estienne Lafon – Jehan Lapeyre de Navaste – Aymerie Arnal – Anne de Boussac – Géraud Gindre – Pierre Fabre – Jehan Chevalier, 1635 – Raymond Chevalier de Pallès – Antoine Ischard, 1635 – François Courboulès de Bournazel – Antoinette Ischard de Toulouse – Jehan de Girou de St-Bonnet – Eustache de St-Bonnet en 1341 – Antoine de St Julien, seigneur d'Escous – Jean de Landrodie – Tyssandier d'Escous – Baron de Layac de Champeix – Maurice de Fontanges, 1277 – de Mirabeau, 1720 – de Douhet, 1781 – de Ferrières de Sauveboeuf – Pierre Ligue au Fau Bastide, 1529 – Guillaume Jean, Ruzolles, 1852 – Pierre Gabriel, mari de Lorette Ernest Tyssandier d'Escous décédé en 1889.

LES PRINCIPALES FAMILLES CÉLÈBRES DE NOTRE PAROISSE

- La famille **Sauveboeuf-Ferrieres**, propriétaire de Leybros, originaire du Limousin. L'abbé Léopold Lafarge³ ne situe que deux membres décédés en 1734 et 1738. Claude Ferrières, sieur de Sauveboeuf, originaire du Périgord, demeurant à Leybros, fils à Annet, prouvé par testament de son père passé devant Balaguien, notaire à Toulouse le 8 février 1655. Le chef de famille était alors François de Ferrière, marquis de Sauveboeuf, seigneur de Saint-Bonnet, capitaine dans le régiment d'Artois cavalerie. Il vendra Leybros peu de temps avant la Révolution à Tyssandier d'Escous. Sa fille Gabrielle était religieuse au couvent de Coyrou près d'Aubazine (Corrèze). Chassée de son couvent, elle vint se réfugier auprès de Louise Hélène de Ferrières, plus connue sous le nom de Madame de Saint-Bonnet. Un autre membre de la famille, Léonarde de Ferrières de Sauveboeuf accompagna ses deux sœurs dans les prisons de Salers et de Mauriac sous la terreur révolutionnaire. Pendant cette période, une bande de fripons, Salsac et les deux frères Valette terrorisa notre région pendant 5 ans.



Armes de la famille de Ferrières de Sauveboeuf

Dans les registres baptismaux, on peut lire « *aujourd'hui second jour du mois de juin, an mil six cent soixante-douze, par moi, a este baptisé Jacques Louis de Ferrières de Sauveboeuf, fils légitime de messire Claude de Ferrières de Sauveboeuf, chevalier, seigneur, comte du dit Sauveboeuf, Leybros, le Moulin d'Arnac, Pontbreton et de dame Gabrielle Thérèse d'Apchon, sa femme. Le parrain substitué à la place de hault et puissant seigneur Jacques Artauld d'Apchon, chevalier comte du dit Apchon, premier baron d'Auvergne et de chassot (?), Le Baumier, le Falgoux, etc. a esté messire Antoine Guy Vidal, bachelier en théologie, archiprêtre à Rochefort et curé du dit lieu. La marraine a esté dame Louise de Tournemire, douairière de Sauveboeuf et dans les places de Leybros, moulin d'Arnac, Pontbreton etc. sousigné avec moi. Et naquit le vingt sixième du mois, dernier jour de l'ascension de notre Seigneur, autour neuf et dix heures du matin, en présence de noble Jean François de Landrodie,*

escuyer, seigneur d'Escous, sousigné et le sieur Mataly Peyrié, valet de chambre dudit seigneur et comte qui n'a su signer. Ont signé de Tournemire, marraine, Escous, de Sauveboeuf, Vidal, curé parrain substitué, Gilbert vicaire ».

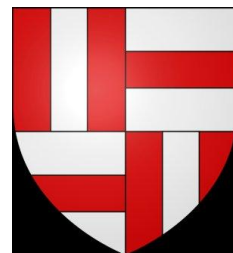
GÉNÉALOGIE FAMILLE FERRIÈRES-SAUVEBOEUF

Famille/Ferrières	Mariage	Epoux/Epouses
Guy de Ferrières	1415	Jeanne de Faydit
Jean de Ferrières	1452	Pétronne
Hélie de Ferrières	?	Jeanne de Larmandie
Jean de Ferrières ?-1571	1561	Marie de Noailles
Jean de Ferrières	1596	Claude des Cars
Annet de ferrières	1633	Louise de Tournemeire
	10 Enfants	(Dame de Leybros)
Jehan de ferrières 1655-1706		
Martial de Ferrières 1647		
Jehan Charles de Ferrières 1648		
Charles de Ferrières 1655-1706		
Jacques de Ferrières 1680		
Marguerite de Ferrières 1655		
Charlotte de Ferrières 1655-1683		
Charlotte de Ferrières 1680		
Renée de Ferrières 1680		
Claude de Ferrières	1671	Louise Gabrielle d'Apchon
	7 Enfants	
Charles de Ferrières 1681		
Charles de Ferrières 1686		
Arnaud de Ferrières ?-1769		
Louis de Ferrières 1713		
Marie de Ferrières	1714	Jean de Bermondie d'Auberoche
N--- de Ferrières 1684		
Jean Angélique de Ferrières 1676-1734	1714	Isabeau Pradel
	12 Enfants	
Jean François de Ferrières 1715		

François de Ferrières 1726-1745		
Jean de Ferrières 1721-1786		Baptême à Salers
Gabrielle Thérèse de Ferrières 1717-1785		
Louise de Ferrières 1724		
Louise de Ferrières 1725		
Marie Geneviève Jeanne de Ferrières 1725		
Louise de Ferrières 1728		
Gabrielle Thérèse de Ferrières 1729		
Marie de Ferrières 1731		
Louise de Ferrières 1733		
François de Ferrières	1749	1 ^{er} Lit : Jeanne de Lansade de Laplagne 2 ^{ème} Lit : Maguerite de Chastaignac de la Guyonnie
	14 Enfants	
Joseph François de Ferrières 1752		
Louise de Ferrières 1753		Mme de Saint-Bonnet
Léonarde de Ferrières 1754-1842		Religieuses libérées fin 1794
Jeanne Marie de Ferrières 1755		
Gabrielle Marguerite 1757-1783		
Louise Anne Thérèse de Ferrières 1758		
Marie Louise Elisabeth 1759		
Gabrielle Françoise de Ferrières 1761		
Pauline Jeanne Françoise de Ferrières 1765		
Marie Jeanne 1770		
Louis François de Ferrières	1794	Marte Benigne Geneviève Remonde de Monfort
	3 Enfants	
Jena François de Ferrières	1798	Gabrielle Cécile de Ferrières-Sauveboeuf (sa nièce)
	2 Enfants	
François de Ferrières	1776	1 ^{er} Lit : Hélène Julie Lebrun 2 ^{ème} Lit : Marie Françoise José

Gabriel François de Ferrières 1751	1794	Desgranges Richeteaux

- Famille **Mirebeau**, famille propriétaire du château de Tougouse démoli et remplacé par une maison bourgeoise appartenant à Mr Broquin vers 1860. La famille Mirebeau compte sept membres sous les dalles de notre église. Elle disparaît de Saint-Bonnet après le mariage en 1767 de Louise Françoise de Mirebeau. Louis de Mirebeau, seigneur de Fialex, avocat au parlement de Paris, époux d'Antoinette Roux, décédée le 20 mai 1776 à Tougouse. Cette famille aujourd'hui éteinte était originaire d'Aurillac. Plusieurs membres de cette famille furent procureurs au baillage du siège d'Aurillac. Ignace Exupère de Douhet, écuyer, seigneur de Cussac, Saligoux, Chameyrac, Fialex⁴ épousa le 16 novembre 1767, Françoise de Mirebeau, fille de Louis qui lui apporta en dot les domaines de Tougouze et de Roche avec les montagnes de Lestrade et d'Enfialex, paroisse de Saint-Bonnet, le domaine d'Alberoché, paroisse de Colandres et celui de Goutteredonde, paroisse de Laroquevieille. À cause de sa qualité de noble, il obtint le 27 septembre 1776, sa radiation dans le rôle des tailles⁵, tant pour ses biens que pour ceux de son épouse. Pendant la révolution, il donna asile aux prêtres proscrits de leurs églises et il mourut à Roche le 8 novembre 1806, laissant 4 enfants. Louis de Mirebeau avait parmi eux, deux filles, Françoise épouse de Douhet et Marie religieuse à Mauriac. « *Aux Volmiers-village est présent Jean de Mirabeau docteur es droitz sieur de pradinier natif de la ville de Salers et à présent rézidant en la ville daurilhac* » probablement fils de Jacques de Mirebeau sieur de pradines natif de la ville de Felletin en la Marche, bourgeois consul de Salers en 1616, 1631 et 1637. Le domaine qu'il déclare le 3 mars 1654 atteint à peine 10 hectares et sera vendu dix-sept ans plus tard. Il est aussi en place à Saint-Bonnet où en 1663 Jean de Mirabeau.. et Jean Cheymol son métayer font leurs comptes au « *villaige de Thoulouze* » paroisse de Saint-Bonnet.



- Famille **Layac de Boussac**, au nombre de deux ; Jean Baron de Layac enterré le 22 juillet 1762 et Jean Charles Henry de Chazette le 21 septembre 1751. Gabrielle de la Sépouse, prouvé par un contrat de rente foncière, en latin, du 1^{er} septembre 1486, reçu par Maître Morail notaire. Du premier lit vint Jean qui continua la branche aînée de la Martre et du second lit, autre Jean, auteur de la branche de Layat, lesquels firent entre-eux le partage de la succession de leurs auteurs, le 28 octobre 1542 devant Martineau, notaire. Jean de Baron, fils à Guillaume, marié avec demoiselle Antoinette de Sauterolles, prouvé par le contrat de mariage du 9 janvier 1455, reçu Félit, notaire de Montferrand. Dans cette généalogie entrent, Charles et Jean, père et fils, demeurant à Boussac. Le dit Jean, marié avec demoiselle Catherine de Maslaurens, prouvé par contrat de mariage du 3 février 1653, reçu Bertrand, notaire. « *Le dit Charles avec Antoinette Chapel de La Salle, prouvé par contrat de mariage le 6 septembre 1652, reçu Pradel, notaire, duquel il appert qu'il est le fils d'autre Jean, marié avec demoiselle Catherine de Courboulès mentionné ci-dessus (II^{ème} degré)* ».



3) L'abbé Léopold Lafarge, natif de Saint-Bonnet est décédé en 1920. 4) Fialex, nom d'une montagne de Saint Bonnet qui fut donnée en dot à Marie de Douhet, épouse Baldus. 5) Impôt annuel, impopulaire, avec la capitation, Le dixième, le vingtième.

- Famille **Landrodie d'Escous**, devenu Tyssandier par mariage en 1703. Quatre membres de cette famille reposent dans l'église.

Jeanne de Landrodie, fille à noble Jehan de Landrodie, seigneur d'Escous a été baptisée le 6 mai 1618.

Baptême de Jehan de Landrodie d'Escous en 1624. Baptême de François de Landrodie d'Escous en 1625. Le 20 janvier 1692, Antoine de Landrodie a signé comme parrain au baptême d'Antoine Rouchy d'Escous. En juillet 1696, Joseph Landrodie d'Escous est parrain. Le 4 février 1698, naquit François de Landrodie, fils à Jean de Landrodie. Décès de Jean de Landrodie, écuyer, seigneur d'Escous âgé de 78 ans le 29 mars 1738, mort à Escous. Témoins Antoine Tyssandier et Joseph de Landrodie, seigneur d'Escous. Le 17 X^{bre} 1703, (17 décembre 1703) mariage de messire Anthoine Teyssandier, lieutenant particulier de la ville de salers avec damoiselle Louyse de Landrodie d'Escous. Le 11 avril 1705, a été enterré dans l'église de saint Bonnet, noble Jean de Landrodie, écuyer seigneur d'Escous, âgé de soixante treize ans. Le 12 août 1711, a été baptisé, Marie Anne Tissandier, fille à messire François Tissandier, lieutenant particulier de la ville de salers et de damoiselle Jeanne Louise de Landrodie du village d'Escous. Parrain, Jean Laumon (?). Marraine, Marie Anne de Sartiges. Le 14 août 1712, baptême de Catherine Tissandier, fille de François et Jeanne Louise de Landrodie d'Escous. Parrain Joseph Gabriel de Landrodie et Marianne Catherine Tyssandier. Le 12 mars 1713, François Tyssandier et demoiselle Jeanne de Sartiges, parrain et marraine François Gauthier du village d'Escous. Baptême de Marguerite Tyssandier, fille de François et Jeanne Louise de Landrodie d'Escous. Parrain, Jacques de Plagnes, escuyer, seigneur de Plagnes. Mariage de Louis Cantaloube, bourgeois de la ville d'Aurillac avec damoiselle Catherine Tissandier de la ville de Salers. Le 2 mai 17 (?) damoiselle Marion de la Raffinie à signé comme marraine. Baptême de Jean Tyssandier le 19 juillet 1716. Le 25 janvier 1719, baptême de d'Anne Tyssandier, fille à François et Jeanne Louise Landrodie ; parrain Pierre de Plagne, escuyer, seigneur du Teil ; marraine damoiselle de la Porte, ville de Mauriac. Le 9 mai 1722, baptême de Pierre Tyssandier, fils de Messire François Tyssandier et de Jeanne Louise de Landrodie. Mariage de Jean Claux, chirurgien de St-Martin avec demoiselle Anne d'Enchanet le 26 janvier 1724 ; furent témoins, Louise de Landrodie épouse de François Tyssandier, Joseph de Landrodie seigneur d'Escous, François Claux, père de l'époux. Le 22 janvier 1732, Anne Marie de Tissandier épouse Alex gras.

Docteur Guillaume, maire de Saint-Bonnet avait acheté la propriété d'Escous aux sœurs Gabriel Tyssandier le 20 mars 1879.



Sépulture dans le cimetière de Salers

FAMILLES ANCIENNES DE LA PÂROISSE DE ST-BONNET (2)

Famille **Chavanhac**

« Louis de Dienne, troisième fils de Louis I et de Barane d'Eftaing eut en partage les terres de Saint Etienne, des Chaumeils et de Neuville situées dans la prévôté de Morillac. » Il rendit hommage de ces dites terres et autres qu'il possédait à Salers, Saint-Bonnet, Saint Martin au Duc de Bourbon et d'Auvergne, le 28 juin 1450.

Jean de Dienne, seigneur de Chavanhac, de Courbines, de Saint Etienne, des Chaumeils et de Neuville s'allia avec Claude de Mirambel. Elle se dit veuve dans un hommage rendu le 4 juin 1508 de la terre de Chavanhac à Georges d'Amboise, évêque de Clermont où il est dit que cette terre serait du ressort du baillage de Saint-Flour et que Jean son époux avait vendu au seigneur de Vallans . Elle racheta en 1569, les rentes sises dans la paroisse de Saint-Bonnet.

Sauvage Catherine, veuve de Jacques de Chazettes, maison et dépendances à Salers, cens les domaines d'Apchier et de la montagne de Cobru, paroisse de Salers et de Saint Paul en 1669.

Salvaire François, Md à St Martin de Valmeroux et Ysabeau Pradel – Montagne appel Dautet, pré et mesure en la paroisse de St Bonnet près Salers ; 1672, 1685.

Sauvage François, Md à St Martin Valmeroux pour Ysabeau Pradel sa ferme , montagne d'Auzet et autres domaines par Saint-Bonnet et Riom 169(?).

Antoine Sauvage (?), demeurant à St Martin de Valmeroux, donataire de feu Elisabeth Prade, sa mère. Le fief d'Auzet et le pré de Pratgrand, paroisse de Saint Bonnet près Salers en 1723.

Famille de **Douhet**

Jean-Henri Maximilien de Douhet, fils d'Ignace Exupère de Douhet, seigneur de Cussac et de Françoise de Mirebeau naquit à Roche, paroisse de Saint-Bonnet de Salers le 25 janvier 1771. Il devint par la suite président du Conseil de Fabrique, adjoint au maire, reçu de Louix XVIII, la décoration du Lys et mourut à Roche en 1852.

En l'an second (1793) de la République française, une et indivisible. Saint-Bonnet de Salers avait élu comme secrétaire, le citoyen Jean-Henri-Maximilien de Douhet qui remplissait avec conscience les fonctions d'officier public. Le ci-devant gentilhomme n'avait certes pas le tempérament d'un Jacobin, mais il était prudent et puisque la mode était de supprimer tout ce qui rappelait la religion et ses superstitions à jamais abolies ; il conseilla à ses administrés de ne plus donner à leurs nouveaux nés de ces prénoms de saints, périmés aujourd'hui ; mais des appellations diverses qui plus tard leur rappelleraient pour toujours les errements passés ; au besoin il imposa d'office les nouveaux prénoms aux parents ignorants, timides ou hésitants.

C'est ainsi qu'en parcourant les registres de l'État civil on voit apparaitre dès le 25 nivôse an II (14 janvier 1794) des prénoms relevant presque tous de la botanique et de la zoologie, à l'exclusion totale des anciens vocables de Saints.

Un texte de l'abbé Basset de Chaussenac (1898) précise que Léon-Etienne de Douhet, fils aîné de Jacques et Magdeleine Daudin se maria en 1734 à Louise Pommerie, fille de messire Pommerie, seigneur de Boissière (Jaleyac) et maire de Mauriac. Ils eurent en 1^{er} Ignace-Exupère ; 2^{ème} Marguerite-Françoise Marie ; 3^{ème} une autre fille qui mourut religieuse à Brageac un peu avant la révolution.

Ignace-Exupère, épousa Françoise Mirebeau qui lui apporta les domaines de Tougouse, Roche etc. Son septième enfant, Marie de Douhet épousa en 1808, Jacques Baldus de Fraissy, commune d'Ally et fut la mère de Maximilien Baldus, mort évêque en Chine en 1872.

En 1759, naquit Marie-Anne Planchard, fille d'Augustin et de Marguerite Françoise-Marie de Douhet ; elle eut pour parrain, Alexis Planchard, son oncle de Monceau.

Infos : Dans les mois de nivôse, pluviôse et ventôse, on relève les naissances de : Chat Delcher Coignée Arnal – Veau Jarrige – Capillaire Albessard – Frène Tible.

Dans mois de Germinal, floréal et prairial : Mélèze Lafarge – Cigue Guy – Chêne Joanny – Fougère Chevalier – Aubépine Cheymol – Aubépine Brousse.

De Ruzolles

Rigaud de Ruzoles, cleric de Guillaume d'Achilogue (?), bailli royal des Montagnes d'Auvergne. Les promesses de mariage de Bernard VIII, sire de la Tour avec Beatrice de Rodez en 1292 et vivait encore en 1295. Au XIV^e siècle, Jean de Ruzoles fit une donation au profit de l'église de Loupiac. La rente de cette fondation fut amortie par Olivier de Mauriac, gendre de feu Jean de Ruzoles qui paya cet amortissement une somme de 40 pièces d'or(?). Begon de Ruzoles, le dernier qui soit connu aliéna sa part de la seigneurie de Longevergne, paroisse d'Anglards à Hugues de Bort en 1384.

Guy de Latour

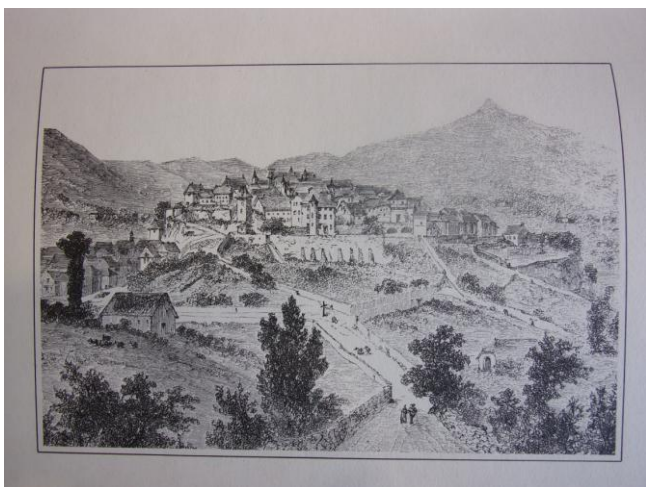
Damoiselle de Riom prélevait des rentes sur la paroisse de St-Bonnet, lesquelles rentes furent rachetées en 1289 par Guy de Salers. Louise de salers, fille de François II ; le baron de Salers avait épousé le 26 janvier 1567 Suzanne de la Gane, alliée au seigneur de Leybros.

François IV

Baron de Salers épouse le 30 mars 1630 Marguerite Mossié, fille de Yves Mossié, conseiller du roi et élu général.

* Diane, Magdelène de Salers épousa le 28 janvier 1640 Annet de Scorailles son cousin, seigneur de Mazerolles auquel vint la baronnie de Salers que ses descendants ont possédée jusqu'à l'extinction de cette branche de la maison de Scorailles avant 1789.

SALERS



Carte de Cassini (1800)

Famille Cassini : 1625-1712 Jean Dominique ;
1677-1756 Jacques ; 1714-1784 César François ; 1748-
1845 Jean Dominique ; 1781-1845 Alexandre-Henri Gabriel

LES REGISTRES PAROISSIAUX

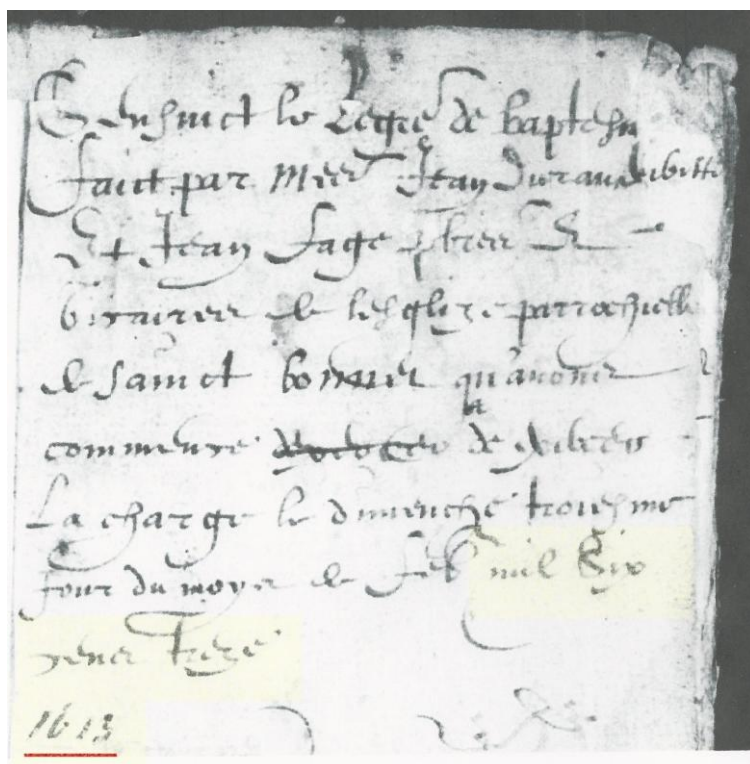
Les registres paroissiaux de la commune de Saint-Bonnet remontent au dimanche 3 février 1613. À la Révolution, le clergé des paroisses relève seul les naissances, les mariages et les décès par des actes signés par le curé ou l'un de ses vicaires. Les registres paroissiaux ont été intégrés aux archives communales suite à la loi du 20 septembre 1792 qui confie la responsabilité de l'État Civil français aux mairies. La première signature de témoin que l'on trouve est celle de Pierre de Layac en 1642. En 1676, les actes d'État civil sont écrits avec timbres. Le premier coûte 8 deniers la demi-feuille (généralité de Riom en demi-rond avec fleur de Lys au milieu). Dès 1685, les minutes de l'Etat civil sont déposées en double au greffe du baillage des Montagnes d'Auvergne établi en 1654 en la bonne ville de Salers qui était auparavant à St-Martin, ainsi qu'il résulte d'un certificat de l'époque de Mr. Espinasse, greffier à M. de Mossier, curé. À partir de 1692, ils sont cotés et paraphés par messire le conseiller du roi, magistrat lieutenant civil et criminel au baillage de Salers.

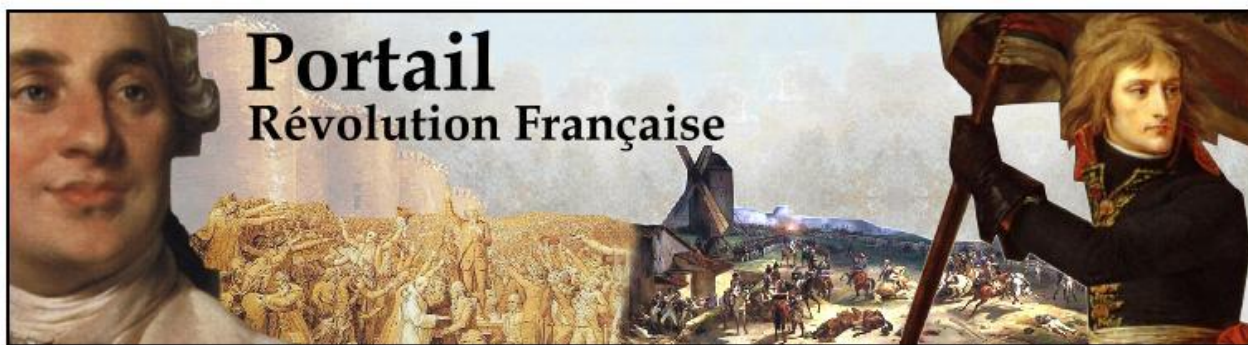
Le cadastre, plan de notre commune est dressé en 1809 sous la direction de Mr de Layac, maire et recense 2932 propriétés.

À partir de 1694, une formule imprimée est mise en tête de chaque registre pour le visa du magistrat du baillage dont voici quelques noms : Antoine Sauvage de Salers ; messires : François Tyssandier, Jeux André de la Ronade, Antoine Lescuries de Lavergne, Jacques Gerbert, Nicolas Mirande, vice-président au tribunal du district de Mauriac, Jean-Baptiste Fonteilles, président de l'administration du district de Mauriac.

En 1793, Salers est établi chef-lieu de canton sous la direction d'un juge de paix, assisté d'un greffier. Le baillage des Montagnes est transféré à Mauriac sous le titre de tribunal civil.

* Les prêtres figuraient assez fréquemment au nombre des parrains.





"C'est une révolte ? - Non Sire, c'est une révolution!"

Le temps révolutionnaire :

La Révolution vient abolir les privilèges du clergé. Les insignes de la royauté font place au drapeau tricolore. La loi du 20 septembre 1792, annule l'autorité ecclésiastique. L'état civil des citoyens est confié aux municipalités avec le soin de conserver les actes de naissances, mariages et décès et de déposer les doubles aux greffes des tribunaux civils substitués aux anciens baillages. À partir de cette époque, il est tenu un registre annuel et distinct pour chacun des quatre actes civils datés avec le calendrier républicain établi le 1^{er} Vendémiaire an I (22 septembre 1792) mis en vigueur le 1^{er} Vendémiaire an II (22 septembre 1793). Dès lors, les communes furent gouvernées par un maire, un adjoint et un conseil municipal dont l'un d'entre eux était élu officier public et chargé de dresser l'état civil des citoyens. À défaut, de cette nomination, le maire dressait lui-même une liste des citoyens de sa commune. Le 18 mai 1814, la République déclarée une et indivisible éclate en morceaux grâce à Napoléon Bonaparte couronné empereur. Enfin, le 11 nivôse an XIV (1^{er} janvier 1816) le calendrier républicain est mis de côté et dès lors les maires aidés d'un secrétaire, prirent le titre d'officier d'état civil en donnant aux actes une déclaration à peu près telle qu'elle est aujourd'hui.

L'état civil de Saint-Bonnet de 1673 à 1888, forme une collection de 29 registres reliés en bon état et de 96 registres en feuilles formant trois liasses.

COUTUMES ET TRADITION POPULAIRES

On a l'habitude de s'offrir réciproquement des boudins en signe de parenté ou de bon voisinage, de mettre religieusement dans l'âtre de la cheminée la bûche traditionnelle de Noël avec des sièges tout autour pour faire assoir et réchauffer les âmes du purgatoire qui viennent roder pendant la messe de minuit. On croit que le Drach monte les chevaux pendant la nuit et leur tresse singulièrement la crinière. Pour arrêter ce lutin, on met à l'une des étroites ouvertures de l'écurie un vase plein de graines de blé que les farfadets vont compter un à un en attendant que le jour arrive et les oblige à fuir.

Quand le maître de maison vient à mourir, on impose le deuil aux abeilles et si elles viennent à périr, on se garde bien d'enlever la ruche de peur d'attirer la mortalité dans toute la maison.

Pour le loup-garou qui se promène la nuit tombée pendant que les sorciers vont à Sabat.
« N'ayez aucune crainte de ces loups imaginaires, le danger est plutôt réel avec les habiles rodeurs qui épient leurs proies pendant le jour pour ensuite profiter des ténèbres pour exercer le vol et la rapine ».

Les habitants de saint-Bonnet ressentent l'altitude, le climat et l'éloignement des grands centres. Pour les travaux agricoles, les hommes s'entraident, se prêtant facilement les outils. L'esprit de patriotisme est présent mais bien des familles recherchent l'appui politique qui permettra l'exemption de leurs enfants au service militaire.

Si la vue des éclairs et le grondement de l'orage provoquent un signe de croix et une prière au Bon-Dieu. Il faut faire preuve d'humilité car l'apparition d'une comète, d'une étoile peut être le signe de malheur ou de guerre.

Un fait « récent », vers la fin de l'année 1882, atteste l'ignorance naïve des gens. « *Le gros T... venait de mourir, ce n'était pas un méchant homme car par sobriété il ne faisait qu'un seul repas par jour mais qui durait du matin jusqu'à minuit. Il avait été assez habile pour faire banqueroute et ne fait banqueroute qui veut. Un soir, on aperçoit une lueur blafarde à la fenêtre de sa chambre, aussitôt la rumeur se répand dans le village, les anciens tiennent conseil et décident que c'est l'âme du défunt qui demande des prières ou qui revient pour convaincre sa veuve de délier sa bourse pour rembourser ses créanciers. C'était tout simplement les rayons de la lune qui se reflétaient en vacillant sur le verre de la fenêtre* ».



HISTOIRE FROMAGÈRE

Les origines du fromage remontent au Néolithique ; il y a environ 10 000 ans, quand les hommes commencèrent à domestiquer les chèvres et les brebis. La légende raconte qu'un nomade transportant du lait dans une poche faite de l'estomac d'un mouton aurait remarqué que le lait avait caillé.

Au 7^{ème} siècle avant Jésus-Christ, le caillé s'égouttait dans des vases perforés en poterie ou en vannerie. Le premier à formuler clairement les différentes étapes nécessaires à la fabrication du fromage est le romain Columelle en 60 après J.-C.. Dans son traité d'agronomie, il y recommande de faire cailler le lait dans l'estomac de jeunes veaux non sevrés ou avec du suc de figuiers. Le caillé est ensuite égoutté dans des corbeilles en joncs ou des récipients en bois percés puis pressé à l'aide de lourdes pierres. Columelle précise l'importance du sel qui relève le goût et participe également au séchage et à la conservation. À cette époque, le fromage faisait déjà partie de la ration quotidienne des légionnaires romains. César, lui-même aurait succombé au charme d'un bleu dégusté à Saint-Afrique, à quelques kilomètres de Roquefort-sur-Soulzon.

Différentes étapes :

En 1217, Blanche de Navarre fait parvenir deux cents fromages de Brie à Philippe Auguste.

Au 13^{ème} siècle, naquit la première coopérative à Déservilliers.

Au 14^{ème} siècle, les habitants du village de Chaillot à Paris emmènent paître leurs vaches dans « les îles aux vaches » et l'île de Longchamp.

Au 16^{ème} siècle, la reine Elisabeth I faisait officiellement la promotion du *Cheshire* que l'on fabriquait depuis trois siècles.

En 1666, un arrêt du parlement de Toulouse constitue le premier texte juridique relatif à un fromage : il s'agissait du *Roquefort*.

En 1790, Marie Harel commence à diffuser son camembert sur les marchés de Vilmoutiers.

En 1850, Charles Gervais invente les « *petits suisses* » avec une technique d'égouttage par couches.

En 1857, Pasteur jette les bases de la pasteurisation. Son disciple Emile Duclaux adapte ce procédé au fromage quelques années plus tard.

En 1880, la collecte du lait s'organise pour la fabrication du fromage.

En 1898, Ridet invente « la boîte » du camembert.

En 1921, c'est la création de *la vache qui rit* précédant de peu l'apparition du *Bleu de Bresse*.

En 1955 par la loi du 28 novembre est créé le Comité National des Appellations d'Origine.

En 1956, le *Caprice des Dieux* fait son apparition dans l'industrie fromagère.

Le Cantal :

Le département du Cantal fut créé le 4 mars 1790 à partir de l'ancienne province de la Haute-Auvergne. L'enclavement lié au relief et au climat hivernal ont conduit les hommes à fabriquer un fromage de report, de taille importante pour constituer une réserve de nourriture toujours disponible et un produit de négoce. Pline l'Ancien écrivait en parlant du Cantal, il y a presque 2000 ans, « *le fromage le plus apprécié à Rome est celui du pays de Gabalès et du Gévaudan* ».

Le *Cantal* est un fromage de tradition, il porte le nom du département. C'est un fromage au lait de vache à pâte pressée et non cuite. Il se présente sous la forme caractéristique d'un cylindre (la fourme) d'un poids de 35 à 45 kg, fabriqué dans des moules d'un diamètre de 36 à 42 cm. Sa fabrication demande une trentaine d'heures.

Les étapes de fabrication :

Emprésurage, coagulation, température du lait entre 30 et 34°C.

Égouttage, premier pressage, passage du caillé à la presse.

Maturation pour la tome pendant 10 heures minimum.

Broyage, salage, temps d'attente, une heure minimum.

Moulage en couches successives avec tarage manuel ou mécanique.

Deuxième pressage, temps minimum : 12 heures.

Démoulage, départ pour l'affinage dans une cave dont la température n'excède pas 14°C.

Le Salers :

C'est un fromage à pâte ferme, à la croûte épaisse et fleurie. Sa teneur en matière grasse est de 44% minimum. Il se présente sous la forme d'une fourme pesant de 35 à 55 kg, il est identifié par une plaque rouge et son inscription gravée dans la croûte. Il est fait exclusivement de lait cru de vache non

normalisé en protéine et matière grasse. La période de fabrication se situe du 15 avril au 15 novembre. Le lait est récupéré dans un récipient en bois appelé « gerle ». Il se charge alors d'une flore bactériologique vivant dans le bois. Ce fromage est fabriqué dans l'ensemble du département du Cantal mais aussi en Corrèze, l'Aveyron, le Puy-de-Dôme et la Haute-Loire. L'Union Européenne à émit le souhait de voir les gerles en bois remplacées par des cuves en inox. Pour avoir la référence *tradition salers* le troupeau doit être exclusivement constitué de vaches Salers.

Quelques chiffres :

1470 tonnes par an.

88 éleveurs, fromagers, producteurs fermiers

3700 vaches laitières.

8 500 000 litres de lait transformés par an.

400 litres de lait pour obtenir une fourme de 45 kg.

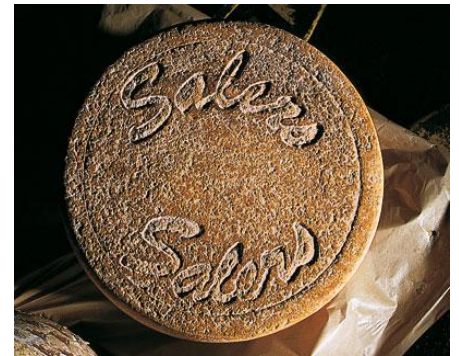
11 affineurs.

En 1968, c'est en France que l'on diffuse la première publicité télévisée pour un fromage : le Boursin. Le Salers prend le titre d'AOC en 1961 et d'AOP en 2003. Au 20^{ème} siècle, on voit apparaître sur le marché européen de nouveaux fromages industriels.

AOC : Appellation d'Origine Contrôlée - AOP : Appellation d'Origine Protégée.

Présure : substance naturelle permettant de faire cailler le lait contenant une enzyme appelée « chymosine ». Elle se développe dans le suc gastrique du quatrième estomac des veaux, chevreaux ou agneaux non sevrés. La présure de synthèse s'obtient en combinant différents procédés chimiques.

L'estomac des ruminants est formé de quatre poches : La panse, le réseau, le feuillet, le quatrième estomac.



Rappel sur les monastères

Avant de décrire la vie de Bonnet (Bonet), il me faut replacer dans l'histoire, la naissance de ces lieux magiques qui donneront rapidement beaucoup d'informations et permettront à certaines familles de placer leurs enfants avec au final, la reconnaissance de leurs noms.

Les premiers monastères en Auvergne furent ceux d'Issoire et de Cantoin (près de Clermont) auxquels la tradition donne pour fondateurs les deux premiers évêques de Clermont, Austremoine et Urbique (III^e siècle), puis vinrent du IV^e au VII^e siècle, ceux de Thiers, de Mélièze (près de Mauriac), de Cournon, de Combronde, de Saint-Marc (près de Royat), de Menat, de Mozat (près de Riom), de Manglieu, de Volvic, fondé près du tombeau de l'évêque Saint Project, assassiné par Illector, patrice de Marseille (Massalia). Tel est le premier épanouissement de l'institut monastique en Auvergne.

Il faut bien se rendre compte que ces premiers monastères ne ressemblent guère aux abbayes puissantes dont nous parlerons ensuite ; c'était des associations de laïques, pieux, réunis pour prier, travailler et enseigner. Plusieurs furent les berceaux de villes nouvelles et certains vont devenir

célèbres. Issoire pour la dialectique, Manglieu pour le code Théodosien, Menat pour la musique, etc.. La règle monastique donnée en 543 par Saint Benoit de Nurcie aux moines du mont Cassin, fut adoptée dans les monastères d’Auvergne comme la plus grande partie de la Gaule. Les invasions du VIII^e et IX^e siècle portèrent aux monastères un coup violent, mais non mortel. L’institution était vivace ; trois à quatre fois pris et brûlés, la plupart de nos couvents d’Auvergne vont se relever et leur prospérité ne va pas diminuer, grâce à la protection spéciale de quelques princes. Ainsi Menat et Manglieu recurent de Louis le Débonnaire de nombreux privilèges. À partir du X^e siècle, les fondations se multiplient, la plus importante sera celle de l’abbaye d’Aurillac, créée par le comte Géraud vers 915 et affiliée à la puissante congrégation de Cluny. Grâce à la puissance de l’ordre dont il dépendait, le monastère d’Aurillac exerça une puissante action sur tous les couvents d’Auvergne. Il eut de plus la gloire et la papauté avec Gerbert. Mentionnons encore l’abbaye de La Chaise-Dieu, fondée par Robert d’Aurillac, aux confins de l’Auvergne et du Velay et qui acquit au milieu du Moyen-Âge, une très grande importance. C’est vers les années 250-260, que commence l’évangélisation de la Gaule décrite par Grégoire de Tours (né à Clermont en 539 et mort à Tours en 594). Austremonne est le premier apôtre chargé de cette mission en pays Arverne. Parmi, les successeurs, le plus connu est Saint-Alyre (IV^e siècle) ; Saint-Vénérand (V^e siècle). En 450, est construite la première cathédrale par l’évêque Saint-Namace, ce qui contribua à développer le christianisme dans la région. Elle sera détruite par Pépin le Bref en 769. Clermont porte son nom depuis 848 par référence au site défensif Clarus Mons-clairmont.

Au X^e siècle, il faut d’abord signaler la multiplication des lieux de culte, tant dans les villes que dans les campagnes. À Clermont, un document du X^e siècle, le Libellus énumère plus de trente églises. Plusieurs textes du cartulaire de Brioude ont trait à des constructions d’églises en milieu rural. À la fin de l’époque carolingienne, le réseau paroissial sera à peu près en place, comme le montrent certaines réactions seigneuriales.

- * Grégoire de Tours fut évêque de Tours.
- * Moyen-Âge : période de 476 à 1453 ou 1492.
- * Carolingien : époque de 751 jusqu’au X^e siècle.

SAINT-BONNET ÉVÊQUE DE CLERMONT

L’historique de la commune de Saint-Bonnet de Salers demande beaucoup de travail, de recherches. L’incertitude des faits devient contrariante pour tout chercheur, curieux d’un monde souvent ignoré de la nouvelle génération. Pour notre commune, l’histoire se découvre à partir du XIV^e siècle grâce au cartulaire de Beaulieu. Avant, il reste à découvrir et souvent à décoder dans de vieux textes, les conflits et les mésaventures des Tournemire, des Sauveboeuf, propriétaires de Leybros et des Landrodie avec les Saint-Julien du château d’Escous. L’Église interviendra dans notre région dès le V^e siècle avec la construction de l’église de Clermont. La paroisse de Saint-Bonnet de Salers doit son nom à l’évêque Bonnet (625-710) issue d’une famille illustre du VII^e siècle. Le père se nommait



Théodat et la mère Siagria. Un jour, elle reçut la visite d'un prêtre nommé Frigion qui se prosterna devant elle en lui expliquant que l'enfant qu'elle portait deviendra un saint homme. Dès son plus jeune âge, Bonnet reçut les éléments de la grammaire et de la littérature dans une école de Clermont. D'une grande intelligence, il surpassa bientôt ses professeurs. Son évolution pourtant toute tracée fut brusquement interrompue par le décès de son père. Cette première épreuve lui fit prendre la décision de quitter son pays natal, il alla offrir ses services au roi d'Austrasie, Sigebert II. Malheureusement, celui-ci décéda dans la fleur de l'âge (en 654). Il s'en suivit bien des désordres et donna à notre saint l'occasion de retourner en Auvergne. Lorsqu'en 660, le calme fut revenu, le roi, Childéric II, fils de Clovis II fit de nouveau appel à Bonnet et lui confia le gouvernement de la province de Marseille (Massalia). En ces temps anciens, l'esclavage était monnaie courante mais en 650, la reine Bathilde organisa un synode de quarante-cinq évêques à Chalon-sur-Saône qui interdit la vente des esclaves en dehors du royaume de France. Bonnet profita de la situation et ordonna de son propre chef que personne ne pourrait désormais être réduit en esclavage. Il passa vingt ans dans le sud de la Gaule, son frère aîné Avit sentant sa fin prochaine le nomma à sa place évêque (689-699). Sacré dans l'antique cathédrale de Namace (Clermont), il prit sa place sur le trône de Saint-Austremoine. D'un cœur débordant d'amour pour Dieu, il se consacra tout entier aux nombreuses obligations de sa charge. Sa position lui permit de donner une nouvelle impulsion à l'école épiscopale de Saint Quintien où se retrouvaient les jeunes clercs de l'Auvergne et des provinces voisines. Cette impulsion codifia de nouvelles Missions et la création de Retraites pastorales. En donnant des conférences sur les canons de l'Église, il permit au clergé l'envoi de prêtres formés pour relever la foi du peuple dans toute notre région. L'abbaye de Menat servit d'asile à Ménélee qui décida sa restauration et permit d'entendre les échos des saintes psalmodies des enfants de Saint-Benoit. Dans l'année qui suivit, l'évêque consacra l'église de ce monastère à Saint-Martin. Le comte Genès qui gouverna l'Auvergne au nom des rois francs permit à Bonnet la restauration de plusieurs monastères. Héritier d'un riche patrimoine, notre évêque employa toute ses ressources dans les œuvres de miséricorde mais aussi dans l'embellissement des églises. Il recevait tous les indigents, les consolait et relevait leur courage par de saintes exhortations. On disait qu'il suffisait de porter les haillons de la misère pour avoir droit à toutes ses prévenances, à toutes ses faveurs. Sa charge pastorale ne l'empêchait pas de jeuner pendant plusieurs jours, s'astreignant au silence, il devint sage parmi les sages. Il célébrait la sainte messe, après se dépouillant de ses habits pontificaux, se retirait dans le coin le plus sombre de l'église pour méditer sur la misère du monde. C'est dans la basilique de Saint-Michel-Archange, une petite église située au nord-ouest de la cathédrale, la veille de la solennité de l'Assomption de la très Sainte Vierge qu'il vit la Vierge pour la première fois. Au milieu d'une éclatante auréole, la bienheureuse Vierge s'avancit entourée d'une multitude d'anges. Elle demanda à notre évêque de célébrer la messe. Avant de partir, la très Sainte Vierge lui laissa la chasuble dont il s'était servi. En 1785, le chanoine Cortigier examina cette chasuble avec attention et découvrit qu'elle datait de 984, et appartenait à Gerbert, alors archevêque de Reims. Cet épisode fut mis en vers au XII^e siècle par un poète d'Angleterre. Ce récit se compose de 128 vers et une édition imprimée a été réalisée en 1557 à Paris. Bonnet fit de nombreux miracles : par la seule imposition des mains, des aveugles ouvraient les yeux à la lumière, des boiteux voyaient leurs membres se redresser, des possédés étaient délivrés du démon. Les affligés accouraient vers lui, tous soulagés et consolés. On recueillait précieusement l'eau qui avait servi pendant la messe, elle possédait des vertus miraculeuses. Cette utilisation de l'eau créa dans plusieurs provinces une reconnaissance de Bonnet comme le patron des fabricants de poterie de terre. On a longtemps conservé à Clermont un vase de cette matière où le saint s'était lavé les mains. Lors d'une grande sécheresse, le bienheureux passa la nuit à prier et avec le jour vint une pluie bienfaisante qui sauva

toutes les récoltes. Revenant d'un voyage, un boiteux se porta sur son passage, le suppliant de poser les mains sur son mal. Il n'eut pas plutôt tracé le signe de croix sur le membre malade que la jambe brisée se redressa. Le récit de ces merveilles se répandait au loin. Dans une des îles que baigne la mer de Bretagne, vivait Blanda, elle était riche mais infirme. Aveugle et paralysée, elle se fit transporter auprès du pontife qui pria avec ferveur. La guérison fut immédiate, Blanda se retira dans un monastère de femmes du vallon de Royat. Pendant dix ans, notre saint gouverna l'Église d'Auvergne, mais le fait que son frère Avit soit intervenu dans sa nomination le gênait. Ce problème de conscience le poussa à consulter Saint Tillon (Till), alors renommé dans une grande partie de la chrétienté pour sa science, sa vertu et la sagesse de ses décisions. Cet illustre solitaire avait passé de longues années dans son diocèse, à Brageac, au milieu des montagnes de la Haute-Auvergne. Parvenu à une grande vieillesse, il s'était retiré dans une cellule du monastère de Manglieu. Il écouta le récit des peines et des scrupules du pieux évêque, le rassurant sur sa promotion à l'épiscopal, mais ne put que louer ses projets de vie religieuse. Bonnet donna sa démission, partit pour le monastère de Royat où il passa quelques temps avant de rejoindre Manglieu. Malgré son désir de vivre ignoré, sa charité l'obligea de sortir une dernière fois du silence et de la réserve qu'il s'était imposé car les doctrines hérétiques de Jovinien (inutilité de la pénitence) et celle de Novatien (inutilité de la virginité) se répandaient dans les Gaules. Bonnet s'éleva fortèment contre ces erreurs et contribua puissamment à les extirper de l'Auvergne. À ce sujet, un savant traité composé par lui sera conservé à Manglieu. Avant de rendre son âme à Dieu, il distribua aux pauvres le peu qu'il lui restait et partit accomplir un pèlerinage à Rome. En cours de route, il réconcilia l'archevêque Godon et le gouverneur de la province de Lyon. Après quelques jours de repos au monastère de l'Île-Barbe, le pieu pontife reprit son voyage et atteint Agaune dans le Valais où il vénéra les reliques des martyrs de la Légion Thébaine. À son arrivée à Pavie, il fut accueilli avec grands égards par Aripert, roi des Lombards. Quelques jours auparavant, Pavie fut assiégée par une armée nombreuse et Aripert attaqua courageusement ses adversaires, il attribua cette victoire aux prières de Bonnet qu'il combla d'honneurs et de marques de vénération. Ensuite, le pieu voyageur se dirigea vers la mer et s'embarqua pour arriver au plus tôt. Le navire essuya une furieuse tempête que Bonnet apaisa avec de ferventes prières. Il débarqua sur les côtes romaines et se dirigea vers la ville éternelle où il se prosterna sur le tombeau des saints apôtres. Il reçut la bénédiction du pape Jean VII puis visita les célèbres sanctuaires, les majestueuses basiliques qui lui rappelaient tant de souvenirs à son cœur d'évêque et de chrétien. Il descendit dans les catacombes, s'agenouilla dans l'enceinte des arènes et répandit ses larmes sur ce sol que tant de martyrs avaient arrosé de leur sang. Il recueillit quelques parcelles de poussière et quelques gouttes de l'huile qui brûlait devant les tombeaux des Saints. De retour, il demanda l'hospitalité au monastère de Saint-Pierre de Lyon. Il y passa les quatre dernières années de sa vie, dans la retraite la plus absolue. Pendant les derniers mois de son existence, il fut tourmenté par de violents accès de goutte qu'il supporta sans jamais proférer de plainte. À l'aube de sa vie, il reçut les derniers sacrements de l'évêque Nordbert, les deux pontifes s'embrassèrent une dernière fois et se donnèrent rendez-vous au sein de la céleste cité. Bonnet décéda le 15 janvier de l'année 708 ou 710. Une multitude de fidèles accoururent auprès des dépouilles du glorieux serviteur de Dieu. Pendant que l'on portait sa dépouille dans l'église du monastère de Saint-Pierre, une femme paralysée se fit transporter sur le passage du cortège et après avoir touché le cercueil, se releva guérie. Son tombeau devint le théâtre de nombreux miracles. Quelques années plus tard, vers 720, Proculus qui avait remplacé Bublus, successeur de Nordbert demanda le retour du corps à Clermont. Fulcoald, qui gouvernait alors, l'église de Lyon céda après avoir reçu des signes du ciel. Le retour fut une marche triomphante, l'auteur de la vie de Saint Bonnet, qui faisait partie de cette ambassade raconte les honneurs extraordinaires reçus au passage des

saintes reliques. Sous les remparts de la cité de Clermont, à l'entrée de l'antique faubourg des Chrétiens, l'évêque de Clermont, accompagné du clergé vint à sa rencontre. Il baisa et arrosa de larmes de joie la châsse qui contenait le corps de son glorieux prédécesseur. C'était le 6 juin, jour qui fut désormais consacré dans toute l'Auvergne à fêter ce solennel anniversaire. L'antique église de Saint-Maurice perdit bientôt son nom, pour prendre celui de Saint-Bonnet. Ce lieu devint le centre d'un pèlerinage très fréquenté. Le moine de Manglieu cite plusieurs miracles, il raconte entre autres, la guérison d'un pauvre aveugle nommé Géronius qui était venu du fond de sa Bourgogne retrouver la lumière sur le tombeau du saint. À l'aube de la première croisade, vers 1095, le corps fut déplacé pour la cathédrale. Sur le retable brillait un riche reliquaire en argent doré garni de pierres précieuses renfermant la tête du saint. À la Révolution, cet œuvre d'art fut détruite et les saintes reliques dispersées. Une main pieuse put recueillir quelques parcelles qui allèrent enrichir la chapelle du pensionnat des frères de Clermont, celle des religieuses de la visitation de la même ville, les églises paroissiales de Miremont, de Paugnat et de Saint-Bonnet-sur-Allier. Plusieurs églises conservent encore les reliques qui leur avaient été concédées avant la révolution : Mozat possède un os vérifié authentique par Mgr Boyer : Saint-Bonnet-près-Riom, plusieurs parcelles reconnues comme vénérables en 1817 par M. de Begon, vicaire général ; la cathédrale de Toulouse, une parcelle authentique. L'église d'Auvergne a toujours regardé Saint-Bonnet comme l'un de ses principaux protecteurs. Dans les plus vieux textes de la liturgie clermontoise, nous trouvons son nom dans presque tous les martyrologues (textes des martyrs), notamment dans ceux de Bède, d'Adon, d'Usuard et dans plusieurs manuscrits très anciens du martyrologe hiéronien. Outre la fête principale célébrée le 15 janvier, on solennisait le 6 juin, la translation de ses reliques. En Auvergne et dans beaucoup d'autres diocèses de France, notre illustre pontife a laissé des traces profondes. Plus de trente chefs-lieux de communes, portent encore son nom. Le bréviaire d'Estaing renferme deux gravures dans lesquelles le saint est représenté à genoux au pied de l'autel, recevant une chasuble des mains de la Sainte Vierge.

Il mourut à Lyon à l'âge de 80 ans passés, une longévité exceptionnelle pour l'époque. Il se peut que saint Bonnet soit un nom récupéré par l'Eglise et aurait été adapté à partir du nom Gaulois Bénelos (équivalent de l'Apollon romain) et comme le culte se révéla particulièrement difficile à déraciner, l'Eglise préféra s'adapter.

LES COMMUNAUX DE NOTRE COMMUNE

Les terrains communaux de cette section furent amiablement partagés en 1815 en 29 lots de trois parcelles, sans intervention de l'autorité. Depuis, les différents propriétaires ont partagé dans leurs successions les droits sans en retour abonder les taxes inhérentes à ces propriétés. À diverses reprises, l'administration proposa de régulariser la situation par une aliénation à prix réduit mais certains habitants s'opposèrent au changement et cette situation perdure jusqu'à ce jour.

Extrait de l'annuaire Almanach du commerce Didier-Bottin 1880.

Saint-Bonnet près Salers ; au pied des montagnes, 1063 habitants.

- Curé : Veyssières – vicaire : Fraissinier.
- Instituteur : Séries.
- Institutrice : Mme Chauvet.

- Agriculteurs : Rolland, Albessard, Guy, Lapeyre, Delzongles, Serre, Lizet, Layac, Poudroux.
- Auberges : Tiple, Auriacombes.
- Tisserand : Fabrier
- Source ferrugineuse : Escouts.
- Châteaux : Leybros, Mirande, Roche, Tougouse, Escous

Dictionnaire des communes en 1889 : Saint-Bonnet

- Saint-Bonnet	1198	habitants
- Chasternac	134	"
- Boussac	66	"
- Chèvrerivière	12	"
- Les Cuves	18	"
- Escous	13	"
- Fau (hameau)	22	"
- Foy	18	"
- Imbrouzelou	5	"
- Leybros	21	"
- Mouriol	9	"
- Navaste	18	"
- Pailhès-Madamont	94	"
-Ruzolles	139	"
- Saint-Bonnet	208	"
- Tougouse	166	"

Les journaux locaux, le Supplément du 13 mai 1911 publie un article original : « *pour punir sa belle-mère qui tenait contre elle des propos blessants, une jeune femme de Saint-Bonnet de Salers lui a coupé la langue* ». Loin de regretter son action, elle a affirmé nettement que c'était en pleine connaissance de cause qu'elle l'avait accomplie. Elle voulait coûte que coûte empêcher sa belle-mère de jeter la discorde dans son ménage. Evidemment, c'est radical ! Mais s'il fallait couper la langue à toutes les belles-mères qui sèment la division, où-irions-nous ?

* Le journal La Lanterne du 31 mars 1922 reproduit cet article.

La Revue Haute-Auvergne, année 1901, raconte un épisode appelé « La réaction religieuse dans le Cantal après thermidor », c'est-à-dire une insurrection catholique et en partie royaliste qui a eu lieu à Saint-Bonnet et à Salers les 11 et 12 brumaire an IV (2 et 3 novembre 1795). L'auteur fait usage d'intéressants documents d'archives.

Journal des audiences de la cour de cassation (1791-1803). Le 31 octobre 1788, le sieur Sauveboeuf vendit par acte notarié au sieur Dufayet de la Tour, les fiefs nobles, cens, rentes, droits qui lui étaient dus dans plusieurs communes. À l'époque le sieur de la Tour ne paya pas le premier terme de 10 000 livres (1^{er} janvier 1791). Le sieur de la Tour étant mort, ses héritiers contre lesquels le sieur Sauveboeuf continua ses poursuites devant le tribunal du district de Salers.

Journal l'Humanité du premier mai 1923. À Saint-Bonnet de Salers (Cantal), Mme Aubestier, âgée de 76 ans est tombée dans la cheminée où flambait un grand feu. Elle a été brulée vive.

Journal l'Humanité du 20 septembre 1935. Une camionnette fait une chute de cent mètres dans un ravin. M Chastang, entrepreneur de menuiserie à Salers et Mr Boucharel a par la suite d'une rupture de direction en plein virage près de Saint-Martin-Valmeroux fait une chute de cent mètres sur des rochers bordant la route. Ses occupants ont été grièvement blessés.

NOS VILLAGES

Navaste, ce village a été successivement possédé par les familles de Salers, de Fontanges, de Dienne, de Valens, de Nozières, de Jarrige. Jean de Dienne, seigneur de Chavagnac et de Courbines vendit à Jean de Valens, les droits et rentes qu'il avait dans les paroisses de Saint-Bonnet et d'Anglards ; sa veuve Claudine de Mirabel les racheta le 4 octobre 1509. Le fief de Navaste dépendait de l'évêque de Clermont. Il était de la justice des seigneurs de Velans. On peut penser qu'après le concile tenu dans cette ville en 1095, avant le départ pour les croisades plusieurs seigneurs dont le seigneur de Dienne soumièrent leurs terres à l'évêque de Clermont.

Village du Lac, bourg d'Ala, en 1554, le chanoine Lizet avait légué à l'hôtel-Dieu de Salers les immeubles qu'il avait acquis du village du Lac, paroisse de Saint-Bonnet. Ce village a été détruit probablement pendant les guerres de religion en 1586. La charte CLXXIII parle de « Saint-Bonnet in villa Lacus ». Cette Charte indique que l'église et la villa ne faisait qu'un seul et même lieu. Lacus, plus tard pleinement débaptisé par le vocable Saint-Bonnet. Les villas n'étaient ni d'un périmètre très étendu, ni d'un trop faible rayon. En 1556, François de Chabrat (Chabrol) se réserve les héritages du domaine du village du Lac, paroisse de Saint-Bonnet. En 1498, lettre de rémission accordée par le roi Louis XII à un nommé Jean Dufayet, bourgeois de Salers, propriétaire au village du Lac, paroisse d'Escoutoux.

Roche, Roche-bas et Roche-haut, depuis longtemps séparés, la partie de Roche-haut appartenait à la famille de Mirebeau dont la dernière descendante française épousa le 16 novembre 1767 Ignace Exupère de Douhet, écuyer, seigneur de Cussac, Saligoux etc. Elle apporta en dot les domaines de Tougouse et de Roche-haut avec les montagnes de Lestrade et d'Enfialex, paroisse de Saint-Bonnet. Cet Ignace de Douhet mourut à Roche le 8 novembre 1806, laissant quatre enfants dont le 4^{ème} Jean, Henri, Maximilien fut nommé président du Conseil de Fabrique et Officier d'Etat Civil. Il épousa le 18 juillet 1804, Anne Mourguy du village de Laborie, commune de St-Martin-Valmeroux. Il eut cinq enfants dont trois filles et deux garçons. L'une de ses filles Magdeleine Julie épouse Veysière était la grand-mère de l'abbé Léopold Lafarge. C'était donc, ce Jean Henri Maximilien de Douhet qui tenait les registres d'état civil de la commune de Saint-Bonnet durant les années de la Révolution de 1789. Il ne manquait pas d'humour...

Leybros, hameau avec une grosse tour isolée, reste de l'ancien château. Les plus anciens seigneurs de Leybros ont été de la maison de Drugeac. En 1330, Émery de Tournemire avait épousé Marguerite de Drugeac dont il eut Leybros. En 1245, vivait un Bernard de Leybros ; chevalier Émery de Tournemire en 1347, seigneur de Leybros et de Bournazel. En 1540, on retrouve un autre Jean de Tournemire à la fois seigneur de Leybros, de Saint-Bonnet et de Tournemire en partie, épousa Gabrielle de Nozières. En 1573, le château de Leybros avait un grand besoin de réparation. Il se composait alors d'un corps de logis, flanqué d'une tour carrée appelée corps de garde et refermant toutes les armes et une autre grosse tour. La première fut réparée, ainsi que la grosse tour qui menaçait ruine et qui n'existe plus. En 1595, Leybros passa par héritage à Annet de Tournemire, fils de Pétronel de Nozières et d'une branche cadette. En 1608, Louise de Tournemire fut placée sous la tutelle d'Henri de Noailles, gouverneur de la Haute-Auvergne et bailli des Montagnes, avec qui elle fut obligée de plaider pour ses droits. Cette même Louise épousa en 1625 Noble Charles de Rilhac, fils de Jean, bailli des Montagnes, seigneur de St-Martin-Valmeroux en partie Nozières, St-Paul, le Borgnon etc. La terre de Leybros passa par succession de Louise à Claude Ferrières, comte de Sauveboeuf, fils de son second mari et qui fut baron de Leybros en 1666. Son fils, Jean de Ferrières, comte de Sauveboeuf, coseigneur de Salers fut l'un des plus grands sénéchaux d'Auvergne. Cette famille fut maintenue noble le 11 décembre 1666. Le 17 mars 1671, Claude Ferrières de Sauveboeuf épouse Gabrielle Thérèse d'Apchon. Leur fils Jean Angélique de Ferrières, comte de Sauveboeuf, seigneur de Saint-Bonnet, Leybros, St-Martin fut aussi grand sénéchal de d'Auvergne. Ce Jean Angélique né le 10 février 1676, convola le 18 avril 1719 à Salers avec Isabeau Pradel. Un fait notable dans leur descendance, ils eurent des triplés le 13 septembre 1719 à Salers. ; Jean Joseph, Jeanne et Jean François qui semblent avoir été viables, une prouesse pour l'époque. L'année suivante, ils mirent au monde Arnaud le 1^{er} septembre 1720 à Salers. On retrouve aussi la naissance d'un autre Jean le 14 novembre 1734 à Salers, les autres enfants ont dû naître à Saint-Bonnet. Un autre fils de Jean Angélique et d'Isabeau Pradel, François de Ferrières, chevalier, comte de Sauveboeuf, seigneur de Leybros, Moulin d'Arnat, Puy d'Arnat épousa Catherine de Plaignes. Dans les registres de Salers, on trouve le décès d'une fille mort-né, le 20 août 1746, à Salers Une autre fille du couple succomba le 12 février 1747 suivie de peu par sa mère, la comtesse de Sauveboeuf, le 19 septembre 1747 à Salers. Noble François de Ferrières, marquis de Sauveboeuf, seigneur de Saint-Bonnet, capitaine dans le régiment d'Artois cavalerie, fut seigneur de Leybros en 1781. En 1787, on note un noble François de Ferrières, marquis de Sauveboeuf, seigneur de Saint-Bonnet qui fut alors capitaine de cavalerie dans le régiment d'Artois, il était aussi seigneur de Leybros. En 1789, François de Ferrières de Sauveboeuf venait de vendre Leybros à Mr Tyssandier d'Escous, lorsque les tumultes de la Révolution atteignirent la région, il quitta le pays de Salers alors que trois de ses filles furent emprisonnées à Salers et à Mauriac. Il s'agissait de la religieuse Marguerite qui fut chassée de son couvent ; Louise de Ferrières, dite Mme de Saint-Bonnet et Léonarde de Ferrières de Sauveboeuf. Elles ne furent libérées que fin 1794. Alexandre de Lestrade et son épouse l'ont acquise en 1977 et ont assuré sa restauration. Avant la Révolution M. Tyssandier était seigneur de Leybros.

Traduction d'un texte racontant l'histoire du château de Leybros (auteur ?)

Les premiers seigneurs qui habitaient Leybros portaient l'armure et les vêtements de guerre ; un casque élégant avec visièrre d'acier poli et plumes flottantes, une cuirasse, des gantelets de fer, une épée au côté, de longues bottes à genouillères armées d'éperons, constituaient leurs costumes militaires. C'était alors l'époque chevaleresque, celle où la forteresse était hospitalière au voyageur égaré, au pèlerin fatigué de sa longue route, au malheureux pressé de la faim ou persécuté par la

clameur publique. Alors une certaine poésie, signe d'un temps où la foi était si vive, régnait dans ces murs aujourd'hui disparus et transformait en résidence aimable l'enceinte fermée de remparts menaçants et de tours massives. Le château de Leybros perdu au milieu d'un pays de montagnes à proximité de Salers avait une vie intense qui rayonnait alentour. Là, le troubadour vagabond au cours de visites, les seigneurs de Miremont, Montclar, Beauclair voyaient s'abaisser le pont-levis et s'ouvrir devant lui comme une hôtellerie confortable et jamais coûteuse. Il recevait l'accueil le plus engageant de la part des seigneurs, friands d'apprendre de sa bouche les nouvelles du pays, les querelles des gentilhommes, les aventures d'amour. Puis quand il avait terminé ses récits émaillés de vives railleries, de réflexions piquantes, le poète errant, délassé, restauré, était conduit dans la grande salle à cheminée monumentale et pendant que d'énormes bûches flambaient dans l'âtre, il chantait aux futurs soldats du Christ, ses vibrantes chansons de guerre. D'autres fois, si l'approche des routiers était signalée, si l'ennemi se présentait sous les murs de la demeure féodale, les chevaliers se précipitaient aux créneaux, les plus âgés dirigeant la défense, les jeunes courant au péril. Les seigneurs faisaient ainsi le dur apprentissage des armes avant d'aller se battre et mourir sur cette terre de Palestine qui a bu tant de sang français et tant plongé de mères dans le deuil. Le jeu de la guerre exerçait sur eux une fascination singulière. Ils étaient naturellement braves jusqu'à la témérité. La plupart aimaient le danger d'un amour étrange, le recherchaient et se disputaient l'honneur d'y être les premiers.

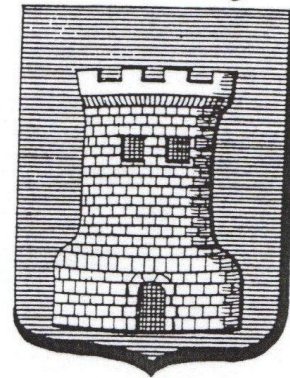
Quand fut venue la fin des croisades, le château perdit cette physionomie originale des anciens jours de la Chevalerie. La présence des hommes d'armes n'ayant pas sa raison d'être, il n'y réside plus qu'un chatelain.

*Noble Jacques de Tournemire, seigneur de Las-Broas, vend pour payer ses dettes à messire Henri de Nouailles, bailli, gouverneur et lieutenant général du haut pays d'Auvergne, la terre et seigneurie de Leybros pour la somme de 48 400 livres.

* Louise de Tournemire, douairière de Sauveboeuf T.S. de Leybros par St Bonnet ; 1669.



De Tournemire de Leybros.



La tour de Leybros

* La tour de Leybros aurait servi à la transmission de signaux dans les temps anciens.

Fau-Soubro et Fau-Soutro, deux hameaux assez voisins à l'est de Saint-Bonnet. Ils ont appartenu en 1269, à Noble Hugues de Fontanges, chevalier seigneur de St-Christophe qui en fit hommage à l'évêque de Clermont. En 1775, Géraud-François Pons receveur des consignations avait les seigneuries de Fau, La Bastide. Pierre de Pons était receveur des consignations en 1692.

Madamont. On retrouve une trace de Jean Givre, alias Jacques du village Del Mas de Mont (le Mas du Mont).

Chabrevière, Chavarvière, hameau avec ancien château dans la plaine, composé d'une grosse tour. Guy de Salers avait acheté Chavarvière en 1777. Par acte du 13 mai 1637, enregistré à Saint-Bonnet, Henri de Salers a vendu Charerivière à son jeune frère François de Salers, connu sous le nom de seigneur de Charerivière pour la somme de 14 000 livres. Ce dernier construisit une deuxième vacherie entre 1630 et 1640. Avant les Grands-Jours⁶, il y avait deux fermes en ce lieu, mais une seule appartenait à la baronnie en 1700. Dans les années 1690, Garcelon acheta tout le fromage des exploitations du baron de Salers. En 1698, François d'Escorailles remit l'exploitation laitière de Charerivière aux sieurs Simon et Pierre Garcelon, marchands de Salers pour une durée de six ans, pour régler 5000 livres de dettes. Charerivière était la seule exploitation laitière de première importance. Ses baux spécifièrent toujours deux quintaux de fromage par vache du début des années 1580 à 1790. Les rendements étaient extraordinaires bons à la fois en fonction des quotas et des niveaux absolus de production. Elle était située dans la meilleure région d'exploitation laitière de la province et possédait des prés meilleurs et plus vastes que les autres fermes du domaine. Anne d'Escorailles ne recula devant aucune dépense pour l'équiper et l'entretenir en parfait état. Le 26 octobre 1724, un incendie se déclara dans l'étable principale, le bâtiment fut complètement détruit, seuls les animaux et le fromage échappèrent au désastre. Le baron d'Escorailles fit venir immédiatement des ouvriers pour reconstruire l'étable. Il dépensa 3925 livres pour l'étable elle-même, sans hésitation et subit des dommages s'élevant à un total de 8500 livres. Le foin nécessaire aux vaches pour passer l'hiver coûta 1400 livres, pourtant la ferme maintint son niveau de production.

*Chavarvière, hameau et ancien château dans la plaine, composé d'une grosse tour carrée sous laquelle était dit-on un souterrain qui liait Salers. Guy de salers avait acheté Chavarvière en 1277.

*En 1666, François d'Escorailles, baron de Salers fut accusé devant la commission des Grands-Jours à Clermont de fabriquer de la fausse monnaie dans la tour de Chavarvière. On y fit une perquisition et il en résulta que le seigneur d'Escorailles était dupe d'un Italien qui prétendait changer le fer en or. Cette découverte se rajouta à d'autres griefs, provoquèrent une sentence de mort, qui ne fut pas exécutée mais la tour fut démolie.

6) Les Grands-Jours : au milieu du XV^e siècle, les sessions extraordinaires vont rendre la justice et permettent de tester la résistance provinciale à l'ordre royal.

Boussac, Village près du ruisseau de ce nom à l'ouest de Saint-Bonnet où résidait l'ancienne famille de Baron de Layat, originaire de Champeix et dont une branche habitait le Limousin. En 1712, Martin-Gabriel de Baron, seigneur de Layat et de Miegemont était capitaine d'artillerie. Cette famille s'est alliée successivement avec celles de Courboulès, de Dienne, de Chapel, de La Salle, de Chazette et de Mathieu.

Lors de différentes recherches, on trouve la famille de Baron, seigneur de la Martre, de Bonnerencontre de Layat et de Boussac, fils de Guillaume marié par contrat du 9 janvier 1455 avec Antoinette de Sauterolles. Il descendait par divers degrés de Josserand de Baron, écuyer mentionné

dans les actes de 1374 et de 1378. Parmi les alliances on trouve les familles de Dourette de Layac, de Faure, du Vernet, de la Sapouse de Berne, de Dienne, de Comboulès, de Maslaurent etc. La branche de Layac s'est alliée en dernier lieu aux maisons de Douhet, de Scorailles, de Plantadis, de Sartiges. Elle était naguère représentée par le de Baron de Layac de Boussac, maire de la commune de Saint-Bonnet.

*A Boussac, il y a deux métairies occupées par les serfs Osbert et Osmont. En 1300, résidait la famille de Layac, originaire de Champeix et dont la branche la plus importante habitait le Limousin.

Tougouse, le mas de Tougouse était à Maurin de Fontanges en 1277. Il en fit hommage à l'évêque de Clermont. En 1595, ce malheureux village lors des guerres de religion fut brûlé par le capitaine Jaffre et sa compagnie qui commit de si grands excès dans les environs de Salers. En 1781, Ignace de Douhet était seigneur de Tougouse.



Tougouse vers 1900

Fouey, village voisin de Fau-Soubro et qui a jadis porté le nom de Fayet, régénéré par corruption en celui de Foyt. En 1346, Émery de Tournemire, seigneur de Leybros posséda Foyt. Ce village est devenu plus tard la propriété de la famille de Pons. Celui-ci épousa en 1671, Gabrielle-Thérèse d'Apchon, fille de Jacques Artaud, baron d'Apchon, seigneur du Vaulmier, dotée de 30 000 livres.

*Noble Eymerie de Tournemire, seigneur de Laybros achète Foyt

Testament de noble Jean du Fayet, écuyer seigneur de La Borie, fait le 3 mars 1636, par lequel entre autres dispositions, il institue son héritier noble François Dufayet son fils et de dame Anne de Fétides sa femme. Cet acte reçu par de Valens, notaire à Saint-Vincent, diocèse de Clermont.

Testament de noble homme Guinot du Fayet, écuyer, seigneur de la Borie, fait le 7 décembre 1540 par lequel il ordonne sa sépulture dans l'église de Saint Vincent avec noble Naudin du Fayet, son père et il

institue son héritier François du Fayet, son fils et de Melle Françoise de Vahus, sa femme. Cet acte reçu par de Valens, notaire à Saint Vincent, diocèse de Clermont.

* articles de mariage de noble François du Fayet, accordé sous-seing privé le 28 mars 1555, avec Marguerite de la Reynerie, fille de noble Jean de la Reynerie, écuyer.

Ratification de mariage, faite le 29 décembre 1555, par noble Hugues du Fayet, écuyer et Guy du Fayet, ses oncles. Cet acte reçu par Dufayet, notaire à Mauriac.

Escous, hameau avec ancien château dont il reste peu de vestiges. Noble Hugues de St-Julien fut seigneur d'Escous en 1516. En 1570, les huguenots (protestants) détruisirent le château. Antoine de St-Julien, fils de François, se maria avec damoiselle Jacqueline de Turenne. Sa fille unique épousa Jean de Landrodie, seigneur de Malpertuis et gentilhomme du prince de Condé qui servit dans les troubles et guerres de religion comme lieutenant des gardes de Ventadour. Son arrière petite fille, Jeanne-Louise de Landrodie se maria avec François Tyssandier, conseiller du roi, lieutenant particulier au baillage de Salers. Joseph Jarrige décoré de la légion d'honneur à titre militaire le 10 novembre 1996, a exploité la ferme d'Escous de 1925 à 1965. Mr Bernard, docteur en médecine achète la propriété en 1964.

le château d'Escous appartenait à Antoine de St-Julien, seigneur, marié à Jacqueline de Turenne et dont la fille unique, damoiselle de St-Julien épousa Jean François de Landrodie, écuyer, seigneur de Malpertuis et gentilhomme du prince de Condé qui prit part ses descendants aux guerres de religion en qualité de lieutenant des gardes de Ventadour. Ses fils figuraient dans les armées du roi.

L'un deux, Antoine de Landrodie mourut en Guyane, aide-major au régiment de Rilhac, il fit les campagnes d'Italie, de Hollande et avait été appelé en 1635 par l'arrière-ban à la place de son père, Jean de Landrodie devenu trop vieux. Charles de Landrodie, fils d'Antoine né en 1670, écuyer et seigneur d'Escous eut pour fille Jeanne-Louise de Landrodie qui vers 1712, épousa messire François Tyssandier, conseiller du roi, lieutenant civil et criminel au Baillage des Montagnes d'Auvergne ; séant à Salers, il prit le titre de seigneur d'Escous.

La propriété d'Escous avait été achetée aux sœurs de Gabriel Tyssandier par le docteur Guillaume, maire de Saint-Bonnet le 20 mars 1879 pour la somme de 135 000 frs. La succession de Jean Marie Antoine Tyssandier d'Escous date du 11 juillet 1845 (père de Gabriel). Melle Guillaume devint propriétaire d'Escous au décès de son père, elle était directrice de l'école libre des filles de Salers. Restée célibataire elle vendit la ferme à Jules Jarrige de Saint-Bonnet le 10 juin 1919. Après le décès de ses parents Jarrige, céda la ferme à la suite d'un arrangement de famille laborieux (3 garçons, Joseph, Elie, Juan et une fille Melle Yzorche de salers), la ferme fut vendue au docteur Bernard de Condat en 1964, exploitée de nombreuses années par le fermier Garrigoux et ensuite par la Safer à Mr Gourdain de St-Santin Cantalès fin 1998 ou début 99. Il en est l'actuel propriétaire-exploitant. Le Nobiliaire d'Auvergne révèle que la famille Landrodie, seigneur d'Escous était originaire du Limousin, s'établit en Auvergne à la suite du mariage de Jean de Landrodie avec Jeanne (?) de St-Julien, fille d'Antoine de St-Julien seigneurs d'Escous en 1661. C'est donc à la famille de St-Julien qu'appartenait encore le fort, pris de vive force et rasé de fond en comble par les religionnaires (protestants) en 1570.

*Vente d'Escous par les sœurs Tyssandier à Guillaume (maire de St-Bonnet) en 1880.

* Quand fut venue la fin des croisades, le château d'Escous perdit cette physionomie originale des anciens jours de la chevalerie. La présence des hommes d'armes n'ayant plus sa raison d'être, il n'y réside plus qu'un châtelain et qui devait s'y plaire médiocrement. Une existence solitaire dans ces

grands murs vides. C'est pourquoi, il n'y a pas lieu d'être surpris de les voir dès le XVII^e siècle, abandonnés. Les propriétaires recherchent la gloire et l'argent à la cour du roi et installent à leurs places des intendants chargés de la surveillance des différents forts. À cette époque, elles ressemblent à de vastes fermes que le maître visite rarement. L'évolution de notre campagne sera amplifiée par les successions des guerres anglaises, du calvinisme, des Grands-Jours, ce qui entraîna la naissance d'une petite noblesse sans château, ni donjon, avec une bourgeoisie active qui s'implantera définitivement dans notre région. Les grosses fortunes ont disparues mais cette nouvelle noblesse profitera pendant longtemps des avantages dus à leurs rangs.

Pailhès, Pailhers, village sur le ruisseau du même nom. Il a été mentionné dans la charte de Clovis. En 1288, Eymery de Fontanges fit hommage à Guillaume, comte d'Apchon pour son fief de Pailhers. Jean de Valens en était seigneur en 1504. Noble François de Chavialle en 1024.

* Le village de Pailhès (propriété de Lizet, premier président au parlement de Paris en 1529) est brûlé par le capitaine Jaffre.

* les serfs Eldraoe et Elde habitaient Pailhès.

* Une voie romaine passe dans les montagnes de Pailhès.

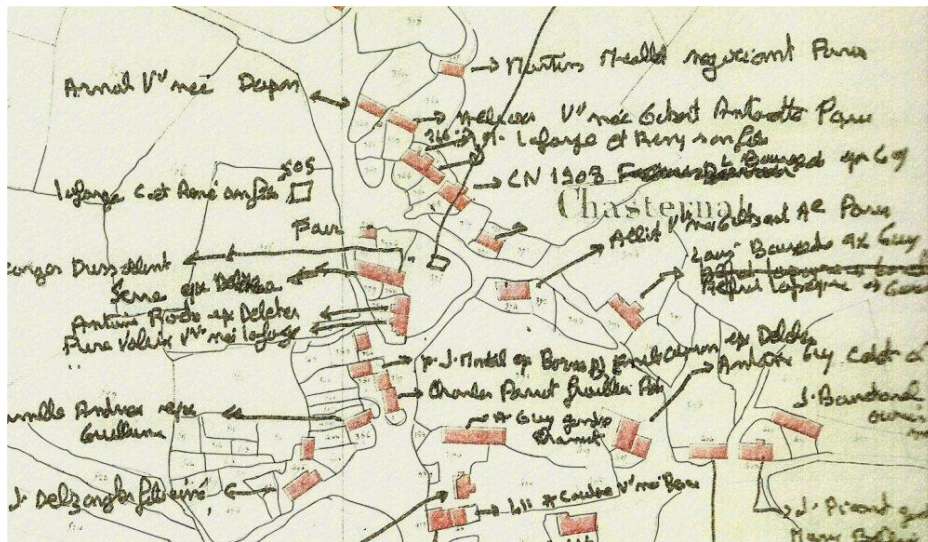
Ruzolles, ce village a donné son nom à une famille maintenant éteinte et qui possédait anciennement la terre de la Roche-Loupiac et en partie celle de Branzac. Jean de Ruzoles l'acquit en 1330. La famille de Tournemire à longtemps joui de la propriété de Ruzoles et en prenait le titre au XVI^e siècle. Guillaume Jean, docteur en médecine à la faculté de Paris le 28 février 1842 est né à Ruzolles le 14 janvier 1824.

* Jean de Ruzolles acquit Ruzolles des rentes de noble Pierre de Marlat.

* Jean Jacques de Tournemire, écuyer, seigneur de St-Bonnet, cens, rentes sur divers villages qu'il partage avec le seigneur de Mougou, paroisse de St-Bonnet et d'Olby ; 1684, 1700.

Chasternac, constitue l'héritière de l'ancienne Casternacum ou villa Casterni. Le village s'est donc développé à partir du domaine de Casternacus (riche propriétaire de l'époque gallo-romaine). L'endroit est mentionné sous le nom de Castreniacus, puis on trouve Chastranat en 1504.

Terrier des redevances vers 1769 : Une terre appelée Las Condamines ; une terre appelée Panataon ; une terre appelée Champaniac ; une terre appelée Escouits ; une terre appelée les Treize Vents ; un pré du nom de l'Emparrage ; un autre appelé le Tilloulet ; jardin du nom de Bourgeat ; un pré de la Fomental, du Pré Redon, de la Vergnouse, des Escoussous. Guy Antoine gendre Chanut était propriétaire à Chastrenac le 29 novembre 1880. En 1793, Jean Veyrières, habitait Chastrenac. Louis Vaissière, né à Chasternac le 6 février 1826, curé de Saint-Bonnet de 1876 à 1893, vendit ses biens de Chasternac en 1878 pour réparer l'église. Nous lui devons la mise en place du rétable actuel et de l'autel exécuté par Ribes, sculpteur à Mauriac en 1879. Citons quelques habitants du village : Louis veysière né à Chasternac le 6 février 1826, curé de Saint Bonnet en 1876. Eléonore et Germaine Bourgeat de Chasternac le 25 novembre 1913. Guy Antoine propriétaire à Chasternac en 1880. Jean Arnal laboureur à Chasternac en 1776. Teissèdre Guillaume Clovis de Chasternac en 1928.



Chasternac avant la construction de la route vers Saint-Bonnet

Quelques surnoms donnés à certaines familles de Chasternac : La Fustié ; Jeanno de Gaustou ; tsa Ouzit ; Canaou ; la Poulette ; la Fournère ; la Beleto ; tsa Niquit ; la Marie de Milou ; Jaquilli ; tsa Martinair ; Jacquouner ; la Gardicho ; tsa Jiambi ; Miquet.

*Le seigneur de Saint-Chamant était seigneur de Chasternac, il le vendit à Jean de Tournemire, seigneur de Leybros.

Terriers des cens et rentes dus à la terre de Leybros

Messire François de Ferrières de Leybros, haut et puissant seigneur seigneur, marquis de Sauveboeuf et autres places en l'année 1769. Pour les villages de Chasternac, St-Bonnet, Ruzolles, Boussac et de Bournazel. Le comte possède à Chasternac la terre appelée de Las Peires Grosses, une terre appelée Las Condamines, une autre appelée de la Panatou, d'un jardin appelé de Bourgeat, d'une terre appelée de Louba, d'un pré appelé l'Emparage, un autre le Tilloulet, le pré Redon, le pré de la Fromental, la terre les Boussiès (?), une maison jardin et pâture au derrière, confronté au levant et nord avec la maison et jardin de Jean Arnal et du midi et couchant avec le commun et chemin de service du village, la terre des Treize vents, le pré de la Vergnounge, le pré des Escoussous, la terre de Champaniac, la terre des escouits, ect...

- * Cens : redevance versée au seigneur.
- * Ténement : ferme à l'époque féodale qui dépendait d'une seigneurie.
- * Tenancier : personne qui gère les terres d'un fief.
- * Terrier : registre des terres relevant d'une seigneurie.

Les tenanciers (locataires) de Chasternac

Antoine fabre ; Guillaume Fabre et Antoine Roussy, son gendre laboureur Jean Rolland habitant à St-Bonnet. Catherine Bourzat, veuve de Pierre Tiple, habitant à St Bonnet ; Antoine Courboulès ; Antoine Gilbert et Hélène Valette sa femme dument autorisés pour la validité des présentes ; Jean valette et Anne Chabeau sa femme ; Jean Arnal et Benoit Raymond ; Antoine Labourel ; Antoine Serre ; Maury fabre et Toinette Lamargé mariés ; Toinette Bourzat, veuve de Jean Lafarge et Marie Lafarge son fils ; Géraud Rives et Gabrielle Roche mariés ; Antoine Bergheau, comme père administrateur de la personne et des biens d'Hélène Bergheau sa fille de défunte Catherine fabre. Jean

Gonnesse et Jean Méverysier, bouviers, tous travailleurs, habitants du village de Chasternac. Antoine Guillaume, laboureur, dit Miquet, habitant au dit village de Chasternac. Jean Guillaume, laboureur, habitant au village de Ruzolles, Pierre Bourdat marchand, habitant du village de Boussac, demoiselle Anne Chavialle, veuve de feu seigneur Eymeric Robert Lablance, seigneur de Labro et autres lieux, habitant en son noble repaire de Leize, paroisse de Pleaux. Lesquels, de gré ont reconnu et confessé tenir cens et pagédie perpétuelle de Messire François Ferrières, seigneur comte de Sauveboeuf, moulin d'Arnac, Leybros, St-Bonnet, coseigneur du dit Salers, de St Martin Valmeroux et autres places, habitant en son château du moulin d'Arnac, paroisse de Nonars en Limousin, ci présent, stipulant et acceptant savoir le village de Chasternac, affars et ténement qui le composent conformément aux reconnaissances particulières ci-après visées, lequel village se confronte du levant avec les affars du lieu St-Bonnet, du midi avec les affars du village de Ruzolles, du couchant avec les affars du village de Boussac et du nord avec les affars du village d'Escous.

Pour le village de Chasternac le Terrier comprend 413 reconnaissances, dont le cens total s'élève à (c..) Froment , 4 setiers, deux quartonsseigle, 32 setiers et trois quartons et 1/3 de quarton + 2/3 de metaden...avoine 30 setiers et 3 métaden, 1/2...mesure de salers...argent 11 livres, 11 sols, 1denier.. Poules G..manoeuvre, une journée et 2/3 d'une autre, que les dits reconnaissants uniformément et comme dessus, promettent et s'obligent de payer annuellement et à perpétuité, savoir les grains à chaque fête de St-Julien, martyr (28 août). Traité et passé en présence de Jean Sevestre greffier au baillage de Salers et de Pierre Raoux. Ont signé avec le seigneur, Guillaume Fabre, Rolland, Bergheau, Raymond, Arnal, la dite demoiselle Chavialle, Lafarge et autre Fabre. Controlé à Salers le 22 juillet 1769, reçu 13 sols.

* Vers l'an 1550, les mesures n'avaient pas la même valeur dans tout le département.

À Salers, le setier valait 52 litres et se divisait en 4 quartons.

À Mauriac, le setier valait 39 litres et se divisait en 2 quartes.

On trouve : Villa Castreniacus au XII^e siècle (charte de Clovis).

Chastranat en 1504 (terrier de la duchesse d'Auvergne).

Chastrenac en 1655 (insinuation du baillage de Salers).

Chassenac en 1656 (Etat Civil d'Anglards).

Chestrenac en 1742 (Etat Civil de Saint-Bonnet).

Chasternac en 1800 (carte de Cassini).

Les archives de Salers conservent l'authentique vente d'un terrain à Chasternac entre notre curé Veyssière et un habitant de Chasternac.

Sujet : vente Pradagoune

Entre soussignés, Veyssière Louis, curé de St-Bonnet de Salers et Pierre Valeix, propriétaire à Chasternac, commune de St-Bonnet ont été faites les conventions suivantes :

- Monsieur Vaissière, curé vend à Monsieur Valeix qui accepte une propriété en nature de jardin, dite Pradagoune, sise à Chasternac, portée sous le numéro 521, section d'une contenance de 14 ares, soixante sept centiares, première classe ; cette propriété confrontée au midi avec celle de Meilhoc, gendre Delzongle, du couchant et du nord avec la propriété de Monsieur Guy, du levant avec la propriété de Monsieur Valeix, acquéreur, elle est vendue avec toutes les servitudes actives et passives au dit Valeix moyennant le prix et somme de 500 frs payables au comptant et dont le vendeur donne quittance à l'acquéreur par les présentes. L'acquéreur entre en jouissance à partir de ce jour date de la vente ci-dessus stipulée, laquelle sera rendue authentique à la demande de l'un des partis consultants,

les frais de rente et d'enregistrement restent à la charge de l'acquéreur d'après les conventions des construisants.

Fait double entre nous à Chasternac le 20^{8bre} 1884 (20 octobre 1884). Signé : Veyssière, curé et Valeix Pierre

Puy violent, en 1928, les chèvres étaient en abondance et procuraient la base de l'alimentation de notre région. Les vacheries ne furent généralisées que plus tard. L'ensemble formait un bruyant concert répercuté par tous les échos de la montagne et des vallées environnantes.

Les redevances de 85 chèvres nous amènent à considérer que ces animaux étaient en très grande abondance en 1298 et que leur lait et leur chair procuraient avec les chevreaux, la principale base d'alimentation de la paroisse. L'évolution des vacheries n'y fut sans doute généralisée que plus tard. La redevance sur la Fourne par les propriétaires de montagnes date de 1697. S'il faut en croire la tradition, le Puy Violent détient son nom du patois « lou Pé d'in Biagon » le puy bëlant, aux bêlements nombreux des troupeaux de chèvres et de brebis.

Saint-Bonnet, le nom de notre commune, créé par l'Église au IX^e siècle ne possède aucun lien direct avec Bonnet, évêque de Clermont. À partir du IV^e siècle, les Romains quittent la Gaule, la laissant sans défense face aux invasions barbares. L'Église sera seule à maintenir le pays dans ses valeurs morales et religieuses. Elle va détruire les anciens sites religieux gaulois pour mettre à la place des croix, chapelles, en donnant souvent un nouveau nom latinisé dérivant de l'ancien.

Les différents ermites de notre région deviendront des saints et donneront leurs noms à beaucoup de paroisses. Pour la notre, Bonet naît en Auvergne vers 623 d'une famille touchant le sénat romain. Vers 691, il accède au siège épiscopal de Clermont. Il démissionnera en 701 puis se retirera dans un monastère. Il meurt à Lyon le 15 juin 1710. Son histoire est racontée par un moine de Manglieu vers 715. Il est fêté le 15 janvier. La paroisse dépendait de la seigneurie de Lesbros qui appartenait au marquis de Sauveboeuf, sénéchal d'Auvergne. Une légende révèle l'existence de souterrain situé dans un jardin appartenant à JR. Dans les montagnes de La Campe, puis de Leybros et près du buron de Ruzolles existaient des cavités sûrement utilisées lors des incursions barbares. Les monnaies de Philippe de Valois (1328-1350) que l'on y a trouvées semblent enlever tous les doutes sur l'origine de ces cachettes.

Saint-Bonnet, commune du canton de salers par Deribier (1824), arrondissement de Mauriac contient 22 villages ou hameaux, 180 maisons, 1008 habitants, elle est située sur une plaine assez fertile en grains malgré l'altitude. Il y a de bonnes prairies arrosées par le ruisseau d'Auze et d'excellents pacages avec 42 vacheries. Louis Veyssière de Chasternac, enfant de la paroisse, fils unique de parents pieux et riches, succède à Garcelon. D'abord économiste, au petit séminaire de Pleaux, il devient ensuite aumônier au couvent de Notre Dame de Salers, il deviendra vicaire de cette ville pendant une vingtaine d'années. Il fut installé, curé de Saint-Bonnet le 1^{er} juillet 1876. Grâce à lui d'importantes réparations ont été réalisées à l'église qui était en très mauvais état. Louis Vaissière né à Chasternac le 2 février 1826, décèdera le 17 septembre 1893. Il se peut que le nom Saint-Bonnet soit une récupération par l'Église du nom Bélénos, dieu gaulois, équivalent de l'Apollon romain dont le culte se révéla difficile à déraciner, l'Église préférera s'adapter. Ainsi, Bonitus (latin) deviendra Bonet puis Bonnet en français. Il naît en Auvergne vers 623, devient préfet de la Provence marseillaise puis succède à son frère à l'épiscopat de Clermont.

*En 1341, Etienne de Neyrestang, bailli des montagnes fut seigneur en partie de Saint-Bonnet.

* Il a existé autrefois une famille de Saint-Bonnet. Esclarmonde, veuve de N. Eustache de Saint-Bonnet, vendit des rentes en 1309 au doyen de Mauriac.

On trouve : Santo Bonito en 880 (cartulaire de Beaulieu).
Sanctus Bonitus en 1100 (charte dite de Clovis).
Saint Bonnet de Bossac
Saint Bonnet près Salers en 1443 (archives départementales-série E).
Saint Bonnet en 1508 (archives départementales- série E).
Saint Bonet en 1680 (terrier de Mauriac).

Les Reinages de notre commune

La définition de reinage reste difficile à définir, néanmoins on peut assimiler cette fête religieuse à un rassemblement de la population avec procession et une mise aux enchères avec l'adjudication au plus offrant de droits et titres divers, notamment de la dignité du Roi et de la Reine.

Les archives de la mairie, révèlent plusieurs listes d'offrandes en nature du XVII^e siècle (1635-1660), précédées chacune du verset suivant :

« *vota ma domino reddans, coran inn populo eyes* ». Dans ces listes, les fidèles étaient inscrits pour une quantité déterminée de grains, de cire, de vin, d'huile. On donnait le titre de Roi ou de Reine à celui et à celle qui en offrait le plus. Après ces élus devenaient les porte-croix, le port-enseigne ou le porte-bannières.

Les registres des années 1634 à 1643 révèlent une tradition (élection d'une reine et d'un roi) bien vivante dans notre commune.

Liste des élus :

- 1) *Le Roy de la feste de St Bonnet en 1635 est Jehan Garcelon et Jeanne de la dauphine. La Reyne est Marguerite Garcellon, Tible, mère d'Andrée Tible.*
- 2) *Le Roy se St Anthoine est Estienne Lafon, fils d'anthoine de Ruzolles. La Reyne est mademoiselle de Landrodie.*
- 3) *Le Roy de la St Fabien et St Sébastien est Jehan Laperre, fils à Claude de Navaste. La Reyne est Tible.*
- 4) *Le Roy de la purification de la Vierge est Aymerie Arnal. La Reyne est Catherine Tible.*
- 5) *Le Roy de l'annonciation de la Vierge est Pierre Fabre. La reyne est Marguerite V.*
- 6) *Le Roy de la feste Dieu pour l'année 1635 est Jehan Chevalier, fils de Jehan Raymons (?) Chevalier de Palhès, puis par Mari(?) Chapsal (son metayer). La Reyne est marie Delors, fille à honorable Jacque Delors de Palhès.*
- 7) *Le Roy de la Visitation de la Vierge pour l'an 1635 est Anthoni Ischard. La Reyne est Call(?) Delzongle femme de Mary Dischand.*
- 8) *Le roy de l'assomption de la Vierge pour l'an 1635 est François Courboulès de Bournazel. La Reyne est Antoinette Dischand de Thoulouse.*

9) *Le Roy de la décollation de St-Jehan pour 1635 est Jehan ? . La reyne, titre pris par Pierre Vidal, prêtre.*

Date des reimages

1^{er} – Reimage en l'honneur de St-Bonnet, patron de la paroisse, dont la fête se célèbre le 15 janvier.

2^{ème} – reimage de St-Antoine – 17 janvier.

3^{ème} – Reimage de l'Annonciation – 25 mars.

4^{ème} – Reimage de la fête Dieu.

5^{ème} – Reimage de la Visitation – 2 juillet.

6^{ème} – Reimage de l'Assomption – 15 août.

7^{ème} – Reimage de la Décollation de St-Jean-baptiste – 29 août.

8^{ème} – Reimage de St-Roche- 16 août.

9^{ème} – Reimage de Notre-Dame du Rosaire, fête votive – 1^{er} dimanche d'octobre.

10^{ème} – Reimage de St-Fabien et de St-Sébastien.

11^{ème} – Reimage de la purification – 2 février.

12^{ème} – Reimage de St-Blaise – 3 février.

Chaque maison, chaque membre de la famille voulant se mettre sous la protection de tel ou tel saint, se faisait une gloire de se faire inscrire et d'entendre publier son nom en chaire, pour répondre fièrement « je continu ». L'empressement à acquitter ces offrandes témoigne de la foi vive de nos ancêtres. Monsieur et Madame Tyssandier de Roche étaient toujours, le Roi et la Reine de la fête, payant une douzaine de livres par reimage. D'autres allaient jusqu'à huit et les pauvres manquant souvent de pain apportaient leur obole.

Il existe encore aux archives de la Fabrique (groupe gérant les affaires de l'église), des procès verbaux de répartition de grains entre les propriétaires de Navaste et de Tougouse, de la rente annuelle qu'ils devaient au seigneur curé de Saint-Bonnet.

CONFISCATION DES BIENS DE LA NOBLESSE

La noblesse propriétaire des domaines de Saint-Bonnet fut séquestrée et les biens furent vendus sur la liste des biens des émigrés en ces termes :

Charles, Henri Pons de la Bastide, possède deux domaines dans la commune de St-Bonnet.

Gabriel de Raffin de la Raffinie possède un domaine à St-Bonnet.

Le marquis de Sauveboeuf n'est pas inscrit sur cette liste car le domaine de Leybros n'était plus en sa possession depuis 1789. Cependant tous les membres de sa famille furent emprisonnés. Louise Hélène de Ferrière de Sauveboeuf ; Gabriel Marguerite de Sauveboeuf, religieuse ; Léonarde de Ferrière de Sauveboeuf.

Dans les noms des incarcérés, on trouve des membres de certaines familles. Mme de Bargues, mère veuve née Pons-Lachaud. Mme de Raffin, née Lescurier.

Ces prisonniers furent libérés vers la fin de 1794, après avoir produit un certificat de civisme que la commune de Salers leur donna.

L'arrestation de certains habitants de notre commune sur ordre du Comité Révolutionnaire du Cantal. En octobre 1793, Delteil créa un Comité de Salut Public à Aurillac et un second à St-Flour. Le 12 et 14 octobre, quatre personnes de St-Bonnet furent arrêtées. Joanny père du bourg ; Joanny fils ; Rongier de Navaste ; Seguy de Boussac.

Malheureusement, certains habitants de notre commune n'échappèrent pas au brigandage organisé par valette et Salsac. Le Comité prélevait des sommes énormes sur les gens de la commune sous forme de contributions ou de dons patriotiques.

- Famille Ferriere-Sauveboeuf pour 1200 livres.
- Joanny d'Emmouriols pour 600 livres.
- Chazette du bourg pour 390 livres.
- Delzangles du bourg pour 100 livres.
- Jean Guy de Ruzolles pour 1206 livres.
- Jacques Chanut du bourg pour 600 livres.

École de Saint Bonnet. Le 12 septembre 1872, le conseil municipal de la commune interprète les sentiments de la population de cette commune désireuse de trouver satisfaction à ses vœux si légitimes, sollicité pour le meilleur emploi des fonds libres qui sont dans la caisse municipale, la construction d'une maison école d'après le plan et le devis de l'architecte désigné à cet effet. Ne considérant que la mairie à 1800 frs de fonds libres, que le terrain qu'elle fournit pour l'emplacement de la construction projetée comprenant deux jardins et deux petites cours d'une valeur de 3000frs. Considérant que la population de Saint Bonnet est de 1200 âmes environ et que l'administration locale se trouve dans la nécessité de louer aux prix de 200 frs par an, deux appartements pour l'école publique des garçons et des filles qui situés au rez de chassée ont le triste privilège d'offrir trois conditions d'insalubrité : 1) défaut d'espace ; 2) manque d'air ; 3) manque de lumière. Considérant que le nombre d'élèves des deux sexes qui fréquentent les écoles primaires de la commune oscille entre 150 et 180 élèves et que le nombre de ces élèves atteindrait un chiffre plus élevé, ne s'opposaient pas à ce qu'ils fussent entassés les uns sur les autres etc. Le conseil décide d'employer la somme de 13021 frs à la construction d'une maison d'école et aux frais préliminaires et demande à l'État un secours de 8000 frs pour suppléer à l'insuffisance des fonds municipaux. Vote de centimes additionnels pour la construction de la maison d'école (montant de 18 000 frs, non compris la valeur du terrain servant d'assiette à cette construction. Lescure, Architecte à Mauriac désigné à cet effet.

* Liste des instituteurs et institutrices ayant enseigné à l'école de Saint Bonnet depuis 1889 :

Seyriès Jules ; Angelergues Louis ; Rilhac Jean-Maurice et Rilhac Marie-Suzanne. Rigaudière Pierre et Rigaudière Renée ; Larivet Annie ; Mme Grenier Myriam ; Labourdette Luc ; Melle Magne Stéphanie.

Jules Raymond signale que la construction de l'école-mairie de Saint-Bonnet date de l'année 1874. À l'époque le maire de la commune était Jean Guillaume, docteur en médecine. Le linteau de la porte

d'entrée mentionne cette date, plus deux lettres **G.M** (Guillaume Maire). L'histoire de notre école commence avec les frères du Saint-Viateur (communauté fondée à Lyon par le Père Louis Querbes 1793-1859). Le premier de ces instituteurs congréganistes (qui fait partie d'une communauté religieuse) fut le frère Auguste Boudet qui repartit après un an d'exercice à cause de ses « assiduités » auprès de Melle Elisa Sauron de Chasternac. Il fut remplacé par le frère Roche de Riom es Montagne qui fut en bute aux tracasseries du maire hostile et partit rapidement en cédant sa place au frère Fayon de Saint-Flour. Plein de talent et de dévouement, très aimé de ses élèves et des parents, ce dernier fut bien accepté dans la commune. Un autre jeune frère Ambroise Meulet vint seconder le précédent et occupa même la charge de secrétaire de Mairie pendant 10 ans. Deux jeunes instituteurs laïques, Mrs Serieys de Saint Simon et Juillard ont remplacé les frères de Saint-Viateur en 1889. Il semble que dès l'arrivée de Mr Sauliac, comme instituteur diplômé en 1839, une séparation ait été faite entre garçons et filles. Mr Sauliac ouvrit la première école communale de garçons. Les filles furent prises en charge par Madelon Rouchy qui fut titularisée institutrice communale en 1858. Après Jeanne Albessard, institutrice pourvue du brevet, Melle Jeanne Barrier de Junsac vit arriver en novembre 1866, Melle Marthe Chanut de Berc d'Anglards, puis les deux sœurs Adeline et Antoinette Pebrel d'Anglards. Madelon Rouchy travailla aussi avec Melle Lafarge Antoinette de Fageolles. Au cours de l'année 1883, madame Chauvet Lescurier d'Anglards a remplacé Melle Pebrel. Plusieurs institutrices adjointes se sont succédées depuis 1878 dont certaines sont restées peu de temps jusqu'à l'arrivée en 1878 de Mme Sériès avec son époux Jules, titulaire de l'école de garçons. Il faut signaler que M. Jules Sériès s'intéressa beaucoup à la race rouge de salers. Il a édité deux brochures sur la vache rouge et a été l'instigateur du monument édifié en l'honneur de Gabriel Ernest Tyssandier d'Escous. Il s'en est fallu de peu que le buste ne fut implanté sur la place de Saint-Bonnet et non sur la place de Salers.



Le monument aux morts : le 12 octobre 1919, le conseil municipal avec son maire Adolphe Palat prennent la décision de construire le monument aux morts. En 1921, une souscription communale est ouverte et les 230 habitants de Saint Bonnet participent généreusement ainsi que 83 personnes hors commune. C'est un marbrier d'Ally, Peyrenègre qui commença la construction avec des pierres de Volvic. François Venon souligne qu'il n'existe pas de croquis officiel, seule une ébauche sur le dos d'un cahier d'écolier donne une idée générale de l'édifice. L'inauguration a lieu le 11 septembre 1921, en présence du Sous-préfet, accompagnée d'une messe en musique, de discours, un grand banquet,

une course cycliste, un concours de tir, des concerts avec la Lyre Mauriacoise et pour clôturer, un feu d'artifice tiré sur La Plaine. Le monument est construit sur l'ancien cimetière de la commune. À une époque le terrain abandonné fut mis en vente mais la population s'opposa à sa vente.



Le remembrement : l'Édito d'octobre 2000 nous ramène 18 ans en arrière. Dans les années 1970, alors que l'on assiste aux premiers mouvements de mutation et de modernisme en agriculture, c'est naturellement que l'on saisit le bien fondé du remembrement pour améliorer les propriétés et les conditions d'exploitation. Pour la commune de Saint-Bonnet, les parcelles agricoles étaient morcelées, éloignées des bâtiments de ferme, de trop petites tailles et difficilement accessibles pour permettre l'utilisation des machines agricoles modernes. Convaincus de la nécessité d'agir, les agriculteurs réunis en commission et sous l'impulsion de la Mairie, décident de lancer cette opération. Difficile de faire admettre à certains le bien fondé de l'opération car la peur de perdre plus que les autres a surement entraîné beaucoup de réticences. Le schéma paysager va évoluer, abattage massif d'arbres de toutes essences, on enfouit des kilomètres de murailles. Désormais remis en culture, regroupées, reconstituées en grande parcelles et systématiquement desservies par des chemins adaptés, les propriétés sont devenues aujourd'hui plus facile d'accès avec un rendement d'exploitation pérenne. Près de 2200 hectares ont été remembrés pour un montant des travaux d'environ 1 735 000 frs ; une subvention de 1 221 933 frs ; l'emprunt était de 535 000 frs. La subvention communale était de 5 000 frs à 7 000 frs par an. La contribution des propriétaires était de 20 frs par hectare puis 22 frs pendant la durée du prêt.

QUELQUES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 10 novembre 1852, vœux du conseil à sa majesté Napoléon III, empereur des Français pour la nouvelle de son mariage.

Le 8 mai 1853, approbation du tracé du chemin entre Saint-Bonnet et Ally. Élection de Mr Rolland comme adjoint en remplacement de Mr Albessard, démissionnaire. Le traitement de l'instituteur est de 200 frs. Approbation d'un tracé pour le chemin de moyenne communication de Saint Bonnet à Ally.

Le 17 septembre 1854, il est question des communaux de Navaste.

Le 15 août 1855, le conseil délibère sur une taxe (loi du 2 mai 1855) pour les chiens. Deux tarifs sont adoptés, chien d'agrément ou de chasse, 2 frs. Chien de garde, 1 frs.

Le 8 mai 1858, nomination de Mme Rouchy, institutrice communale avec 150 frs pour l'année 1859.

Le 12 mai 1861, décision de réparation du pont de Ruzolles qui tombe en ruine sur ses abords.

Le 8 mai 1859, bail entre le maire Tyssandier d'Escous et Mr Fabre Jean Joseph, fermier au village de Boussac, principal héritier et se portant fort pour ses frères et sœurs a été convenu :

Le sieur Fabre donne à la commune par bail de neuf années pour le service des réunions du conseil municipal, un appartement de sa maison située au bourg et qui se trouve au dessus de la salle d'école moyennant le prix de 20 frs par an, payable par semestre sur mandat du maire à compter du jour de l'entrée en jouissance qui a eu lieu le 25 mars dernier.

Le 27 janvier 1861, le conseil municipal demande l'autorisation au sous-préfet l'autorisation de lancer la dépense pour la réparation du four de Chasternac. Cette dépense sera compensée par l'aliénation de quelques parcelles communales. Considérant la réparation indispensable, le conseil approuve la vente de la portion dite du couderc d'Implagne non portée sur le plan cadastral et prie le Maire de faire toutes les démarches nécessaires afin de hâter la réparation du four. Par la suite, le conseil réuni le 4 août 1861, demande que la servitude dont est grevée cette parcelle et dont l'exploitation appartient aux habitants du village de Chasternac soit définitivement fixé du côté nord du dit commun. Le changement de cette servitude donnant plus de valeur à cette parcelle.

Le 11 novembre 1861, Gilbert Jacques de Chasternac propose l'achat de la parcelle d'Emplagne pour un montant de 355 frs.

Le 1^{er} décembre 1861, Gilbert Jacques de Chasternac s'est rendu adjudicat (acheteur) de la parcelle d'Implagne pour un montant de 355 frs. Le travail sur le four de Chasternac exécuté par Mr Borne Jean revient à 355 frs.

Le 16 février 1862, monsieur le Maire expose au conseil que Gibert Jacques, propriétaire à Chasternac s'est rendu adjudicataire de la portion dite Implagne afin de compenser les frais engagés pour la réparation du four. Puis le conseil demande au sous-préfet que Mr Barbe, receveur municipal paye Mr Borne Jean pour les travaux effectués sur le four pour la somme de 355 frs.

Le 6 juillet 1863, une cloche a besoin d'être refondue, 200 frs versés au trésorier de la Fabrique.

Le 1^{er} janvier 1864, installation du nouveau maire Rolland avec Fabre Joseph comme adjoint.

Le 28 août 1864, autorisation au maire Rolland de poursuivre en justice Mr Broquin qui pour conduire l'eau chez lui a coupé toutes les sources alimentant les fontaines du village.

Le 5 novembre 1867, le conseil demande la gratuité absolue pour les deux écoles publiques.

Le 30 avril 1868, l'abbé Vaissière donne 200 frs pour l'achat d'un portail au cimetière.

Le 24 mai 1871, élection du maire Guillaume Jean, docteur en médecine (7voix sur 8) ; Guy Antoine, adjoint (8 voix sur 8).

* Le conseil municipal du 20 mars 1938 décide que le vieux four de saint-Bonnet menaçant de s'effondrer sur l'atelier de Mr Chambre, menuisier sera démolit. Le four n'est plus réparable, les

habitants du bourg ne l'utilise plus depuis de nombreuses années. Son état de délabrement est un danger, son effondrement est un danger pour l'atelier de menuiserie de Mr Chambre. Il est décidé à l'unanimité de faire procéder à sa démolition.

J'ai intégré dans mon histoire les différentes phases de la construction de la route N29, car comme on peut le voir grâce aux différentes réunions du conseil municipal, cela n'a pas été de tout repos.

Chemin n° 29. Rapport fourni en exécution de l'article 2 de l'ordonnance du 23 août 1835.

Le chemin d'intérêt commun n°29 de St-Bonnet à Ally, important au point de vue de l'intérêt public et des besoins particuliers des populations qui sont groupées sur son passage, se trouve à l'état de lacune sur le territoire de la commune de Saint-Bonnet de Salers, sur un parcours de près de trois kilomètres. Les habitants de St-Bonnet ont fait des sacrifices considérables en argent et en cessions gratuites de terrain pour hâter l'ouverture de cette lacune et le conseil général a dû



encourager ces dons en allouant au chemin dont il s'agit des subventions sur les fonds de l'Etat et du département. Une adjudication va bientôt avoir lieu qui permettra de faire cesser cette situation regrettable mais pour pouvoir commencer les travaux projetés, il importe de s'assurer dès à présent de la libre disposition des terrains. Plusieurs parcelles sont libres par suite de la cession gratuite qui en a été faite, le plus petit

nombre devra être acquit à prix d'argent et des transactions amiables sont prêtes d'aboutir ou ont abouti. Les indemnités qui en résulteront sont inférieures à 500 frs, à l'exception de celles revenant aux héritiers Delzongles de Chasternac qui s'élèvent à la somme de 675 frs. Pour procéder utilement et légalement au paiement de cette indemnité, il y a lieu de faire procéder aux formalités de la purge des hypothèques de la déclaration d'utilité publique des travaux. C'est pourquoi, j'ai l'honneur de remettre à Monsieur le Préfet, le plan des lieux et le tableau estimatif des immeubles à occuper. L'agent voyer⁷ en chef. Aurillac le 18 M^{bre} 1869.

7) Officier chargé de la police des chemins.

le 18 mars 1848, le conseil municipal se réunit sous la présidence de Mr Chazette maire, démissionnaire, prie le conseil de choisir parmi ses membres un autre maire. Tyssandier d'Escous remplira cette fonction jusqu'au 27 mars 1848. Après le nouveau maire, le citoyen Rolland refusera ce poste et on reviendra vers Tyssandier d'Escous qui deviendra définitivement maire après le conseil municipal du 17 juin 1848.

- Registre d'enquête.

Aujourd'hui, trois avril, mil huit cent soixante dix, à huit heures du matin. Nous maire de la commune de Saint Bonnet de Salers (Cantal). Vu l'arrêté de monsieur le préfet du cantal en date du 3 février 1870, prescrivant le départ pendant huit jours à la mairie, du plan parcellaire des terrains à

occuper pour la construction du chemin vicinal de moyenne communication n°29 de St Bonnet à Ally, compris entre les quatre chemins et St Bonnet et pris sur les propriétés appartenant à la veuve Delzongles de Chasternac. Avons ouvert le présent registre à l'effet d'y insérer les déclarations et réclamations auxquelles le projet pourrait donner lieu. Si le onze du même mois, à midi, aucune réclamation ne nous ayant été adressée soit verbale, soit par écrit dans le délai assigné. Nous avons clos et arrêté le présent procès-verbal pour en faire foi. Le maire de St-Bonnet Albessard.

Le 6 août 1871 : le conseil municipal décide de verser 1266 frs à l'entrepreneur qui s'engage à finir les travaux commencés sur le chemin n°29.

Le 6 août 1871, le conseil municipal décide de verser la somme de 1266 frs pour la construction du chemin n° 29. Le 12 novembre 1871, la dame de Riom, veuve de Salers, propriétaire au village de Boussac demande à être indemnisée des dommages causés pour la construction du chemin n° 29. Le 4 février 1872, le conseil considère que la route n° 29 est terminée sur le territoire de la commune (6 km). Aussi, le conseil décide d'embaucher un cantonnier pour tenir la route en bon état sur tout son parcours à partir de la jonction n°14 jusqu'au point appelé « quatre rues » où se sont arrêtés provisoirement les travaux. Le 14 mai 1872 : le conseil prend connaissance d'un acte de vente par lequel Jeanne Arnal, veuve Delzongles de Chasternac, tutrice légale de ses enfants mineurs a cédé à la commune en date du 10 mai 1871, tout le terrain nécessaire à l'assiette du chemin d'intérêt commun n°29 (de Saint-Bonnet à Ally) pour le prix de 675 frs. Le conseil est d'accord pour ce prix très modéré.

Lettre adressée au préfet à Aurillac

Monsieur le préfet

Je suis entrepreneur des travaux à faire sur le chemin d'intérêt commun, numéro 29 de St-Bonnet à Ally, partie comprise entre Saint Bonnet et les quatre rues. Quelques temps avant l'époque de ces travaux, il y eut une souscription faite par les propriétaires de la commune de Saint-Bonnet en faveur de cette entreprise ; cette souscription s'élevait environ à 3000 frs, de cette somme monsieur le percepteur n'a perçu qu'environ la moitié ; l'autre moitié qu'on aurait dû percevoir doit me revenir, attendu que les travaux touchent à leur fin et que je suis en avance de sept ou huit mille francs. Je viens vous supplier monsieur le préfet de vouloir bien ordonner au percepteur de Salers de faire rentrer ses fonds en usant des moyens de droit et de me faire toucher cette somme sans quoi je serai obligé de suspendre les travaux dont les derniers terrassements sont presque terminés dans la traverse de Saint-Bonnet mais impraticable à cause des pluies actuelles et dans la moitié de cette souscription qui reste à recouvrer et me revenant, je ne puis faire l'empierrement de cette dernière pour tenir le chemin. Confiant dans votre justice. Votre très humble et obéissant serviteur.. Breuil.

Drugeac le 23 juin 1871.

Le 12 novembre 1871, la dame de Riom, propriétaire au village de Boussac demande à être indemnisée du dommage qu'elle a souffert par la construction du chemin et qu'elle s'oppose à la cession gratuite faite ou promise par son fils Ernest. La séance du conseil du 10 mai 1840, choisit comme garde-champêtre, Jacques Lafarge, âgé de 37 ans, ancien militaire dans le 62^{ème} régiment de ligne, libéré du service, habitant le village de Tougouse. Traitement annuel de 150 frs.

Le 9 février 1873 : sur proposition du maire, le conseil vote la continuité des travaux entre les Quatre Chemins dit Laspiagades jusqu'à Drugeac.

- Demande d'autorisation pour établir un aqueduc sous le chemin n°29.

Le 29 novembre 1880, Guy Antoine, gendre Chanut, propriétaire à Chastrenac (St Bonnet de Salers) écrit au préfet « *J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien l'autoriser à traverser le chemin n°29 de St Bonnet à Boussac pour y établir un conduit devant amener les eaux d'une de ses propriétés dans l'autre près de sa maison sise à Chastrenac. Il s'engage à faire les travaux le plus rapidement possible pour ne pas entraver la circulation et à observer tous règlements au sujet de la voirie. Plein d'espoir en votre bienveillance ..Votre très humble administré . signé Guy* ».

LE CIMETIÈRE

L'ancien cimetière se trouvait à la place de notre monument aux morts. La municipalité de l'époque va prendre la décision de le déplacer. Je relate ci-dessous la délibération du conseil qui a permis ce déplacement avec les conditions financières inhérentes à cette décision.

Délibération du conseil municipal du 6 décembre 1903

Étaient présents : Garcelon, maire ; Tible, adjoint ; Chevalier ; Faucher ; Palat ; Garcelon François ; Rouchy ; Serre Joseph ; Serre Jean-Marie. Absents : Broquin, Griffoulière et Delzongles.

Monsieur le maire donne lecture au conseil de la lettre par laquelle Monsieur le Sous-Préfet de Mauriac invite l'Assemblée à fixer le montant de l'indemnité qu'il y a lieu d'offrir à la famille Roland Charles de Saint-Bonnet pour prix de l'emplacement du nouveau cimetière. Il prie le conseil de vouloir prendre telle décision qu'il jugera nécessaire. Après avoir délibéré le conseil considérant le cimetière projeté aura une surface de 30 ares et qu'il sera installé dans la parcelle Sol d'Emparage qui est en nature de terre et non close. Considérant qu'à Saint-Bonnet, la valeur d'un hectare de terre de première qualité ne dépasse pas le chiffre de 4000 frs. Considérant la parcelle dite Sol d'Emparage est d'une valeur inférieure à la moyenne des terrains de même nature et placé dans les mêmes conditions d'exposition et d'emplacement, mais il convient de dédomager amplement la propriétaire du dessaisissement qui lui est imposé pour cause d'utilité publique.

Est d'avis et décide de fixer un chiffre de 1800 frs, le montant de l'indemnité qu'il y a lieu d'offrir à Madame veuve Charles Rolland et à ses enfants pour prix des 30 ares de terrain destinés à servir d'emplacement au nouveau cimetière de saint-Bonnet et à prendre dans la susdite parcelle Sol d'Emparage, conformément au plan et devis dressé par Monsieur Lascombes, architecte.

Ainsi fait et délibéré en mairie à Saint-Bonnet les jours, mois et au susdite au registre sont les signatures. Pour copie conforme. Le maire Garcelon.



* Une mise à jour du plan du cimetière a été réalisée en 2004.

Conflit d'intérêt à Chasternac (texte de Jules Raymond)

L'histoire que je vais vous conter a pour objet un litige survenu entre deux habitants du village de Chasternac vers la fin du 18^{ème} siècle et avant la révolution française de 1789.

L'origine de ce litige se situe au mois de janvier 1775 ; le 13, jour où le dénommé Arnal Jean laboureur voulut passer par une charra⁸ qui longeait le jardin appartenant à Jean Joanny dit Lois pour aller dans sa terre appelée Lescure avec une paire de vaches et un char en vue de récupérer le bois qu'il avait coupé. Le dit Joanny Lois était survenu et s'était opposé à ce passage violemment et l'avait contraint de se retirer en le menaçant que s'il s'avisait d'y passer davantage, « il lui couperait le col et les jambes ».

Le sieur Arnal avait fait venir un huissier Jacques Chabanon de Salers lequel s'était transporté à Chasternac, le 25 janvier au domicile du sieur Joanny laboureur bouvier et lui avait assigné de comparaître à une audience sous huitaine suivant l'ordonnance du Bailly des Montagnes d'Auvergne où Mr le Lieutenant Général pour voir garder et maintenir le requérant dans sa possession de la dite terre de Lescure et « pour la servitude de celle de sa possession de la dite servitude commune avec de dire au dit Joanny de ne plus l'y troubles aux peines de droit être même condamné à remettre la dite vue en son état premier et défense de ne plus la fermer ».

Ici, je me permets d'ouvrir une petite parenthèse pour vous situer le village de Chasternac à l'époque de ce litige.

La commune de Saint-Bonnet qui est implantée sur une superficie de 3267 hectares comprenait à cette époque, 1791 habitants ; cent ans plus tard soit en 1885, cette population n'était que de 1022 habitants et encore cent ans plus tard en 1980 sa population n'est plus que de 505 habitants. Au dernier recensement de 1989 ou 90, elle est de 402 habitants.

Il est facile d'en déduire qu'à l'époque de notre litige, la population des villages était importante, les principales familles de Chasternac se dénommaient comme suit : famille Arnal dit Martinaire, Boucharel, Bourghat, Delcher, Guillaume dit Miquet, Gilbert, Joanny, Lafarge, Martinart, Ralite, Rougier, Raymond, Sauran, Tible, Veyrière, Vigier, etc. Donc 16 familles et plus, ce qui représente sans doute, environ 200 habitants. Le village en comprend aujourd'hui 41.

La fameuse parcelle appelée Lescure appartenait à la famille Arnal, elle fut vendue à la famille Meallet vers 1900 et c'est sur cette parcelle que fut construite la maison Meallet et l'enclos situé derrière la maison s'appelle toujours Lescure.

En 1775 la route de Drugeac à Saint Bonnet et Salers n'existait pas dans son état actuel. Au bas du village, il y avait bien ce coudert endroit humide et marécageux, un chemin passait devant la maison Couderc qui était la maison Joanny et le chemin montait vers le bourg de Saint-Bonnet devant chez Estorgues et aboutissait au communal à coté de la grange Rolland où se situe maintenant cette salle de réunion.

La route qui monte par la croix de Chasternac et le cimetière n'existait pas, le cimetière non plus, le terrain ayant été acheté à la famille Rolland en 1903 ou 1904.

(Délibération du CM en date du 06 12 1903 Garcelon, maire, 1800 frs pour 30 ares)

Mais revenons à notre litige pour constater que l'audience devant le Bailli des Montagnes d'Auvergne de Salers n'avait apporté aucun élément concret d'arrangement entre Joanny et Arnal. En effet à la requête de Jean Arnal, le 1^{er} juin 1775, Jean Vidal, huissier à Salers s'est transporté au village de Chasternac pour assigner à comparaître le 3 juin à l'hôtel de Lesrier d'Espière, Lieutenant

Général au Baillage de Salers, de plusieurs habitants de Chasternac dont les noms suivent pour porter fidele et loyal témoignage de vérité et sur le litige existant entre Jean Arnal et Jean Joanny dit Lois.

Les témoins cités étaient :

Benoit Raymond, laboureur.

Michel Raymond, laboureur.

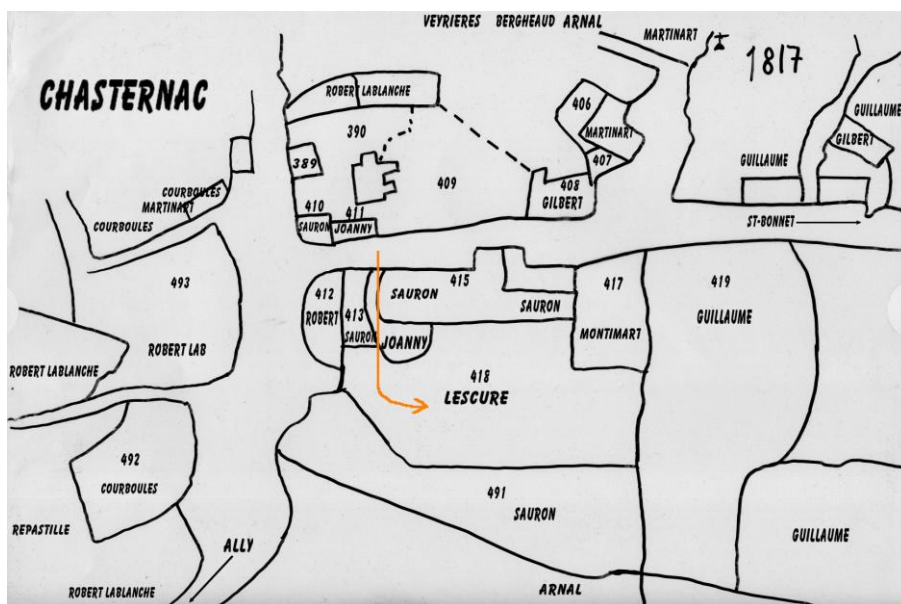
Jean Ralite, laboureur.

Catherine Rolland, veuve
d'autre Jean Ralite.

Félix Raymond femme à
Gérard Sauran.

Agnès Raymond fille à
Benoit.

Obligation leur était
faite de comparaitre le samedi
3 juin devant le Lieutenant
Général Lescure et d'obéir à cette ordonnance sous peine de dix livres d'amendes et l'huissier avait
reçu 40 sols pour son transport à Chasternac.



L'audition des témoins, le samedi 3 juin devant le Lieutenant Général avait commencé par la déposition de Michel Raymond âgé de 50 ans passés, 1^{er} bouvier de Pierre Alsac, fermier du comté de Sauveboeuf en son domaine sis à Chasternac paroisse de Saint Bonnet. Lequel, après avoir prêté serment fait par lui de dire la vérité, déclare que depuis son âge de raison, il a toujours vu le dit Jean Arnal ou ses auteurs passer publiquement même avec des charrettes au bas du jardin du sieur Joanny pour l'exploitation de sa terre. Que dans une des extrêmes du dit jardin, il y avait une charral qui aboutissait à la terre d'Arnal et sur laquelle celui-ci passait avant que le dit Joanny eut mis l'emplacement de la dite charral dans son jardin, ce qu'il a fait le printemps qui a suivi, il séparait le dit jardin de la dite charral par une cloison qui n'a été ôtée que ce printemps. Qu'il y a environ 15 ans ou 16 ans que le père du dit Joanny eut quelque altercation avec le père du dit Arnal au sujet de ce passage mais celui-ci continua de passer par la dite charral malgré cette altercation, qu'au fond de la dite terre d'Arnal il y avait une petite rue dont il pouvait se servir pour l'exploitation de sa terre. Mais qu'à la vérité, la dite rue est fort escarpée en un endroit et que pour que les bestiaux puissent le franchir, il faudrait enlever une gaye (haie) située sur le terrain et abattre en cette partie la muraille de sa terre et c'est tout ce qu'il a dit savoir. Lecture lui est faite de sa déposition et a déclaré qu'elle contient la vérité et qu'il y persiste. A déclaré ne pas savoir signer.

Benoit Raymond, âgé de 60 ans passés, laboureur du village de Chastrenac paroisse de Saint Bonnet ou il est demeurant, déclare que depuis qu'il a l'âge de raison, il a toujours vu passer même dans l'année avant le trouble, le dit Arnal ou ses auteurs avec les bestiaux et chariots pour l'exploitation de sa terre appelée de Lescure au bas du jardin du dit Joanny où était une charral aboutissant à sa terre. Que le dit Joanny réparait son jardin de la dite charral par une cloison qu'il a ôtée le printemps pour mettre dans son jardin la dite charral. Que vu le milieu de la dite charral était une pierre qui traversait la dite cloison. Que le passage du dit Arnal a été sans trouble et public et c'est tout ce qu'il a dit savoir puis il a signé avec le greffier.

Jean Ralite âgé de 50 ans passés, laboureur du village de chastrenac paroisse de Saint Bonnet de Salers ou il est demeurant dépose les faits contenus dans la sentence, que depuis environ 30 ans qu'il est habitant à Chastrenac, il a toujours vu même dans l'année avant le trouble passer le dénommé Arnal ou ses auteurs publiquement et sans être inquiété avec bestiaux et chariots pour l'exploitation de sa terre appelée Lescure par une charral étant au bas du jardin du dit Joanny. Que la dite charral et le dit jardin étaient séparés par une cloison ; qu'il ignore si la dite cloison subsiste aujourd'hui et c'est tout ce qu'il dit savoir et a déclarer ne pas savoir signer.

Catherine Rolland âgée d'environ 60 ans, veuve de Jean Ralite laboureur du village de Chasternac paroisse de Saint Bonnet de Salers assigné à la requête du dit Arnal par exploit de Vidal huissier, laquelle après serment prêté, elle jure de dire la vérité dépose sur les faits contenus en la dite sentence que depuis environ trente six ou trente sept ans qu'elle demeure à Chasternac, elle a vu plusieurs fois, le dit Jean Arnal ou ses auteurs passer publiquement et sans aucun trouble avec bestiaux et chariots pour l'exploitation de sa terre appelée de Lescure sur une charral étant à une des extrémités du jardin du dit Joanny, que la dite charral était séparée du dit jardin par une cloison mais que comme elle demeure en haut du village, elle ignore si la dite cloison et charral subsiste aujourd'hui, que depuis environ 2 ans elle n'a pas vu le dit Arnal passer sur la dite charral n'ayant pas souvent occasion d'aller au lieu de la situation des jardins et terre et c'est tout ce qu'elle dit savoir et n'a pas su signer.

Agnès Raymond âgée de 23 ans, fille de Benoit Raymond laboureur du village de Chasternac paroisse de Saint-Bonnet ou elle est demeurant, laquelle après avoir prêté serment dépose sur les faits contenus dans la dite sentence que depuis qu'elle a l'usage de la raison, elle a toujours vu le dit Arnal ou son père passer publiquement et jusqu'au jour du trouble avec bestiaux et chariots pour l'exploitation de sa terre appelée Lescure par une charral étant au bas du jardin du dit Joanny et aboutissant à la dite terre que cette charral était séparée du dit jardin par une cloison qui a subsisté jusqu'à ce printemps ou elle a été enlevée par le dit Joanny, qu'il y a environ 2 ans que le dit Joanny en refaisant la dite cloison ôta une pierre qui traversait la dite cloison, que cette pierre était d'une moyenne grosseur et qu'elle n'examina point si elle avait qu'elle marque où si elle était profondément dans la terre ou non. Et c'est tout ce qu'elle a dit savoir, elle déclare ne pas savoir signer.

Hélix Raymond âgée d'environ 35 ans, femme à Gérard Sauran, cordonnier du village de Chasternac paroisse de Saint-Bonnet où elle est demeurant dépose sur les faits contenus dans la sentence que depuis son âge de raison elle a toujours vu jusqu'au jour du trouble, le dit Jean Arnal ou ses auteurs passer publiquement et paisiblement avec bestiaux et chariots pour l'exploitation de sa terre appelée Lescure par une charral étant à une extrémité du jardin du dit Joanny et aboutissant à la dite terre qu'une cloison séparait le dit jardin et la charral que le dit Joanny a ôté la dite cloison ce printemps.

Appel à Riom accord entre les parties à Salers le 28 janvier 1776. Remise en cause 28 ans après le litige par exploit d'huissier de Mauriac Taphanel du 21 prairial de l'an 13 premier de l'Empire soit le 21 mai 1804.

8) Chemin carrossable où passe un char.

Eglise de Saint-Bonnet, l'église de Saint-Bonnet très exigüe est du style Romano-Byzantin en usage du cinquième au douzième siècle. La porte et les fenêtres des chapelles sont ogivales, elle est orientée vers le nord. La plus grande cloche à été fendue par imprudence, refaite en 1859, elle est dédiée à Saint-Bonnet, patron de la paroisse. Elle porte l'inscription, « sit nomen domini benedictum sancti boniti ora pro nobis ». Parain, Pierre Gabriel Ernest Tyssandier, maire. Marraine, Hélène Chanut, épouse Chevalier de Tougouse ; Joseph garcelon, curé ; Jean baptiste Garcelon, vicaire. Cazes PourcelTriadon, fondeur à Villefranche. Celle-ci pèse 425kg dédiée à Saint Bonnet avec la note La bémol ; la médiane pèse 350kg avec la note La ; la troisième pèse 250kg dédiée à Saint-Blaise avec la note Si ; la plus petite pèse 200kg dédiée à Saint-Roch avec la note Do dièse. « Le vendredi 7 octobre 1594, Pierre Vigier est condamné à souffrir la mort, estre pendu et étranglé au lieu et devant l'église de Saint-Bonnet » (Auvergne historique VII^{ème} année).

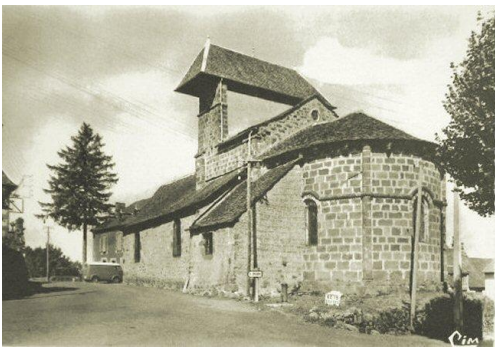
Du monument qui s'offre à nous on ne saurait remonter à une époque aussi reculée et tout au plus pourrions nous dater du milieu ou même du dernier tiers du XII^e siècle, la seule partie ancienne encore existante. Attribuée au diocèse de Clermont en 1317, lors du partage de l'évêché d'Auvergne, c'est en 1790, que cette église dédiée à Saint Bonnet fit parti de celui de Saint Flour. Elle formait alors un prieuré uni à l'archiprêtre de Rochefort et sa cure était à l'entière disposition de l'évêque de Clermont. Saint-Bonnet dépendait pour le droit coutumier de la justice seigneuriale de Leybros et ressortissait à la sénéchaussée d'Auvergne en appel du baillage de Salers. L'église sera érigée en succursale par décret du 28 aout 1808. C'est à la fin du XV^e siècle que furent construite la nef et les chapelles ouvertes de chaque côté du chœur que nous retrouvons sous voûtes en berceau. L'arc triomphal et le doubleau séparant le cœur de l'abside ayant été refait ultérieurement. L'abside romane de notre église est circulaire sur les deux faces où la lumière pénètre par trois baies ébrasées à l'intérieur. À l'angle nord-ouest de la chapelle septentrionale¹¹, un escalier à vis pratiqué dans l'épaisseur du mur dessert un clocher à peigne, à cheval sur l'arc triomphal. Il comporte quatre ouïes romanes dont les cloches datent de 1811, 1859, 1863.

* En 1790, l'église fut attribuée au diocèse de Saint-Flour.

Procès verbal de l'érection du chemin de croix : l'an 1840 et le 18 août, en présence du peuple assemblé et des témoins soussignés qui ont porté à la procession les quatorze tableaux sont : Antoine Albessard, père ; Antoine Albessard, fils ; Guillaume Serre ; Pierre Arnal du bourg ; Jacques Veyssière ; Louis Veyssière ; Antoine Tiple ; Jacques Borne ; Jean Borne de Chasternac ; Jean Chevalier, père ; Jean Chevalier, fils de Ruzolles ; Joseph Lacombe ; Jean Chevalier de Tougouse ; Antoine Garcelon de Salers. A été érigé dans cette église de Saint Bonnet le chemin de croix par M. Murat, prêtre, missionnaire muni d'un invult¹⁰ pontifical autorisé par M. Jalabert, vicaire général en l'absence de Monseigneur de Marynerye, évêque de Saint Flour et de l'agrément donné par écrit de M. Garcelon curé de la dite paroisse. De cela a été dressé le présent procès verbal signé par nous, dit curé et par les témoins susnommés et soussignés, le 18 août 1840. Quelques années plus tard, les tableaux, tombant de vétusté, pourris par l'humidité furent remplacés par M. Garcelon en 1876, quelques jours seulement avant son départ. Pendant longtemps chaque dimanche, à l'issue de la Grand Messe ; de pieuses sœurs de Sainte Agnès suivie d'un groupe nombreux de fidèles ont pratiqué cette dévotion avec une belle exactitude. Aujourd'hui les fidèles moins motivés se contentent d'écouter M le curé qui chante du haut de sa chair.

L'usage des bancs et des chaises n'a été introduit que vers 1828. Un abonnement permettait jusqu'en 1835 de garder sa place, ceci pour une trentaine de personnes. Mais, en 1835, les abonnements avaient atteint le chiffre annuel de 300 frs, la Fabrique (groupe de gens qui gérait l'ensemble des biens de l'église) peu satisfaite de ce mode de paiement, les afferma à Jean Meilhoc de Chasternac, garde champêtre, moyennant 220 frs payables par trimestre entre les mains du trésorier. Cet état de chose dura jusqu'en 1822. À cette époque, le bail fut renouvelé en faveur d'Elise Meilhoc, moyennant 275 frs. Mais le curé Vaissière trouvant ce chiffre trop faible rétablit les perceptions directes des abonnements pour la Fabrique. Il fournit lui-même à cet effet un capital de chaises assez important. Pendant 4 ou 5 ans, le système produisit de bons résultats et les recettes s'élevèrent à la somme moyenne de 400 frs. Mais bientôt, une nouvelle baisse et les sommes reçues furent en dessous de 300 frs. À cette époque, les recettes totales de la fabrique sont de 500 frs par an, les frais ordinaires du culte s'élèvent à hauteur de 300 frs. Restent, 200 frs pour parer éventuellement aux achats et réparations imprévus.

En 1239, Noble Hugues de Carbonières et Rigal son fils ravagèrent la paroisse de Saint-Bonnet. L'église fut gravement endommagée. Le seigneur de Carbonière fut condamné à verser une forte indemnité en faveur d'Algalette d'Escorailles, comtesse de Rodez par Archambaud de Bourbon, maître de la milice du temple.



L'Église de saint-Bonnet

10) Autorisation papale.

11) Situé au Nord.

Le tableau Adoration des Mages

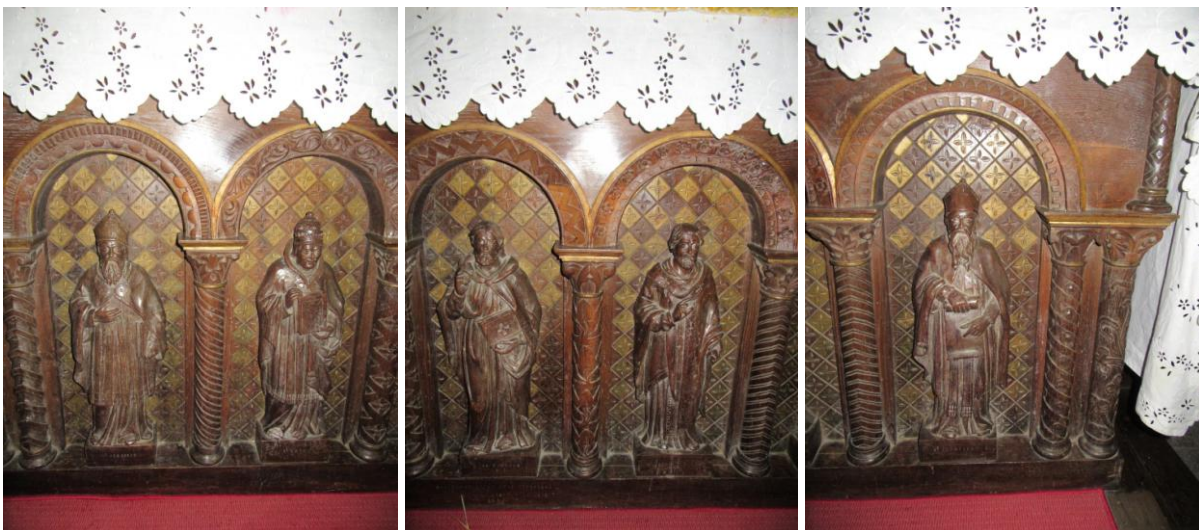
C'est en 1995 que fut découvert ce tableau en mauvais état. Il fut placé en sécurité en vue d'une restauration future. L'œuvre était noircie, des trous avaient été grossièrement colmatés, tandis qu'une large fissure traversait la toile, posée sur un châssis en mauvais état. Un diagnostic fut établi par Mme Sandrine Cailhol, restauratrice basée dans le département du Lot. Il s'agit d'une copie de l'Adoration des Mages de Jean Restout, peintre en 1718 et actuellement conservé dans la sacristie de l'église de Sèvres. De cette œuvre du peintre, réalisé un an après la mort de son oncle et maître Jean Jouvenet, plusieurs copies seront réalisées (notre tableau date du XVIII^e siècle) en Ile de France. Grâce à Nicole Ferard qui « tira le signal d'alarme », la mairie contactera l'association des amis du patrimoine de la Haute-Auvergne qui attribuera le prix *Brigitte Mézard* en complément de la subvention du Conseil Général lors d'une cérémonie qui eut lieu en notre église le 22 octobre 2011, en présence de Mme Nicole Vatin-



Pérignon et de Mme Guilaine Pons, chargée de mission du patrimoine au Conseil Général. L'œuvre est aujourd'hui exposée dans le cœur de l'église à l'abri et protégée du temps qui passe.

LE RETABLE DE L'ÉGLISE DE SAINT-BONNET

Pierre Moulier situe le retable majeur de notre église en 1879. L'auteur est Jean Ribes de Mauriac (1849-1919). La partie inférieure de l'autel porte l'inscription « Donné par le curé Veysière, exécuté par Ribes à Mauriac ». Le retable repose dans le cœur, sur une estrade. Sa façade est divisée en cinq loges, abritant chacune un personnage masculin en relief. Au centre se trouve le Christ avec à sa droite Saint Augustin ; à sa gauche Saints Jean Chrysostome et Ambroise. Le soubassément est sculpté avec au centre des grappes de raisins et des gerbes de blé. Ces motifs sont en liaison avec la porte du tabernacle qui montre le Christ auréolé et attablé bénissant le pain et le vin avec les yeux tournés vers le ciel. Le tabernacle est encadré de six statuette masculines mobiles et insérés dans le retable par un tenon de bois. Les quatre évangélistes sont à gauche : Saint Jean ; Saint Luc ; Saint Pierre puis à droite : Saint Paul ; Saint Marc ; Saint Mathieu. Dans le prolongement du tabernacle, le baldaqu岸 d'exposition est traité comme une chapelle avec des voûtes en ogives réunies par une clef de voûte, le tout sur fond bleu à motifs blancs. Ce second niveau de la partie supérieure est également traité avec une succession d'arcatures ajourés mettant en valeur deux paires de statuette d'archanges aux attitudes variées. Le troisième niveau reprend la même disposition que le second mais avec une réduction du nombre d'archanges . Le retable se couronne par un clocher octogone encadré par deux anges aux ailes déployées et tenant chacun une croix. Les extrémités des trois niveaux sont ponctués de petites tourelles. Il se dégage un ordonnancement structuré avec un langage architectural néo-roman et une pointe de néo-gothique. La date de 1789 est intéressante, car elle débute à ce jour le corpus des œuvres en faisant du retable un travail de jeunesse. La dédicace montre aussi la distinction entre Ribes à Mauriac et de son frère Ribes de Fontanges. Pierre Moulier indique que Jean Ribes résidait à Mauriac (1886). Jean Ribes, frère s'est marié dans cette église en 1185.



La partie basse du retable

LES ANCIENS PRIEURS ET CURÉS DE SAINT-BONNET

Égide de Chalencon, chanoine de Clermont, recteur de Saint Bonnet en 1337. Jean de Bertrand, recteur en 1148 et archiprêtre de Rochefort. Hugues de Mont-Journal en 1510. Hugues de valens,

chanoine de Clermont en 1551. Antoine Vidal, archiprêtre de Rochefort en 1626. Guy Vidal, neveu en 1656. Jean Vidal, archiprêtre et curé en 1674. Pierre de Mazuer en 1695. Delort en 1701. Pierre-Ange Fumel en 1756. Ternat en 1787. Delzons en 1788. Géraud Lavialle en 1813. Joseph Garcelon en 1876. Louis Veyssière en 1876 (?). Père Jourdounoix en 1893. Théodore Berche en 1907. Abbé Raoux en 1934. Puis abbés Rolland, Bouzou, Rieu, Madjan.

Les différents saints, honorés par nos paroisses :

Saint Blaise : il protège les bêtes, on le fête le 3 février).

Saint Eutrope, soigne les blessures.

Saint Martin, soigne la débilité.

Saint Nazaire, soigne la folie.

Saint Antoine pour le « haut-mal ».

Saint Julien pour les abcès.

Saint Quentin, soigne les œdèmes.

Saint Jacques, soigne les fièvres.

Saint Men : soigne la lèpre.

Saint Mamet : spécialiste des affections de poitrine.

Saint Géraud, soigne les affections de l'œil.

Saint Cernin, soigne les migraines.

Saint Christophe, soigne les douleurs d'épaule.

Saint-Mary, soigne les problèmes de reins.

Saint-Roch, soigne les plaies des jambes et la peste noire.

LA « BELLE HISTOIRE » DE SAINT-BLAISE

Il était étudiant en philosophie dans sa jeunesse puis médecin à Sébaste en Arménie, sa ville natale. Il exerçait son art avec efficacité et une grande piété. Quand l'évêque de la ville mourut, le peuple le désigna pour lui succéder. De partout, les gens venaient pour soigner leurs corps et leurs âmes. Les animaux sauvages venaient d'eux-mêmes en troupeaux pour recevoir sa bénédiction. En 316, Agricola, gouverneur de Cappadoce et de Petite Arménie arriva pour mettre à mort tous les chrétiens sur ordre de l'empereur Licinius. Blaise fut arrêté et pendant son transfert en prison, une femme amena son fils unique qui était en train de mourir, l'enfant fut guéri. Pourtant, le gouverneur incapable de faire renoncer Blaise à sa foi, le fit battre, fit déchirer sa chair avec des peignes en fer puis le fit décapiter. La légende raconte qu'avant de se faire arrêter, il vécut en ermite dans une caverne. Les oiseaux lui apportaient de la nourriture et les animaux se rassemblaient autour de lui. Juste avant de mourir, le saint demanda à Dieu que tous ceux qui l'invoqueraient pour un mal de gorge ou une autre maladie seraient guéris.



Vitrail de Saint-Blaise dans notre église de St-Bonnet de Salers

Les croix des villages, elles sont plus de 3000 dans le département et la plupart nous rappellent l'histoire quand le Cantal s'appelait Haute-Auvergne avec ses superstitions, ses croyances et surtout sa foi indéfectible. Pourtant avant de devenir des monuments uniquement liés au culte, les croix ont à travers les siècles joué des rôles aussi variés qu'utiles à la vie de nos ancêtres. Dans les temps reculés de nombreuses pierres sacrées étaient vénérées par les populations et nul n'est besoin d'être en Bretagne pour trouver menhirs et dolmens qui étaient les points de ralliement pour des croyances que l'on qualifié de profanes. L'ère chrétienne va conserver de nombreux sites et les christianiser, transformant les anciens sanctuaires celtiques en lieux de dévotion. Les croix que l'on connaît avec le christ crucifié mettent pourtant longtemps à apparaître. Elles ne sont au début que des pierres levées (signe du salut) mais le symbole du supplice répugne les catholiques. L'apparition d'un crucifié semble dater que du IX^e siècle et son aspect est loin de celui que l'on voit dans les églises. La datation reste à ce propos très hasardeux. Après la christianisation, les croix se multiplient mais en marge de leur aspect religieux, elles jouent un rôle social prépondérant. Ainsi, trouve-t-on des croix de chemins qui succèdent aux bornes militaires des romains et permettent de se situer géographiquement. De même les croix des carrefours, des limites, balisent les juridictions, les villages, les évêchés. Elles seront aussi au Moyen-Âge les signes qui tracent le chemin des pèlerinages.

Un texte écrit par Jules Raymond révèle l'achat de deux croix de procession anciennes par le brocanteur Valentin. Récupérées lors du nettoyage du presbytère après le décès de l'abbé Raoux et avant réparation du bâtiment. Pour l'abbé Lafarge, les croix sont plantées sur les chemins indiquant le droit d'asile au Moyen-Âge. Une chose l'avait frappé en pénétrant dans cette paroisse « de quelque côté que l'on vienne, on rencontre toujours une croix à l'entrée du village ». Note datée du 21 juin 1920, deux mois avant sa retraite, il avait 64 ans. La croix devant l'église est dites « hosanière » d'après Durroux Serre. C'est devant elle que l'on venait chanter « l'hosana » des rameaux. Au milieu de la place, elle rappelle que Dieu préside les communautés civiles et les échanges. Dans le cimetière, la croix est le témoin de la religion en ce lieu civil et domine le domaine des morts. Endroit de sépulture recherché, on enterre souvent à ses pieds les prêtres de la paroisse. À l'extrémité des hameaux, elles auraient une fonction indicatrice indiquant le chemin pour se rendre à l'église. Une théorie, souvent vérifiée indique la situation du hameau de l'église dont il dépend.

Les moulins de notre commune, le moulin à eau est une installation destinée à utiliser l'énergie mécanique produite par le courant d'un cours d'eau amené au moulin par un bief (conduite). Jules Raymond dans son texte des moulins à farine de Saint-Bonnet et d'ailleurs, explique que le pain de jadis était la base de notre alimentation. La céréale cultivée dans la région de Salers était en majeure partie du seigle. On cultivait parfois du froment, du blé noir dont la farine servait à confectionner nos bourriols. Une fois les céréales récoltées, séchées en plein air, elles étaient battues au fléau. On ramassait les grains que l'on ventilait pour séparer la balle¹² à l'aide du tarare¹³ « Lou ventadou ». Il fallait ensuite porter le grain au moulin.

Le moulin de Tougouse (moulin Chevalier) situé au Pont sur la route de salers. Il a brûlé vers 1900 et restauré par Popaul Barrier, aujourd'hui Gites de France. Plusieurs meuniers se sont succédé dont la famille Daubizit.

Le moulin du Costeil, sur le ruisseau de Pailhès appelé aussi le moulin du Vélut avec comme exploitants plusieurs générations de la famille Serre. Après le décès d'Antoine Serre en 1933, sa fille Marguerite hérita du moulin, puis épousa Antoine Gobert du village de Noux, commune d'Anglards.

Le moulin de Salvat, du nom de l'un des propriétaires qui se sont succédés dans l'exploitation de ce moulin. À l'origine, celui-ci s'appelait le moulin Mirebeau ou moulin de Roche Haut. Cette famille noble était propriétaire du château de Tougouse en ruines et habitait à Roche, une maison disparue. Les ruines furent vendues aux environs de 1860 à Mr Joseph Broquin fondateur à Paris. Il construisit à la place une maison bourgeoise achetée depuis par la famille Chevalier.

* Louise Françoise de Mirebeau s'était mariée en 1767 avec Ignace Exupère de Douhet, seigneur de Cussac et Chaussenac. Après ce mariage, le moulin changea de nom et devint le moulin de Douhet. Il fut ensuite vendu et changea plusieurs fois de propriétaire. Mr Edouard Meilhoc a été le dernier exploitant.

Le moulin de Delzongle, sur la rive droite du ruisseau au fond des bois de Roche bas. Ce moulin est passé ensuite à Roland Antoine et il est devenu le moulin de Sarraute.

* le registre d'état civil révèle la naissance de Jean Fruitière, fils de Michel et Elisabeth Lajarrige, meunier au moulin de Delzongle, le 1^{er} novembre 1812.

Le moulin de Tyssandier, petit moulin ayant appartenu à la ferme d'Escous. Il ne reste que quelques murailles difficilement repérables.



Moulin-Chevalier à Tougouse

12) Impuretés.

13) Machine qui ventilait les grains, tire son nom de son bruit caractéristique.

Communes portant le même nom (37)

Saint-Bonnet (Charente) ; Saint-Bonnet-Avalouze (Corrèze) ; Saint-Bonnet-Briance (Haute-Vienne) ; Saint-Bonnet –de-Bellac (Haute-Vienne) ; Saint-Bonnet-de-Chavagne (Isère) ; Saint-Bonnet-de-Chirac (Lozère) ; Saint-Bonnet-de-Condât (Cantal) ; Saint-Bonnet-de-Cray (Saône et Loire) ; Saint-Bonnet-de-Four (Allier) ; Saint-Bonnet-de-Joux (Saône et Loire) ; Saint-Bonnet de Montauroux (Lozère) ; Saint-Bonnet-de-Mure (Rhône) ; Saint-Bonnet-de-Rochefort (Allier) ; Saint-Bonnet-de-Salendrinque (Gard) ; Saint-Bonnet-de-Salers (Cantal) ; Saint-Bonnet-de-Valclérieux (Drôme) ; Saint-Bonnet-de-Vieille-Vigne (Saône et Loire) ; Saint-Bonnet-des-Bruyères (Rhône) ; Saint-Bonnet-des-Quarts (Loire) ; Saint-Bonnet-du Gard (Gard) ; Saint-Bonnet -Elvert (Corrèze) ; Saint-Bonnet-en-Bresse (Saône et Loire) ; Saint-Bonnet-en Champsaur (Hautes-Alpes) ; Saint-Bonnet-l'Enfantier (Corrèze) ; Saint-Bonnet-la-Rivière (Corrèze) ; Saint-Bonnet-le-Bourg (Puy de ,Dôme) ; Saint-Bonnet le-Chastel (Puy de Dôme) ; Saint-Bonnet-le-Château (Loire) ; Saint-Bonnet-le-Courreau (Loire) ; Saint-Bonnet-le-Froid (Haute Loire) ; Saint-Bonnet-le-Troncy (Rhône) ; Saint-Bonnet-lès-Allier (Puy de Dôme) ; Saint-Bonnet-les-Oules (Loire) ; Saint-Bonnet-les-Tours-de-Merle (Corrèze) ; Saint-Bonnet-près-Bort (Corrèze) ; Saint-Bonnet-près-Orcival (Puy de Dôme) ; Saint-Bonnet-près-Riom (Puy de Dôme) ; Saint-Bonnet-sur-Gironde (Charente Maritime).

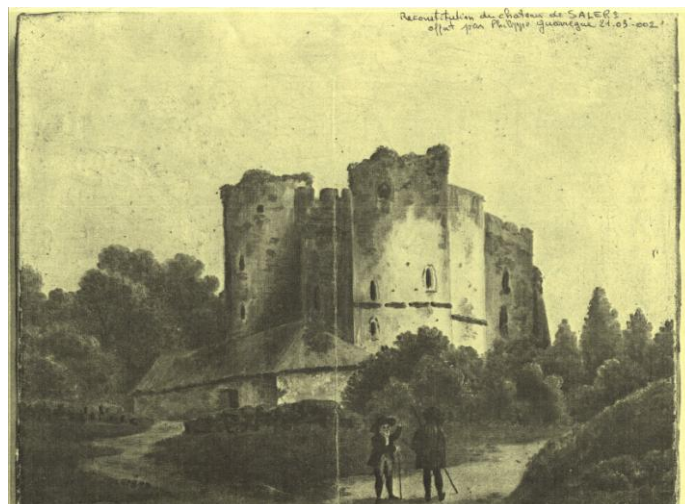
Evolution de la population de notre commune

1793	1800	1806	1821	1831	1836	1841	1846	1851
1467	937	1068	1008	948	1130	1153	1379	1198
1856	1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896
1165	1162	1163	1118	1063	1166	1198	1151	1022
1901	1906	1911	1921	1926	1931	1936	1946	1954
1016	1026	1008	758	719	703	679	603	603
1962	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2007	2010
645	549	507	438	402	330	331	331	314

Salers, Lettre du 4 avril 1740 de maître Demathieu adressé à l'intendant d'Auvergne « *La description du réseau d'adduction d'eau faite par les experts locaux consultés témoigne d'un système à bout de souffle. La source captée est située dans la montagne de La Glébadé éloignée de la place publique de plus de neuf cents toises soit environ deux kilomètres. La conduite de la source à la fontaine est en bois d'aulne, ces tuyaux d'ailleurs sujets à la pourriture crèvent fréquemment par la force de la pesanteur de l'eau. L'entretien est difficile et aggravé en raison de son ancienneté.* ».

*On trouve : Salernum dans un manuscrit de 1100. Le Castri (château) de Salern en 1284.

Pour mémoire, on se rappellera que l'hôtel de ville qui a été détruit par un incendie fut rebâti dans le style ancien en 1898. En face de l'emplacement où se trouvait l'ancienne halle, appelée la Galibade où se dresse la statue du célèbre rénovateur de la race de Salers, Tyssandier d'Escous (1813-1889). Il était le fils de Jean-Marie Antoine et de Marie Iphigénie de Léotoing, d'Anjony de Foix. Sa statue est due au ciseau de Champeil, grand prix de Rome et originaire du Cantal. Au XV^e siècle, Salers recevait déjà des pèlerins qui se rendaient à la chapelle Notre-Dame de Lorette.



Château de Salers

LES ANNÉES TERRIBLES À SALERS

Dès le début de la Révolution, le ravitaillement est un problème aigu dans le canton de salers et ne cessera d'empirer, souvent accentué d'ailleurs par les réquisitions de cordes pour la marine, d'huile, etc..Salers connaît des désordres à trois reprises : 1792, an III et an IV, tant et si bien que la force armée y sera envoyée ainsi qu'à St-Bonnet pour réprimer les troubles. Il y sera procédé à des arrestations, dont celle de Géraud Blanc, prêtre réfractaire qui sera déporté en Brumaire an IV (octobre 1795). Des réquisitions brutales sur les biens, les bestiaux et la nourriture subviendront aux frais de la troupe.

Au plus noir de la période révolutionnaire, le registre d'écrou d'une prison d'Aurillac contient les noms de 12 personnes du canton détenues pour agissements contre-révolutionnaires : Besson François de Fontanges, Chavaroche de Saint-Projet de Salers, le ci-devant Baron de Montclar d'Anglards, Mathieu Marguerite dite Duchambon de Salers, Rolland Lacoste de Salers, Jean Rabite de St-Paul de Salers, le ci-devant Comte de Sartiges et son épouse, Taphanel Jean de Loupiac, Valette de Salers et Tournier Marguerite, veuve la Ronade de Salers qui sera guillotinée le 4 thermidor an IV, peu de temps avant la chute de Robespierre.

- **Les ruisseaux de notre commune**, la commune de saint-Bonnet possède 6 ruisseaux.

1) Le ruisseau de l'Auze qui prend sa source au Fontanet, limite la commune au nord sur 4 kilomètres, traverse ensuite la commune d'Anglards et va former la cascade de Salins.

2) Le ruisseau d'Auzet naît au Puy Figier, coule du sud au nord entre les montagnes d'Engendre et du Chat-Soubro et se jette dans le ruisseau d'Auze entre Lestrade et Auzet.

3) Le ruisseau du Monzola prend sa source à Espières, passe entre Navaste et le Martinet puis entre dans la commune d'Anglards au pont de Soleroux et arrive à l'Auze par le moulin d'Henri.

4) Le ruisseau de Pailhès et d'Escous, prend sa source à l'Estrade et Engendre, traverse les villages de Pailhès et Tougouse, les fermes de Roche et d'Escous. Il faisait tourner autrefois les moulins de Chevalier de Vélât et de Salvat. Il se jette dans le Monzola au dessus d'Aubagnac.

5) Le ruisseau du Fayet qui se forme entre les montagnes de Fouey et de Jarriges, il arrose La Campe, passe entre la Glébadé et Leybros. Il fertilise les prairies basses de Ruzolles et de Boussac. Il va se jeter dans l'Auze dans les gorges profondes du moulin de Bordet (?).

6) Le ruisseau de Chabrevière, arrose Bournazel. Il entre dans la commune de Saint-Martin pour prendre le nom de Bosquit et va s'unir au Fayet en dessous de Veillières.

7) Le ruisseau des Ternes qui prend naissance dans les marécages de la plaine de Leybros et rejoint le ruisseau de Chaverivière au dessous du village de Tronchy.

8) Le ruisseau des cuves qui prend naissance dans le village de Chasternac et passe rapidement dans la commune de Drugeac. Il rejoint l'Auze.

* De tous ces ruisseaux, deux seulement seront utilisés pour leur force motrice. Les ruisseaux de Pailhès et celui du Fayet (Ruzolles).

CRIME ET CHÂTIMENT À SAINT-BONNET DE SALERS

Nous sommes à la fin du Second Empire, la défaite de Sedan en septembre 1870 entraîne la proclamation de la République. Cette période se caractérise par l'apogée de la puissance coloniale, la modernisation du pays, l'avènement de l'automobile, du réseau ferroviaire, de l'électricité, de la radio. Le régime est marqué par une instabilité politique chronique et surtout par trois grandes guerres, qui ruineront la France et l'Europe.

Alors que l'armée de l'empereur capitule, les gens de Boussac assistent impuissants à l'incendie de la grange de Félix Riom. Ce 1^{er} septembre 1870, la fermentation du foin reste la cause du sinistre. Mais la rumeur désigne déjà les coupables. Les mille cent vingt habitants de la commune connaissent déjà les agissements de la famille Ondet qui développent la plus grande perversité et la poussent vers l'irréparable. Le père est condamné à deux reprises pour vol, le cousin Jacques Blanié qui n'est pas en reste passe quatre fois devant les tribunaux. Quant à leur progéniture, elle pille les voisins comme une nuée de sauterelles. Dans cette horde de frères dépravés, la petite Marie détonne. Du haut de ses onze ans, l'innocence va parler et causera la perte de toute la famille.

Arrive le dimanche 18 septembre, Boussac s'enflamme à nouveau. La maison de la veuve Courboulès est la proie des flammes. Cette pauvre dame, pour son malheur a pris parti contre la famille Ondet à la suite d'un vol d'oies. Pourtant aucune action en justice n'arrive à prouver leur participation.

Un mois plus tard, le 16 octobre, Boussac encore ; la veuve Bachellerie de retour de la messe du dimanche se retrouve devant les cendres encore chaudes de la maison qu'elle loue aux enfants Frutière. Mais cette fois l'incendie cache une motivation beaucoup plus terre à terre.

Peu de temps avant le drame, le père Ondet lui a rendu visite pour percevoir le loyer qu'elle devait à son cousin Blanié, l'un des héritiers Frutière. Elle n'a pas voulu le payer directement et l'a congédié.

« J'ai de l'argent, mais je veux savoir à qui je dois payer », lui-a-elle lancé.

On se souvient aussi que Jacques, l'un des fils Ondet, a adressé à la fille de Mme Bachellerie des menaces. De plus, le matin même de l'embrasement, il a été aperçu sur le chemin de Boussac marchant d'un pas rapide, si bien que son frère avait du mal à le suivre. Curieusement personne n'est inquiété, en dépit d'une opinion publique de plus en plus hostile à leur égard.

Nous sommes maintenant en plein hiver, les nouvelles des armées françaises sont mauvaises et la rumeur s'endort. Lorsque le printemps revient, au premier jour de la commune, la veuve Simon de

Tronchy, bourg de la commune de Saint martin Valmeroux ne peut encore une fois expliquer la cause de l'incendie qui détruisit sa maison ce 18 mars 1871. Elle n'a pas d'ennemi, aucun vol n'est constaté, la justice reste à l'écart.

Tout va basculer à Chasternac, lieu du crime où Marie Rouchy, veuve Lacombe trouva la mort dans la nuit du 20 au 21 mai 1871. Les premiers voisins qui ont foncé vers le brasier l'ont vu surgir des flammes à demi nue et criant : « de l'eau, de l'eau ». Puis la sexagénaire tombe d'un bloc pour ne plus se relever. De sa bouche et de son nez coule un filet de sang, comme si elle avait été victime de violences. En examinant le corps de la veuve, le médecin du coin constate que la muqueuse laryngée présente une couleur rouge sombre. Cette nuit là, les trois maisons contiguës de Lafarge, Lacombe et Guy Borne partent en fumée.

Quelques heures plus tard, les Versaillais entrent dans Paris et inaugurent « la semaine sanglante », c'est l'épisode final de la Commune de Paris où celle-ci est écrasée et ses membres exécutés en masse. Le conseil municipal décide de « prendre le taureau par les cornes » et met la justice devant ses responsabilités. Enfin, le 22 juin 1871 les Ondet sont arrêtés au grand soulagement de la population.

Tout semble rentrer dans l'ordre, lorsqu'un sixième incendie se déclare à Boussac. La maison des époux Veyrières est en feu depuis 9 heures du matin. Ce qui doit innocenter la famille Ondet car étant sous les verrous, elle ne pouvait matériellement être responsable de ce nouveau brasier. Or, très rapidement, les regards se tournent vers Françoise, la fille de la maison. Âgée de vingt et un ans, elle est très vite soupçonnée de complicité. Arrêtée, elle finit par avouer qu'elle voulait innocenter les Ondet.

Grâce aux déclarations de Marie Ondet, la gamine de la famille, la vérité est établie sur la mise en œuvre des crimes et sur les différents mobiles.

Le premier incendie provoqué par Anne, la mère de famille avait pour but de faire accuser les Poudeyroux et Rougier qu'elle poursuivait d'une profonde haine. Le témoignage de Françoise éclaire le deuxième délit puisqu'elle était présente lorsque la mère Ondet tout en préparant un tampon d'étope et de toiles roulées disait à son mari : « demain, *j'irai à la messe et le père mettra le feu* ».

Pour la maison de la veuve Bachellerie, le fils Jacques se trouvait dans les parages sans possibilité de s'expliquer. Pour l'affaire de Tronchy, Françoise Veyrières lève le voile. Le 16 mars, deux jours avant l'incendie, la mère Ondet lui a avoué : « Mon Jacques doit aller comme domestique à Tronchy, mais il faut que je mette le feu avant qu'il arrive, sinon il sera soupçonné. Si j'attends qu'il soit installé, on dira que c'est lui. »

Cette dramatique façon de cacher un incendie par un autre est aujourd'hui appliquée par beaucoup d'incendiaires.

Pour Chasternac, dans la nuit du 20 mai 1871, la famille au grand complet avec le cousin Blanié se dirige vers la demeure de Marie Rouchy. À travers le toit de chaume, ils peuvent fouiller le 1^{er} étage, la fille Veyrières et François sont restés à l'extérieur pour faire le gué. Ouvrant les malles, ils rassemblent les vêtements pour les emporter. Puis la fouille continue dans la pièce principale où dort la veuve. Etranglée et laissée pour morte, les pyromanes mettent le feu et reprennent le chemin de Boussac avec leur butin.

Le dernier incendie qui détruisit la maison des époux Veyrières à Boussac mit fin au périple d'une famille diabolique. Pendant près de deux ans, ce petit groupe opère sans être inquiété. Coïncidence avec les troubles Parisiens ? L'instabilité politique de l'époque avec la perte de l'Alsace-Lorraine et le versement de 5 milliards de francs d'indemnités à l'Allemagne ne sont peut-être pas étrangers à la lenteur d'une justice qui va connaître sous la III^e République une quinzaine de présidents.

Depuis leur jugement dans la nuit du 28 au 29 novembre 1871, les gens de la commune trouvent enfin la tranquillité et avec elle la rumeur disparaît.

Composition de la famille :

Le père Ondet Antoine 48 ans né le 21 novembre 1822 à La Courtade, commune de Sauvat (revêtu de la camisole de force par crainte de suicide). Il sera condamné à la peine de mort.

La mère Pedeboeuf Anne 52 ans née le 19 mai 1819 (mariée à Antoine le 7 janvier 1843 à Saint Bonnet). Elle sera condamnée aux travaux forcés à perpétuité.

Christophe 28 ans né le 23 novembre 1843 (se suicidera en prison avec un mouchoir).

Louis 21 ans né le 6 mai 1850 (tentative de suicide avec sa cravate). Condamné à sept ans de prison.

François 20 ans né le 7 août 1851. Condamné à sept ans de prison.

Jacques 17 ans le 20 juin 1854. Condamné à six ans de prison.

Marie née le 21 octobre 1856 décédera le 3 février 1858.

Catherine 11 ans née le 28 mai 1860.

Louis 10 ans né le 24 août 1861. Pendant le jugement, il suscite la clémence du jury. Maître Baduel promet de s'en occuper.

Complices : Veyrières Françoise 21 ans, amie de l'un des fils. Condamnée à cinq ans de prison.

Blanié Jacques, tisserand et cousin de la famille (tentative de suicide avec un drap). Condamné à huit ans de prison.

De cette passion obsessionnelle et criminelle pour le feu au sein d'une famille sans scrupule, seule la petite Marie ne sera pas inquiétée et continuera sa vie comme servante chez Célestin Lapeyre.

Deux jours après la décision du jury, le chef de famille se pourvoit en cassation, sans succès. La grâce présidentielle est refusée. Il attend pendant près de soixante jours la fatale échéance. Déjà, le journal *Conciliateur* du 12 novembre 1871 publie la lettre de Victor Hugo évoquant la condamnation à mort et qui exprime ses doutes sur ce type de châtiment. « *Ah ! Habitants de Saint Bonnet, vous avez voulu voir tomber les têtes de vos incendiaires. La justice vous a donné satisfaction.* » À Mauriac, des voix s'élèveront également contre la peine de mort.

Le 29 janvier 1872, le condamné arrive à Aurillac en train. Il est acheminé en diligence vers Saint Bonnet de Salers. Deux mille curieux et badauds attendent sur le foirail où trône l'échafaud ; cinq brigades de gendarmerie et un peloton de troupe gardent le périmètre, le moniteur du Cantal précise que seul un détachement de 37 hommes du 92^{ème} de ligne est présent.

Le 30 janvier à 7h45, la voiture qui charrie le condamné arrive au village. À côté de la machine infernale se tient Jean-François Heidenreich, cet homme très grand, au visage impassible libère un quart d'heure plus tard la sécurité de la lame. Il est 8 heures du matin, la tête du père Ondet

tombe dans le panier. L'abbé Cobras termine sa prière, la foule reste silencieuse. Le Moniteur précise que l'exécution ne donne lieu à aucun incident, Ondet était dans un état de prostration extrême. Ses dernières heures n'ont été qu'une longue prière entrecoupée de larmes et de sanglots. Une profonde pitié remplissait toutes les âmes, en laissant place toutefois à un sentiment de légitime fierté, inspiré par la pensée que le coupable était étranger au pays, la chute de sa tête ne saurait imprimer sur la bonne population de la commune de St-Bonnet le moindre stigmate infamant. La justice humaine est satisfaite.

La guillotine cantalienne entrera en sommeil pour une soixantaine d'années. Les crimes des Ondet feront naître plusieurs plaintes, dont une publiée dans le Conciliateur du 11 février 1872. La deuxième sera publiée par l'imprimerie Grèze-Chaleil.

Crime et Châtiment : roman Russe de Fédor Dostoïevski de 1866 (le salut par la souffrance). C'est aussi un film Français de Georges Lampin de 1956.

Blanié Jacques est cité comme beau-frère par le Conciliateur (journal de l'arrondissement de Mauriac).

Un traité de paix, signé à Francfort le 10 mai 1871, ampute la France de l'Alsace sauf Belfort, d'une partie de la Lorraine et des Vosges. Une somme de cinq milliards de francs or est demandée à titre de dommages de guerre.

Bibliographie : Mémoires de St-Bonnet de Salers de Georges Rolland ; les archives départementales ; les grandes affaires criminelles du Cantal de Christian Estève et Jean-Pierre Serre ; les gens de la commune intéressés par l'histoire.

LES FAMILLES IMPORTANTES INHUMÉES DANS NOTRE ÉGLISE

L'incinération est de règle jusqu'à la fin du III^e siècle. Les cendres du défunt sont recueillies dans une urne en verre ou en terre cuite, elle est placée généralement dans un coffre funéraire. Il est donc assez facile de dater « notre urne » de Coulanges.

La dévotion des chemins de croix fut diffusée par les Franciscains qu'à partir du XV^e siècle. Une quinzième station est apparue en 1958. Elle représente Marie espérant la résurrection du Christ.

La chaire date du XIII^e siècle, lorsque les prêcheurs commencèrent à expliquer au peuple les fondements du christianisme.



L'interdiction d'inhumation dans nos églises date du 10 mars 1776, décision du roi, avec transfert de nos cimetières en dehors des agglomérations. Un deuxième décret du 12 juin 1804 reproduit les dispositions de la déclaration royale.

La plupart des vitraux de l'époque romane n'ont pas résisté aux guerres et aux pillages. Pour notre église, ils datent du XIX^e siècle. L'étude des vitraux met en évidence, l'évolution des techniques et des matériaux employés du 1^{er} siècle au 7^{ème} siècle. Les vitres coulées et étirées équipent dès la fin Augustéenne, les bâtiments publics, résidences de luxe, lieux de culte et surtout établissements thermaux. Les

vitres soufflées apparaissent dans le courant du IV^e siècle. Les premiers vitraux peints apparaissent au VIII^e siècle.

Ce n'est seulement qu'au cours de la seconde moitié du IV^e siècle que la coutume se répand de désigner les églises sous le nom d'un saint, non seulement pour les distinguer mais aussi pour effacer les survivances des religions précédentes. Saint Martin détruit les idoles, y met à la place son dieu et installe moines et prêtres. Nos églises auvergnates ont comme caractéristique essentielle une voûte de la nef contreboutée à l'aide de voûtes en demi-berceau. Le Christianisme venue d'Orient apparait en Gaule seulement vers 150 avec une communauté nouvellement installée dans la vallée du Rhône. Après la mort de Jésus-Christ, Madeleine débarque à Marseille et commence à répandre la bonne parole à partir de Lyon. En 1239, Noble Hugues de Carbonières et Rigal son fils ravagèrent la paroisse de Saint-Bonnet. L'église fut gravement endommagée et Carbonières fut condamné à verser une forte amende en faveur d'Algayette de Bourbon, maître de la milice du temple. Certains textes nous racontent, la mésaventure mortelle de Jehan Dufayet, demeurant au Bourdalat (bourg du lac = la Glébadé). Il voulut inhumer le corps de sa fille Anne, sous le sol de notre église, en prenant comme prétexte que ses ancêtres reposaient en cette commune. Or, un certain Guillaume de Tournemyre habitant Saint-Bonnet qui n'était ni fondateur, ni bienfaiteur, s'en vint un dimanche de l'assomption en plein office, avec des complices munis de pioches et armés, ils creusèrent la terre avec fureur, démembrèrent le corps de la dite fille et mirent les différents morceaux où bon leur sembla, comme gens furieux et enragés.

L'officiant ainsi que les fidèles présents furent menacés de mort, s'ils intervenaient. Afin de se protéger de toute cette haine, Jehan Dufayet se barricada dans son manoir, portant à la ceinture un grand couteau. Il fut assailli un jour par un complice de Tournemyre, un certain Corbollès. Jehan Dufayet se défendit et frappa mortellement Corbollès. Pour ce fait, Dufayet fut condamné et ses biens saisis par la justice. Pour venger la mort de son serviteur, les Tournemyre attaquèrent le Bourdalat, Jehan Dufayet reçu quarante coups de couteaux. Avant d'aller de vie à trépas, il adressa au roi une humble supplication afin de retrouver ses biens. Ceci est relaté dans une lettre de rémission donnée au roi Louis XII en l'an de grâce 1498.

Inhumation dans l'église de Saint-Bonnet :

Les curés de St-Bonnet et les familles nobles avaient le droit d'être enterrés dans l'église.

Le 3 octobre 1692, est enterré dans la chapelle St-Jean Baptiste, messire Pierre Vidal, prêtre, âgé de 42 ans en présence de Pierre Serre, son beau-père.

Le 22 juillet 1702, noble Jean de Baron de Layac du village de Boussac.

Le 10 avril 1703, Jeanne Vidal de Palhès (peut être une sœur du curé Vidal).

Le 11 avril 1705, noble Jean de Landrodie, écuyer, seigneur d'Escous, âgé de 93 ans.

Le 23 mai 1705, Catherine Serre de Pailhès.

Le 24 mai 1705, Pierre Serre de Pailhès, beau-père de Pierre Vidal.

Le 2 juillet 1705, Anne Serre, femme d'Antoine Lizet de Pailhès.

Le 26 août 1706, Jean Rolland de St-Bonnet, âgé de 81 ans.

Le 11 septembre 1706, Rongier de Ruzolles.

Le 1^{er} février 1711, Antoine Lizet de Pailhès, âgé de 45 ans.

Le 2 janvier 1717, Antoine Lizet de Pailhès, âgé de ans.

Le 31 mars 1719, Pierre Gilbert, prêtre, âgé de 75 ans.

Le 19 décembre 1719, Catherine Serre, femme Roland de St-Bonnet.

Le 25 avril 1724, Dame de Mirebeau de Tougouse, en présence de Messieurs François et Louis de Mirebeau et de Gaspard de Ruzolles, son gendre.

Le 15 mai 1724, Guillaume Roche de Leybros.

Le 11 juillet 1726, Louis de Mirebeau de Tougouse, âgé de 40 ans.

Le 5 mai 1734, Nicole Apcher, village d'Escous.

Le 26 mai 1734, Jean Angélique de Ferrières, chevalier, comte de Sauveboeuf, Leybros, St-Bonnet et autres places, âgé de 60 ans, époux d'Isabelle Pradelle décédée à Salers.

Le 5 novembre 1738, Jean François de Ferrières, chevalier et marquis de Sauveboeuf, seigneur de St-Bonnet, Leybros, Moulin d'Arnac et autres places, capitaine au régiment du roi, âgé de 24 ans, époux de Dame de Raffin, décédée le 3 février à Salers.

Le 4 juillet 1740, Elisabeth Balanchefleurs, fille de Jean-Baptiste, médecin, chirurgien, époux de Dame Elisabeth de Murat, habitant à Salers.

Le 23 octobre 1740, Antoine de Mossier, sous le cœur de l'église, docteur en Sorbonne, curé de l'église, archiprêtre de Rochefort, âgé de 72 ans.

Le 28 février 1746, Catherine Spinouse, fille de Barthélémy, avocat à Salers.

Le 8 septembre 1746, Hélène Laporte, épouse de François de Mirebeau de Tougouse.

Le 21 décembre 1751, Jean-Charles Henry de Chazettes, mort à Boussac.

Le 3 octobre 1759, François de Mirebeau, âgé de 75 ans, seigneur de Pailhès.

Le 8 septembre 1766, Courboulès, prêtre de 83 ans de Boussac, oncle de Guillaume, Vicaire.

Le ? 1768, Messire Pierre Ange Fumel, curé, docteur en théologie, archiprêtre de Rochefort.

Le 13 janvier 1776, Antoine Guillaume, vicaire, 39 ans.

- la liste continue avec les noms de familles ayant rendu service à la paroisse ayant payées une redevance pour être inhumés dans notre église. Quelques noms, Apcher, Chevalier, Rolland, Serre, Lizet, Ribes, Rongier, Vidal, Guillaume, Courboulès, Mossier, Fumel, Gilbert, Roche.

Petite info historique

Ignace-Exupère de Douhet, écuyer, seigneur de Cussac, Saligoux, Chameyrac, Fialex, épousa le 16 novembre 1767, Françoise de Mirebeau, fille de Louis qui lui apporta en dot les domaines de Tougouse et de Roche avec les montagnes de Lestrade et d'Enfialex. À cause de sa qualité de noble, il obtint le 27 septembre 1776 contre les consuls et habitants de Saint-Bonnet, un arrêt de la prévôté de Mauriac qui ordonna la radiation de son nom du rôle des tailles, tant pour ses biens que pour ceux de son épouse. Pendant la Révolution, il donna asile aux prêtres proscrits de leurs églises et il mourut à

Roche le 8 novembre 1818, laissant quatre enfants. Marie de Mirebeau, chassée du monastère Saint Dominique de Mauriac pendant la révolution se réfugia dans sa maison natale de Roche.

Famille Landrodie d'escous : le 11 avril 1705, noble Jean de Landrodie, écuyer, seigneur d'Escous est décédé à l'âge de 73 ans. Le 29 mars 1738, décès de Jean de Landrodie, écuyer, seigneur d'Escous, à l'âge de 78 ans. Quatre membres de cette famille reposent dans l'église.

Famille Layac de Boussac : le 21 septembre 1751, mort de Jean Charles Henry de Chazette, décédé à Boussac. Le 7 novembre 1760, est décédé Jean de Baron, écuyer, seigneur de Layac. Le 8 juin 1763, inhumation devant l'hôtel de Saint-Blaise de Dame Marie de Mathieu, épouse de Jean de Baron de Layac. .

Notre église sera attribuée au diocèse de Clermont en 1317 lors du partage de l'évêché d'Auvergne.

* Jehan Dufayet décèdera six semaines plus tard.

* Tribunal chargé des affaires civiles et criminelles d'importance secondaire de 1552 à 1791.

Liste des bâtiments agricoles détruits par incendie au cours des 30 dernières années dans notre commune (texte de Jules Raymond)

La grange du juge au dessus du village de Pailhès, propriétaire, Dauzet Charles du Martinet, cause supposée : la foudre ou la fermentation du foin, le 15 septembre 1967 vers 21 heures.

La grange étable de la Vialerie, à la sortie du bourg de Saint-Bonnet vers Escous. Propriétaire Rolland Léoquet du bourg – Robert exploitant ; ce dernier serait la cause du sinistre ayant provoqué un court-circuit par suite d'installation d'une ligne électrique tirée de la grange du haut au bord de la route.

Le buron de la Montagne du Puy Figuier, appartenant à Mr Delbert, exploitant agricole, fermier à Limagne commune de Jussac. La cause en serait la foudre et le buron aurait brûlé caché par le brouillard sans que quiconque aux alentours ne se soit rendu compte. On a seulement constaté le fait le lendemain.

La grange étable d'en Fosse à Pailhès, appartenant à Mr Chambon du Fau-haut. Incendie provoqué par la foudre le 16 juin 1977.

La grange étable de la ferme de Leybros. Flotte Élie, propriétaire exploitant qui était absent ce jour là en voyage à Clermont-Ferrand. La cause n'en n'a pas été définie de façon précise. Court-circuit ou autre ? Dans la nuit du samedi 2 au dimanche 3 septembre 1978.

La grange au lieu dit Les Bessades, sur le chemin de Chaverivière appartenant à ? Le 15 janvier 1984 vers 14h30.

La grange étable Chanut-Bony du bourg de Saint-Bonnet à côté de la maison de Lorient sur la route de Tougouse, exploitée par Mr Basset, fermier dans le bourg. En cause, un court-circuit par suite de branchement défectueux. Une partie des bêtes avaient péri dans l'étable. Le 27 octobre 1987.

La grange étable du Fouey, Rouchy propriétaire exploitant. La cause, un court-circuit ou échauffement du fourrage de la grange qui était pleine. Les vaches attachées dans l'étable furent en grande partie grillées. Le 19 décembre 1989.

La grange étable de Mr Mossier, fermier à Tougouse des frères Joanny de Lacoste de St-Martin. Mr Mossier est le gendre de Mr Vielvaque ancien exploitant. La cause, un court-circuit durant une absence de Mossier parti soigner des bêtes à Lacoste de St-Martin. Les bêtes périrent brûlées dans l'étable. Le lundi 2 mars 1992, en cours de matinée.

La grange étable du Fau-haut, appartenait à Mr Chambon propriétaire exploitant à la suite de ce sinistre les restes du bâtiment ont été rasés, Mr Chambon ayant cessé d'exploiter et vendu ses terres. La cause de ce sinistre en est la foudre, le 27 juillet 1992 vers 12 heures.

La grange étable du fouey, dite grange neuve. Mr Rouchy, propriétaire exploitant ou gérant ; par suite de court-circuit - peut-être une négligence ? Mr Rouchy ce soir-là participait à un repas à Saint-Bonnet après l'assemblée générale annuelle de la coopérative laitière.. Le samedi soir 3 octobre 1992, peu avant minuit.

La grange étable de la ferme de Chaverivière ou Chabrevière, appartenat à la famille Chanut-Bony du bourg de Saint-Bonnet. Le fermier est Mr Lafeuille. La cause en est la foudre ou un court-circuit. Le 15 septembre 1995.

La grange étable appartenant à Mr Chambon de Nuzerolles, hors de la commune de Saint-Bonnet mais cependant dans le même secteur. La cause en est la foudre. Le 6 janvier 1985 à 10h30 environ.

L'abbaye de Beaulieu

On peut remonter le temps dans notre commune grâce aux textes de cette abbaye. Elle est située en aval d'Argentat, au bord de la Dordogne, fondée par Raoul de Turenne, archevêque de Bourges. La date de sa construction est donnée par Tessier et Beautier vers 858. Douze moines venus de l'abbaye limousine de Solignac assurent la fondation avec à leur tête Garalf, que l'on retrouve dans beaucoup de textes. Les moines de cette époque vont « comptabiliser » toutes les affaires inhérentes à cette abbaye.

L'édition du Cartulaire de Beaulieu, écrit en latin en novembre 881, comporte une charte CLXXIII (173) qui positionne la paroisse de Saint Bonnet très tôt dans l'histoire.

Traduction de la charte : « tu trouveras dans cette charte, un don pour la paroisse de Saint Bonnet de la villa lacus. »

Tu trouveras la vicairie Salence auprès de l'église qui est en l'honneur de Saint Bonnet près de la villa nommée Lacus¹⁴.

Ce sont Guigon et Avana, pour servir le salut de leurs âmes, celles de leurs parents et leur propre fils Ebrard ont fait donation au monastère Saint-Pierre de Beaulieu qui est inscrite dans le livre des comptes et le registre des moines pour les générations futures, à l'époque où le vénérable Garulfus passe pour en être l'abbé. Ebrard en personne entra dans l'église venant de la villa elle-même, s'appuyant sur la « corde » comme point de départ et sur le tabernacle, la maison des hosties et tenant une motte de terre et des branches d'arbres.

Les moines envoyés : Labelenus et Ebrard de Saint Pierre de Beaulieu. Ebrard, à la place de son père et de sa mère, pour les rendre en tant que successeur selon le droit ecclésiastique, à leur convenance. Voilà pourquoi, il fut reconnu que les moines eux-mêmes, Labelenus et Ebrard recurent ensemble les successions et doivent la recevoir de cette manière.

Cet acte eut lieu en leur présence. « Cette reconnaissance fut faite en novembre de l'année du roi Charles, selon la tradition d'Ebrard en personne ».

* Le roi Charles II le Gros, Empereur, né en 839, mort en 888. Roi en 888.

* Le roi Charles III de Francie occidentale, dit le Simple (né en 879 et mort en 929 à Péronne (Somme). Il va régner de 898 à 922.

* Le cartulaire de Beaulieu est un recueil d'actes attestant des titres et privilèges d'une communauté religieuse ou laïque.

14) villa lacus = bourg du Lac = la Glébade.

LES PRÊTRES POURCHASSÉS

Très tôt les citoyens honnêtes, les paisibles paysans, les nobles et les prêtres de Saint-Bonnet furent en butte aux espionnages, aux dénonciations. En juillet 1790 on exige du prêtre, un serment schismatique. C'est à cette époque que Christophe Ternat, curé de Saint-Bonnet, prêta serment en même temps que son vicaire J.B. Mauriac. Tous deux se rétractèrent peu-après. Le curé émigra en Suisse avec son frère, puis passa en Espagne où il passa un peu de temps. Il revint bientôt à Saint-Bonnet où il se cacha, déguisé en marchand ou en maçon. Il célébrait régulièrement la messe et les divers actes du Saint-Ministère dans le bourg de Saint-Bonnet, dans la maison Roche. À Navaste dans la maison Poudroux, à Tougouse également. Il se cachait dans la grotte de Mirabel, près de Tougouse, faisait le catéchisme aux enfants. Il était aidé dans sa tâche par une religieuse de Mauriac : Marie de Mirebeau, réfugiée dans sa maison natale de Roche. Elle était fille de Mr Mirebeau, avocat au parlement et mort à Tougouse le 20 mai 1776 et inhumé dans notre église. Notons que de cette famille, naquit Monseigneur Baldus, évêque de Goave, missionnaire en Chine et Monseigneur Vieille, franciscain au Maroc. Le curé intrus était Antoine Pomarat qui avait prêté serment à Auzers. Curé, constitutionnel de Sourniac en 1791 puis curé à Saint-Bonnet en 1792, il fut très mal accueilli par la population. Il partit après 18 mois passé dans l'isolement et la misère. En fait, il semble que notre paroisse se trouva sans prêtre officiel dès le départ de l'abbé Pomarat jusqu'au retour officiel de l'abbé Ternat vers 1800.

Abbé Meilhoc, 1744-1818. L'an 1744 et le 1^{er} septembre a été baptisé Jean fils légitime de Jean Meilhoc et de Jeanne Chabrat, né le jour précédent au village de Thoulouse (Tougouse ?) Le parrain a été Jean Chabrat du village de Chambres, paroisse du Vigean. La marraine Toinette Meilhoc du village de Chasternac qui a déclaré ne pas savoir signer. Au registre sont les signatures, Fumel Archore (archiprêtre de Rodez). Jean Meilhoc fit des études littéraires chez les Jésuites de Toulouse et ses études théologiques au séminaire de Clermont. Incarcéré le 23 février 1792, l'abbé Meilhoc ne profita pas de la loi du 28 août et ne put partir. Ce n'est que le 24 juin 1793, jour de la prise d'Angers par les Vendéens qui lui rendirent sa liberté.

* Jeanne Chabrat, mère du précédent était la fille de Jean Chabrat et de Jeanne Jarrige mariés au vigean en 1703. Monseigneur Chabrat originaire de Chambres né en 1787 était évêque de Louiseville aux Etats-Unis.

L'abbé Letourneau dans son histoire sur le séminaire d'Angers a consacré une assez long passage à notre vénérable compatriote, le chanoine Jean Meilhoc. Nous avons découvert son acte de baptême dans les registres de la catholicité de la paroisse de Saint-Bonnet de salers.

Jean Meilhoc fit ses études littéraires chez les Jésuites de Toulouse et ses études géologiques au séminaire de Clermont. Après avoir rempli une courte mission au séminaire de Viviers (1770-1772). Il fut envoyé à Angers où il était l'un des douze directeurs de cette maison depuis 15 ans, lorsqu'il fut nommé supérieur en 1787. Déjà, ce manifestait la tempête qui à trois ans de distance allait se déchaîner sur la France et l'Église. La prestation de serment constitutionnel fut le premier acte auquel le Concordat apporta une conclusion relativement heureuse. Le moine défroqué Hugues Pelletier remplaça comme évêque intrus Monseigneur de Lory qui dut échanger provisoirement son palais épiscopal contre un appartement au séminaire. Il ne tarda pas à quitter Angers pour se retirer à Rouen et il confia pendant son absence à Monsieur Meilhoc la charge écrasante d'administrer son diocèse. Incarcéré le 23 février 1792, l'abbé Meilhoc voulut profiter de la loi du 28 août suivant pour sortir du royaume, mais malgré son passeport régulier, il ne put vaincre l'obstination de la sentinelle qui refusa de le laisser passer, croisant sur lui sa baïonnette. À partir de ce moment, l'abbé Meilhoc rendit les services les plus imminents en qualité de vicaire de Monseigneur Lory. Sa détention se prolongea à la Rossignolère, jusqu'au 24 juin 1793, jour de la prise d'Angers par les Vendéens. Cette liberté précaire consista à se réfugier à la petite pension St-Charles, dans un modeste local communiquant avec une cachette. De là, il dirigea le diocèse, tandis que la guillotine continuait de fonctionner.

Le petit dictionnaire

- Banalités : droits seigneuriaux qui obligeaient les tenanciers à moudre leur grain au moulin du seigneur, cuire le pain dans son four.
- Ban et arrière ban : levée des troupes applicable aux propriétaires de fiefs.
- Cens : redevance seigneuriale annuelle.
- Mazue : cabane qui abritait les fromages pendant l'été.
- Tête d'herbage : 1 hectare, quantité d'herbe nécessaire pour une vache et son veau.
- Terriers : registres fonciers seigneuriaux qui établissaient la liste des parcelles de terrain, de leurs tenanciers ainsi que les redevances.
- Tenure : terre occupée par un paysan tenancier d'un seigneur.
- Affar : ensemble de terres cultivables.
- Une toise = 1,947mètres ou six pieds.
- Véladat ou Beladat : abri pour les veaux.
- Soutro : celui d'en bas.
- Soubro : celui d'en haut.
- La livre tournois : en 1262, la réforme monétaire de St-Louis étend le cours légal de la livre tournois au royaume, elle vaut 20 sous.
- Le calendrier républicain est créé en 1792, il entre en vigueur le 6 octobre 1793.

Vendémiaire (22 sept-21 octobre). Brumaire (22 octob-20 novembre). Frimaire (21 novembre-20 décembre). Nivose (21 dec-19 janvier). Pluviose (20 jan-18 février). Ventose (19 fevr-20 mars). Germinal (21 mars- 19 avril). Floréal (20 avril-19 mai). Prairial (20 mai-18 juin). Messidor (19 juin-18 juillet). Thermidor (19 juil-17 août). Fructidor (18 août-16 septembre).

Lacus = lac.

S.Bonit = Saint.Bonnet.

Vicaria salense = vicaire salers.

Arvenico = Arvenie

Le roi Charles III de Francie occidentale dit le simple, né en 879, mort en 929 à Péronne (Somme). Règne de 898 à 922.

Abbé Léopold Lafarge, né en 1856 et décédé en 1920. Mentionné comme historien. Il est mort à l'âge de 64 ans.

Clovis (466-511), roi des francs.

La charte de Clovis est un polyptyque du IX^e siècle recensant les biens de l'abbaye St-Pierre le Vif de Sens (Yonne) Il est inséré dans un faux diplôme de la fin du XI^e siècle.

Saint-Bonnet : 38 villes portent le nom de saint-Bonnet en France.

Le nom Cantal vient du sommet le plus élevé de nos montagnes, il deviendra officiel le 22 février 1790.

François Bonnet était le second vicaire de Fontanges en 1792.

La Dîme, elle sera abolie le 4 août 1789.

Villa : nom romain désignant un ensemble de bâtiments se dressant au milieu d'une immense exploitation agricole.

Les suffixes en ac, at sont les héritiers du suffixe gaulois acos, latinisé en acum entre le II et le IV^e siècle.

Après la mort de Jésus-Christ, Madeleine débarque à Marseille et commence à répandre la bonne parole à partir de Lyon.

Henri IV avait comme conseiller Maximilien de Béthune, communément appelé Duc de Sully.

Fialex, nom d'une montagne de Saint-Bonnet qui fut donnée en dot à Marie de Douhet, épouse Baldus

Gabalès : peuple gaulois, client des Arvernes demeurant en Gévaudan.

Pline l'Ancien : écrivain et naturaliste romain du 1^{er} siècle, trouve la mort à Pompéi en l'an 79.

Néolithique : dernière période de la préhistoire correspondant au polissage de la pierre vers 3000 ans avant J.-C.

La noblesse était conférée à titre de récompense pour les services rendus au pays ou au souverain.

Les preuves de noblesse se font par : des titres antérieurs à 1400, dans lesquels les noms patronymiques sont précédés ou suivis des qualités nobiliaires, telles que , prince, duc, marquis, comte, baron, chevalier, écuyer, noble, pour les anciennes maisons dont le principe nobiliaire est inconnu. Mais aussi grâce aux lettres patentes, ordonnances ou décrets d'anoblissement.

Le gothique devient flamboyant à la fin de la renaissance Italienne.

Le code des couleurs dans les blasons

Le jaune ou or, symbolise, l'intelligence, la grandeur, la vertu.
Le blanc ou argent correspond à la pureté, la droiture, la sagesse.
Le noir ou le sable évoque la tristesse mais aussi la volonté.
Le vert ou sinople signifie l'espérance, la liberté, la joie.
Le rouge représente la charité, la victoire.
Le bleu ou azur, symbolise le ciel, la persévérance, la fidélité.
Le violet ou pourpre, la souveraineté.

Concordances des anciennes mesures de superficie avec les nouvelles

L'arpent représente un hectare. La perche représente 1 are.
Le journal de pré vaut 31 ares 92. La sétérée vaut 12 ares 708.
La quartelée vaut 6 ares 384. La quartonnée vaut 2 ares 192.
Le meytaden à peu près 80m².

Concordances entre le calendrier Julien et le Grégorien

J^{er} = janvier ; F^{er} = Février ; 7^{bre} = Septembre ; 8^{bre} = Octobre ; 9^{bre} = Novembre ; 10^{bre} ou X^{bre} = Décembre.

Division civile et militaire de notre région

La commune de saint-Bonnet était desservie par le bureau de poste de Salers. Un facteur rural distribuait les dépêches et faisait la levée de la boîte à lettres qui resta longtemps attachée sur la facade de la maison Sarrote et ensuite à l'entrée de la maison Tible, aubergiste, à titre de réclame.

Le plus ancien facteur dont on se rappelle le nom est Isabelle la Goîtreuse qui faisait autrefois le service une fois par semaine, ensuite un jour entre autre et puis tous les jours. Depuis Vaissière, facteur dont on se rappelle, la bonhomie et la musette. Son successeur M. Pialex(?) n'était ni moins affable ou serviable. Saint-Bonnet était autrefois placé sous la surveillance de la gendarmerie à cheval de St-Martin Valmeroux ; aujourd'hui la commune dépend de la gendarmerie « à pied » de Salers, comprise dans la treizième légion.

Il y avait dans le bourg, un bureau de tabac dont les trois derniers titulaires sont : La femme Lesmarie, dite Capelle ; Jacques Bourghat et Jean Gandillon ; un maréchal-ferrand ; un boulanger ; deux auberges ; deux cantoniers ; un sabotier ; trois dépôts (?) d'épicerie et fournitures diverses ; deux tisserands et plusieurs jeunes couturières ambulantes, impatientes de changer de métier.

Côté notables, gardons le souvenir de deux bienfaiteurs : M. Ternat, ancien curé de saint-Bonnet.

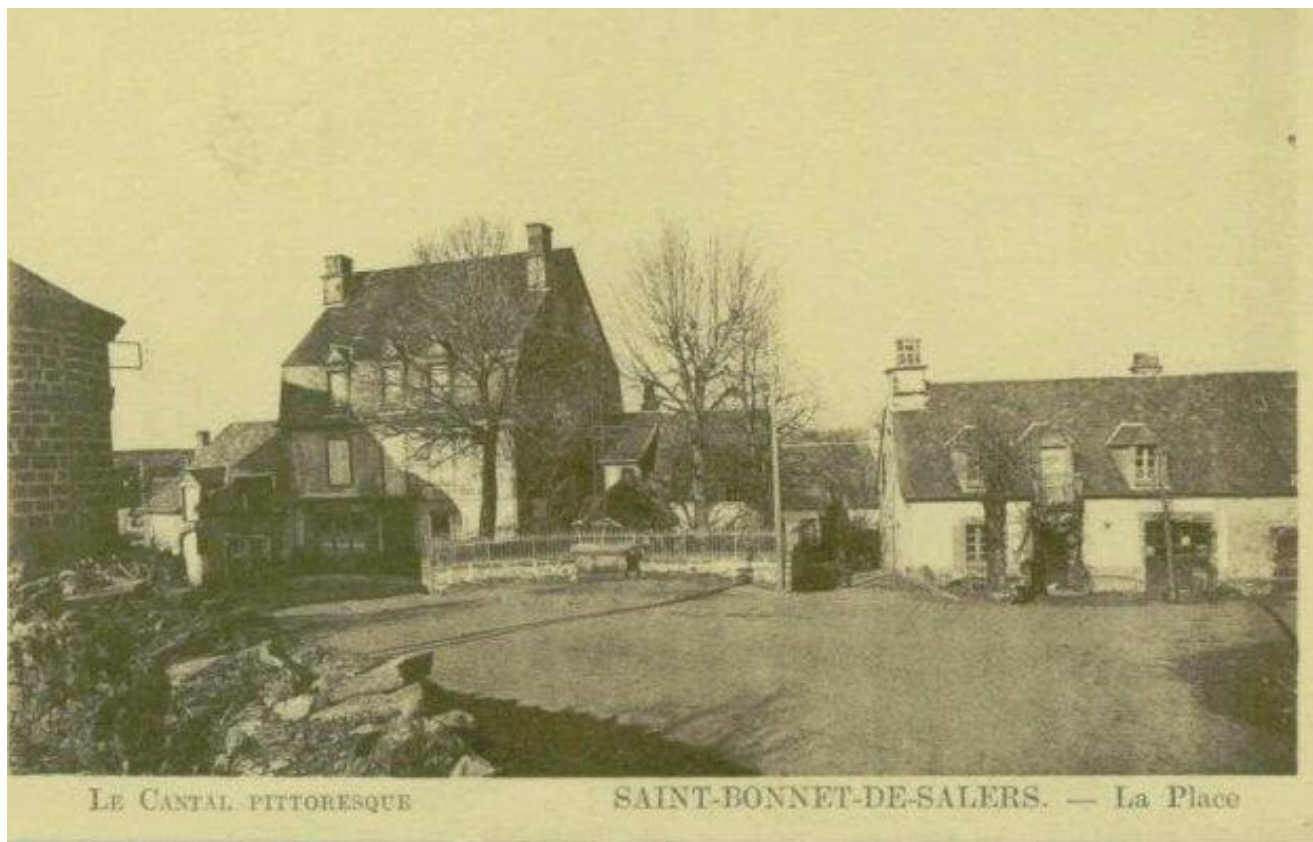
M. Pons de la Bastide du Fau qui fondèrent chacun une rente perpétuelle pour tenir un pauvre de la commune à l'hospice de Salers.

Les magistrats qui se sont succédés pour signer les actes de l'État Civil de Saint-Bonnet

À partir de 1692 : Antoine Sauvage de Salers ; François Tyssandier ; André de la Ronade ; Antoine Lescures ; Jacques gerbert ; Nicolas Mirande ; Jean baptiste Fonteilles.

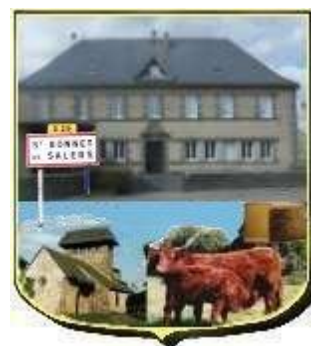
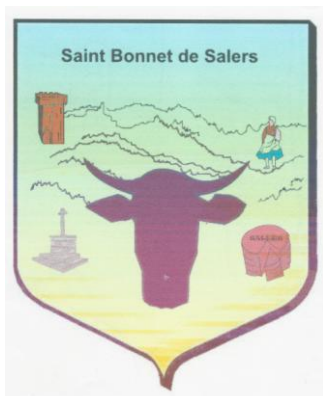
La Révolution vient abolir les privilèges de la noblesse, du clergé, les insignes de la royauté font place au drapeau tricolore. La loi du 20 novembre 1792, enlève à l'autorité ecclésiastique, l'État Civil des citoyens et confie aux municipalités le soin de dresser et de conserver à l'avenir, les actes de

naissances, mariages et décès et de les déposer en double au greffe des tribunaux civils, remplaçant les anciens baillages.



Fin de ce livre : je remercie tous les auteurs qui ont travaillé pour que je puisse à mon tour éditer leurs textes et ainsi donner à tous, l'envie de connaître leur histoire.

Ci-dessous : quelques essais de blasons pour la commune de Saint-Bonnet de Salers.



Sommaire

- *Une histoire, une région, une commune, une église* : Tome 1 p 3
- *Quelques repères dans le temps* : Tome 1 p 4
- *Quelques repères pour notre commune* : Tome 1 p 5
- *la montagne par Pierre Estienne en 1988* : Tome 1 p 6
- *Anciennes familles de la paroisse de Saint-Bonnet* : Tome 1 p 7
- *Les principales familles de notre paroisse* : Tome 1 p 7
- *Généalogie famille Ferrière-Sauveboeuf* : Tome 1 P 8
- *Famille Mirebeau* : Tome 1 p 10
- *Famille Layac de Boussac* : Tome 1 p 10
- *Famille Landrodie d'Escous* : Tome 1 p 11
- *Familles anciennes de la paroisse de St-Bonnet* : Tome 1 p 12
- *Les registres paroissiaux* : Tome 1 p 14
- *Révolution française* : Tome 1 p 15
- *Coutumes et traditions populaires* : Tome 1 p 15
- *Histoire fromagère* : Tome 1 p 16
- *Rappel sur les monastères* : Tome 1 p 18
- *Saint-Bonnet évêque de Clermont* : Tome 1 p 19
- *Les communaux de notre commune* : Tome 1 p 22
- *Extrait de l'annuaire almanach du commerce 1880* : Tome 1 p 22
- *Nos villages* : Tome 1 p 24
- *Traduction d'un texte racontant Leybros* : Tome 1 p 25
- *Nos villages, Fau-soubro, Madamont, Chabrevière, Boussac, Fouey, Escous, Chasternac, Pailhès, Ruzolles* : Tome 1 p 28
- *Terriers des cens dus à la terre de Leybros* : Tome 1 p 31
- *Les tenanciers de Chasternac* : Tome 1 p 31
- *Les réinages de notre commune* : Tome 1 p 34
- *Confiscation des biens de la noblesse* : Tome 1 p 35
- *Ecole de saint-Bonnet* : Tome 1 p 36
- *Le monument aux morts* : Tome 1 p 37
- *Quelques réunions du conseil municipal* : Tome 1 p 38
- *Chemin N° 29* : Tome 1 p 40
- *Le cimetière* : Tome 1 p 42
- *Conflit d'intérêt à Chasternac* : Tome 1 p 43
- *Eglise de Saint-Bonnet* : Tome 1 p 46
- *Le tableau Adoration des Mages* : Tome 1 p 47
- *Le retable de L'église de Saint-Bonnet* : Tome 1 p 48
- *La belle histoire de saint-Blaise* : Tome 1 p 49
- *Les croix des villages* : Tome 1 p 50
- *les moulins de notre commune* : Tomme 1 p 51
- *Communes portant le même nom* : Tome 1 p 52
- *Les années terribles à salers* : Tome 1 p 52
- *Crime et châtiment à Saint-Bonnet de Salers* : Tome 1 p 54

- *Familles importantes inhumées dans notre église* : Tome 1 p 57
- *Petite info historique* : Tome 1 p59
- *Les bâtiments agricoles détruits par l'incendie* : Tome 1 p 60
- *L'abbaye de Beaulieu* : Tome 1 p 61
- *Les prêtres pourchassés* : Tome 1 p 62
- *Le petit dictionnaire* : Tome 1 p 63
- *Division civile et militaire de notre région* : Tome 1 p 65